Les grandes lignes de la politique économique extérieure des Etats-Unis et l'intégration européenne (1940–1960)

Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Bâle
pour l'obtention du grade de Docteur rerum politicarum

par
Robert H. Droz
du Locle et de la Ferrière

1962

Bienne 1967

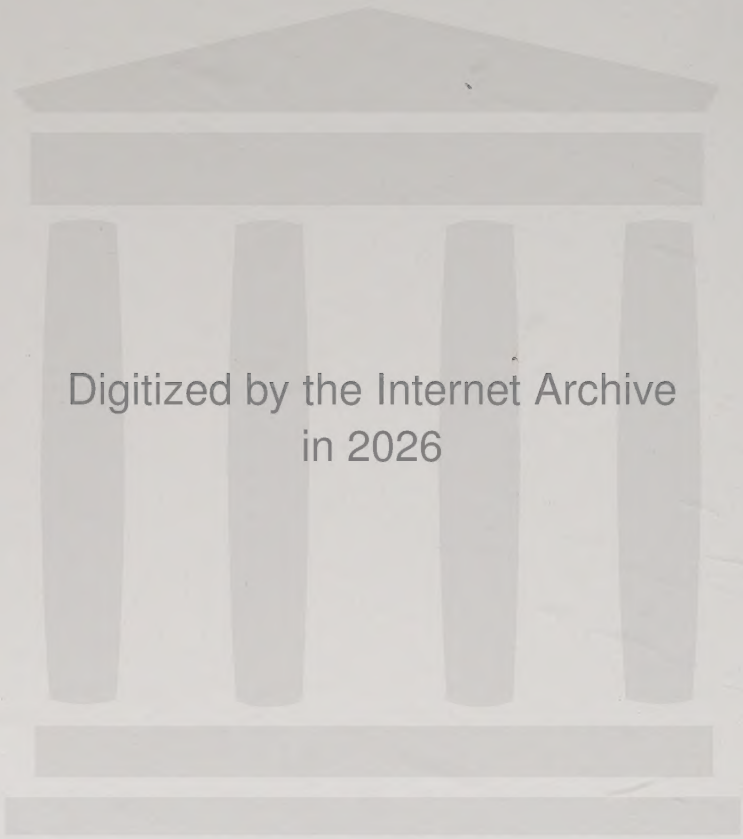
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546005_0111

Les grandes lignes de la politique économique extérieure des Etats-Unis et l'intégration européenne (1940–1960)

Thèse présentée à la Faculté de Lettres de l'Université de Bâle
pour l'obtention du grade de Docteur rerum politicarum

par
Robert H. Droz
du Locle et de la Ferrière

Bienne 1967

Thèse acceptée par la Faculté des Lettres de l'Université de Bâle sur la proposition de MM. les Professeurs Dr Jacques Stohler et Dr Gottfried Bombach.

Bâle, le 2 février 1962.

Le Doyen: M. le Professeur Dr Gottfried Bombach

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

Printed in Switzerland
Impression couleurs Weber, Bienne

A mes parents

Sommaire

Préface 5

I. L'Europe franco-britannique 9
1. Saint-Simon, le précurseur 9
2. L'Europe franco-britannique 11
3. L'Europe allemande et l'Europe des résistances 13
4. L'Europe vaincue 13
5. L'Europe française 16

II. Le «new deal» rooseveltien 17
1. Le protectionnisme américain 17
2. Le libéralisme naissant 18
3. Vers une économie mondiale «américaine» 21
   a) Le prêt-bail et ses clauses commerciales 22
   b) Les «Proposals» 24
   c) Les institutions de Bretton Woods 26
4. La période transitoire 31
   a) L'aide de l'armée américaine 31
   b) L'aide de l'UNRRA 32
   c) Les prêts du gouvernement américain 33
   d) Le prêt au Royaume Uni 36
   e) Les prêts des autres pays 38

III. La «doctrine» Truman 41
1. L'échec de la politique rooseveltienne 41
   a) La conférence de La Havane 43
   b) L'opposition du Royaume Uni 44
2. L'aide à l'Europe occidentale 47
   a) Le discours de Harvard 49
   b) Les caractéristiques de l'aide Marshall 52
3. L'aide aux pays sous-développés 54
   a) La carence des institutions de Bretton Woods 55
   b) Le «Point Quatre» 60

IV. Le «plan» Dillon 63
1. Vers une nouvelle Europe franco-britannique? 63
2. L'Europe franco-allemande 65
3. L'Europe britannique 66
4. L'Europe gaulliste 67
5. L'Europe périphérique 69
6. L'OCDE 69

V. Conclusion 73

Bibliographie 78

Préface

L'intégration européenne procède de deux considérations: l'une politique, l'autre économique.
Les «économiques» démontrent que l'expansion, partant l'augmentation du niveau de vie, n'est pas seulement fonction des investissements, donc de l'épargne, donc du niveau et de la distribution des revenus, mais également de l'espace dans lequel ont lieu les actes économiques. A l'appui de leur thèse, qui n'est pas nouvelle, ils citent les Etats-Unis dont la puissance économique est due à la libre circulation des hommes, des capitaux, des marchandises sur un immense territoire.
Les «politiques», eux, voient dans l'intégration européenne essentiellement deux choses: le moyen de surmonter les querelles historiques, d'apaiser les ressentiments hérités des conflits récents et, par là, la possibilité pour le Vieux Continent de jouer à nouveau un rôle dans un monde que semblent se partager les Etats-Unis et la Russie soviétique.
Ces idées ont trouvé un début de réalisation dans la Communauté économique européenne où se retrouvent la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et la Hollande. Elle peut se vanter d'avoir non seulement respecté les échéances, mais de pouvoir maintenant accélérer la mise en œuvre de l'union douanière, prélude à l'union politique. En l'état actuel des choses, la période transitoire durera seulement huit et non plus quinze ans.
La libération des échanges n'a pas provoqué de perturbations économiques et sociales. Il est vrai que le marché commun a la chance d'être en période d'expansion. Il est vrai aussi que le pourcentage de diminution des tarifs est pour l'instant relativement modeste, soit 30% au 1er janvier 1961. Il sera de 50% à la fin de cette année, cependant que les contingents frappant les produits industriels seront totalement supprimés. A ce moment-là apparaîtront peut-être certaines difficultés.
Pourtant, il n'est pas sûr qu'une Europe unie ou cohérente finisse par voir le jour et la faute en incombe aux Européens eux-mêmes. Non pas nécessairement aux auteurs du Traité de Rome, encore qu'ils aient laissé de côté ou dans le vague les points les plus décisifs, tels que la politique agricole, la politique des transports, la politique de l'énergie, la politique des investissements, la politique monétaire, la politique du commerce avec les pays tiers, croyant qu'il suffisait de supprimer les barrières douanières et contingentaires pour assurer la paix sur le continent.
La responsabilité en revient aux équipes dirigeantes actuelles, «gavées de formules économiques datant du début du siècle, enlisées dans leurs routines, accrochées à leurs souvenirs, parfois militaires, quelles que

soient les étiquettes politiques»[1]. Elle revient aux «libéraux» de tous les pays qui ne veulent pas voir que «l'instrument de la planification est dissociable de sa méthode d'emploi en URSS»[2]. Elle incombe aux Anglais, empêtrés dans leurs «balance-of-power manipulations», aux Français et singulièrement au général de Gaulle, obsédé par le «rang» de son pays, aux Allemands dont la dernière guerre ne semble pas encore avoir ouvert les yeux.
Mais déjà l'Amérique, après avoir relâché pendant un temps les rênes, reprend en main la vieille, la lointaine, l'incorrigible Europe – celle dont Paul Valéry disait qu'elle «avait en soi de quoi se soumettre, et régir, et ordonner à des fins européennes le reste du monde». Mais, nourrie du passé, elle n'aura su faire que du passé. «Son histoire et ses traditions politiques; ses querelles de villages, de clochers et de boutiques; ses jalousies et rancunes de voisins; et, en somme, le manque de vues, le petit esprit hérité de l'époque où elle était aussi ignorante et non plus puissante que les autres régions du globe, ont fait perdre à l'Europe cette immense occasion dont elle ne s'est même pas doutée en temps utile qu'elle existât.»
Ainsi, l'«Europe sera punie de sa politique; elle sera privée de vins et de bière et de liqueurs. Et d'autres choses... Ne sachant nous défaire de notre histoire, nous en serons déchargés par des peuples heureux qui n'en ont point ou presque point. Ce sont des peuples heureux qui nous imposeront leur bonheur[3].»
Paul Valéry voyait-il juste?

Dans l'étude que l'on va lire, il ne sera pas question de la Suisse.
On sait que ce pays n'a pas cru pouvoir adhérer à la Communauté économique européenne pour deux raisons: neutralité et souveraineté. La première ne l'a cependant pas empêché de participer au plan Marshall, qui était dirigé contre l'URSS, ni à la petite zone de libre échange, dont les Anglais pensaient faire une «machine de guerre» contre le marché commun. Quant à la souveraineté et plus particulièrement au droit pour chaque pays de fixer comme il l'entend son tarif extérieur, le conseiller fédéral Numa Droz en dénonçait déjà en 1888 les méfaits: «La prétention à l'autonomie douanière absolue est l'un des plus grands dangers que puisse courir le renouvellement des traités de commerce[4].»
Ce qui est cependant beaucoup plus grave, c'est qu'aujourd'hui on ne peut pas préconiser l'adhésion de la Suisse au marché commun, ou simplement envisager cette éventualité, sans s'attirer les foudres des

[1] M. Armengaud: Pour l'Europe du plan (Le Monde, Paris, 6.12.60).
[2] Georges Manoussos: Inflation, croissance et planification, Genève et Paris 1961, p. 301.
[3] Paul Valéry: Regards sur le monde actuel et autres essais, Paris 1945, p. 33–34.
[4] Numa Droz: L'anarchie économique en Europe, Bibliothèque universelle et revue suisse, XCIIIe année, Troisième période, Tome XXXVII, Lausanne 1888, p. 9.

équipes dirigeantes. Deux professeurs d'économie politique en ont fait l'expérience alors que – comme l'écrit l'un d'eux – ils ont le droit – qui est en réalité leur devoir moral et professionnel – «de rechercher, en dehors de toute idéologie et de tout intérêt, dans les décisions du présent, les buts et les forces véritables, les causes de résistance et de malentendu, les puissances agissantes de l'histoire et de la politique, et de les appeler par leur nom».
Mais il y a, notamment en Suisse, «un conformisme bizarre, autoritaire, qui empêche l'expression des points de vue contraires aux mots d'ordre officiels ou officieux, à la politique d'un ministre ou de ses hauts fonctionnaires, aux directives des associations professionnelles ou aux vœux des intérêts»[1], et cet état de choses finira par coûter cher, notamment lorsqu'il s'agira de négocier un traité d'association avec la CEE. Car les choses vont vite et le jour n'est pas loin où la petite zone de libre échange – pour ne pas dire, répétant le «lapsus linguae» d'un éminent politicien suisse, la zone de petit libre échange – appartiendra au passé.
L'opinion publique n'y verra pas grand'chose, tant il est vrai qu'elle est restée résolument indifférente aux problèmes de l'organisation économique et politique de l'Europe.

Ce dernier état de choses n'est d'ailleurs pas propre à la Suisse. D'une manière générale, l'intégration européenne ne passionne pas les foules. Pour autant qu'ils se posent la question, un Basque n'éprouve aujourd'hui pas d'urgent besoin de lier son destin à celui d'un Rhénan, ni un paysan du Mezzogiorno à celui d'un mineur du Borinage, et réciproquement.
Est-ce parce que – comme le prétend M. Henri Brugmans – l'opinion publique se sent incompétente et que, dès lors, «elle laisse faire les techniciens, en leur accordant du reste un préjugé favorable»?[2] Ou est-ce parce que le célèbre «homme de la rue» devient de plus en plus sceptique à l'égard de tous les grands slogans, refusant par ailleurs d'être la victime de la panique et d'une «Untergangsstimmung» – refus qu'il exprime par ces deux mots combien significatifs: «sans moi»?[3] A moins qu'à demi anesthésié par la «haute conjoncture» et une américanisation progressive des conditions de vie, l'Occidental ne voie tout simplement plus les conflits dont le présent est gros.

[1] Edgar Salin: Frédéric List, La communauté européenne et la zone de libre-échange, Lausanne 1960, p. 7.
[2] Henri Brugmans: Un historien regarde l'intégration européenne dans : Sciences humaines et intégration européenne, Leyde 1960, p. 20.
[3] Voir à ce sujet la remarquable étude de G. H. Schwabe: Zur Kritik der Gegenwartskritik, publiée dans les Mitteilungen der List Gesellschaft, Fasc. 2, Nr. 7, 10 février 1959, p. 121–153.

I. L'Europe franco-britannique

Si la France et l'Angleterre continuent d'être rivales, de leur rivalité naîtront les plus grands maux pour elles et pour l'Europe.

Comte Henri de Saint-Simon

1. Saint-Simon, le précurseur

«Faire l'Europe» est un projet que beaucoup d'hommes ont caressé et caressent encore. Parmi eux, une place de choix revient au comte Henri de Saint-Simon[1].
Au début du siècle dernier, ce descendant de Charlemagne écrit en collaboration avec un des futurs rénovateurs de l'histoire en France, Augustin Thierry, un ouvrage dont le titre, à lui seul, est tout un programme: «De la réorganisation de la société européenne, ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique, en conservant à chacun son indépendance nationale».
Cet ouvrage paraît en octobre 1814, à la veille de l'ouverture du Congrès de Vienne. Le sujet a cependant déjà retenu l'attention de Saint-Simon en 1802, dans les «Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains», qu'il écrit pour se consoler, dit-on, de voir Madame de Staël lui refuser sa main. Il lui propose mariage, persuadé que de l'union de deux génies comme elle et lui naîtrait une race marquée pour de grandes choses.
Dès cette époque, Saint-Simon veut que l'Europe agisse collectivement: plus d'égoïsme national qui fait commettre de nation à nation les mêmes injustices que l'égoïsme personnel entre les individus.
En 1814, le Maître précise sa pensée sur l'organisation de l'Europe. A toute réunion de peuples comme à toute réunion d'hommes, écrit-il, il faut des institutions communes, il faut une organisation; sans cela, tout se décide par la force.
Or l'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme étaient gouvernées chacune par un parlement – le

[1] Saint-Simon: Textes choisis, Introduction de C. Bouglé, Paris 1925.
C. Bouglé: Socialismes français, Paris 1946.
Maxime Leroy: Le socialisme des Producteurs, Henri de Saint-Simon, Paris 1924.
L. de Sainte Lorette: L'idée d'union fédérale européenne, Paris 1955.

«grand parlement» – placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et habilité à juger leurs différends.

Mais là ne se limiteraient pas les attributions du parlement européen. Pour faire sortir l'Europe de «l'état violent» où ils la voient plongée, Saint-Simon et Thierry n'imaginent pas seulement un tribunal disant le droit ou des appels à l'arbitrage. Le Maître et son élève pensent que, pour faire régner le droit entre les nations, il est bon qu'elles s'habituent de plus en plus à l'action solidaire, qu'elles s'associent, qu'elles s'enchaînent les unes aux autres pour de grandes entreprises d'utilité commune. Par exemple, le parlement européen aurait à décider si un groupe national peut se constituer en nation indépendante; il définirait une politique de grands travaux, notamment la jonction du Rhin au Danube ou de la Baltique au Rhin[1]; il lèverait des impôts; en outre, une ville lui appartiendrait en propre, comme Washington, district fédéral, est la capitale des Etats-Unis d'Amérique.

Saint-Simon propose de commencer à réorganiser l'Europe par la création d'un gouvernement franco-britannique susceptible d'attirer les autres peuples.

Il montre comment, sur le désordre créé en Europe par la Réforme, l'Angleterre élève sa grandeur. Séparée du continent par la mer, elle cesse d'avoir rien de commun avec ceux qui l'habitent, en se créant une religion nationale et un gouvernement différent de tous les gouvernements de l'Europe. Sa constitution est fondée non plus sur des préjugés et des coutumes, mais sur ce qui est de tous les temps et de tous les lieux, sur ce qui doit être la base de toute constitution, la liberté et le bonheur du peuple. Affermie au-dedans par une organisation saine et forte, l'Angleterre se porte tout entière au-dehors pour y exercer une grande action. Le but de sa politique extérieure est la domination universelle. Elle favorise chez elle la navigation, le commerce et l'industrie et les entrave chez les autres. Des gouvernements arbitraires pèsent sur l'Europe, elle les soutient de son pouvoir et réserve pour elle seule la liberté et les biens qu'elle donne. Son or, ses armes, sa politique, elle fait tout agir pour maintenir cet équilibre prétendu, qui détruisant les unes par les autres les forces du continent européen,

[1] «Sans activité au-dehors, il n'y a point de tranquillité au-dedans. Le plus sûr moyen de maintenir la paix dans la confédération sera de la porter sans cesse hors d'elle-même, et de l'occuper sans relâche par de grands travaux intérieurs.» Saint-Simon, op. cit., p.97.

Au 17e siècle déjà, Leibniz, voyant qu'on ne pouvait empêcher les Européens de se battre, proposait de tourner leur fureur guerrière vers le dehors. La Suède et la Pologne conquerraient la Sibérie et la Tauride, l'Angleterre et le Danemark prendraient pour leur part l'Amérique du Nord; à l'Espagne l'Amérique du Sud, à la Hollande les Indes orientales; la France voit l'Afrique en face d'elle, qu'elle s'en empare, qu'elle aille jusqu'en Egypte, qu'elle étende jusqu'au désert le règne des fleurs de lys. Paul Hazard: La crise de la conscience européenne, 1680–1715. Paris 1935, p. 459.

la laisse libre de tout faire impunément. C'est de ce double système politique que sort ce colosse de la puissance anglaise, qui menace d'envahir le monde; c'est par là que, libre et heureuse au-dedans, dure et despote au-dehors, l'Angleterre, depuis un siècle, se joue de l'Europe entière, qu'elle remue selon son caprice[1].
Selon Saint-Simon, un tel état de choses est trop monstrueux pour qu'il puisse durer. Mais alors que d'autres pensent conflit, le Maître est d'avis qu'il n'y a point de repos en Europe ni de bonheur possible pour l'Europe, tant qu'un lien politique ne rallie pas l'Angleterre au continent dont elle s'est séparée. Il pense que seule une union franco-britannique peut permettre une réorganisation de l'Europe. Cette union est non seulement possible, mais nécessaire, car elle seule peut assurer la tranquillité des deux pays et les sauver des maux qui les menacent. Cette union peut changer l'état de l'Europe, car l'Angleterre et la France unies sont plus fortes que le reste de l'Europe.
Néanmoins, il n'exclut pas que l'Europe armée vienne se délivrer elle-même d'une «tyrannie» qui la gêne. Et, en un sens, c'est ce que fera Hitler, luttant contre l'Angleterre moins pour la vaincre que pour l'amener à «son Europe».
Saint-Simon sait cependant qu'avant que ne se réalisent ses espoirs européens, «des guerres affreuses, des révolutions multipliées doivent affliger l'Europe»[2].

2. L'Europe franco-britannique

Karl Grün, l'un des Allemands qui viennent à Paris entre 1830 et 1848 prendre la mesure de la France nouvelle, compare le Saint-Simonisme à une boîte pleine de semences: la boîte a été ouverte, son contenu s'est envolé on ne sait où, mais chaque grain a trouvé un sillon et on les a vus sortir de terre l'un après l'autre[3]. D'autres écriront plus tard que beaucoup d'hommes, aujourd'hui encore, font du Saint-Simonisme comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir.
Drieu La Rochelle, en particulier, se doute-t-il de reprendre une des grandes idées du Maître lorsque, en 1922, dans «Mesure de la France», il demande à son pays et à l'Angleterre d'abandonner une partie de leur souveraineté en faveur d'un pouvoir commun, seul capable d'assurer le salut de leurs deux empires contre les formidables périls qui s'accumulent en Orient?
Et que fait Sir Winston Churchill sinon du Saint-Simonisme quand, en 1940, il offre au gouvernement Reynaud de créer une union fédérale aux termes de laquelle la France et le Royaume Uni ne constitueraient plus des nations alliées distinctes, mais une union véritable, pourvue

[1] Saint-Simon, op. cit., p. 80–81.
[2] Cité d'après: L. de Sainte-Lorette, op. cit., p. 28.
[3] C. Bouglé, op. cit., p. 74.

d'organes communs en matière de défense nationale, de politique étrangère, économique et financière.
On sait ce qu'il advint de cette proposition: transmise le 16 juin 1940, elle est aussitôt rejetée par le gouvernement français, par 13 voix contre 10. Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est qu'à l'origine il ne s'agit pas du tout d'une idée anglaise. L'idée est française et ses auteurs: M. Jean Monnet et l'Ambassadeur Corbin.
Le général de Gaulle rappelle dans ses Mémoires[1] comment, le 16 juin 1940, l'on vient à en parler. Constatant que l'«esprit d'abandon» progresse rapidement à Bordeaux, MM. Corbin et Monnet proposent à leur interlocuteur «une sorte de coup de théâtre», jetant dans la situation un élément tout nouveau, de nature surtout à renforcer M. Paul Reynaud dans son intention de prendre le chemin d'Alger. Ils ont donc préparé avec Sir Robert Vansittart, secrétaire permanent du Foreign Office, un projet qui semble saisissant. Il s'agit d'une proposition d'union de la France et de l'Angleterre qui serait solennellement adressée par le gouvernement de Londres à celui de Bordeaux, aux termes de laquelle ces deux pays décideraient de la fusion de leurs pouvoirs publics, la mise en commun de leurs ressources et de leurs pertes, bref: la liaison complète de leurs destins respectifs. Mais encore faudrait-il que le gouvernement britannique acceptât ce projet.
De Gaulle examine le texte qui lui est apporté. Il lui apparaît aussitôt que ce qu'il a de grandiose exclut, de toute manière, une réalisation rapide. Il pense que l'on ne peut, en vertu d'un échange de notes, fondre ensemble, même en principe, l'Angleterre et la France, avec leurs institutions, leurs intérêts, leurs Empires, à supposer que ce fût souhaitable. Mais, dans l'offre que le gouvernement britannique adresserait à la France, il y aurait une manifestation de solidarité qui pourrait revêtir une réelle signification.
De Gaulle s'emploie donc auprès de Churchill pour la lui faire prendre à son compte. Ce n'est pas chose facile, mais après deux heures de délibérations, le gouvernement britannique accepte d'«offrir» à la France l'union franco-britannique. Au bas du texte Corbin-Monnet qui, sauf quelques détails, n'a pas subi de modifications, Churchill ajoute d'une griffe léonine: «Et ainsi nous vaincrons»!
Il est possible que dans ses Mémoires, le général de Gaulle minimise l'importance qu'il attribue alors au projet d'union franco-anglaise. Mais Churchill décrit son état d'esprit à l'époque. Il téléphone aussitôt le texte à Reynaud, d'une voix toute vibrante d'un enthousiasme extraordinaire. Armé de cette offre généreuse, spectaculaire, inouïe, il pense que le président du Conseil confondra ses adversaires et se maintiendra au pouvoir avec une autorité accrue. Bref: lui, de Gaulle, va sauver le gouvernement, il va sauver la France, on peut même dire qu'il va sauver la coalition...

[1] Charles de Gaulle: Mémoires de guerre, Tome 1: L'appel 1940–42, Paris 1954, p. 61 et suiv.

Quoi qu'il en soit, française ou britannique, la proposition d'union intime entre les deux pays est révolutionnaire. Comme l'écrit M. Jean-Marie Domenach[1], «acceptée elle aurait pu transformer la face de l'Europe; elle était de ces gestes qui, quels qu'en soient les auteurs et même s'ils sont décidés aux heures d'affolement, recèlent en eux-mêmes assez de puissance explosive pour donner, à longue échéance, d'imprévus et vastes résultats».

3. L'Europe allemande et l'Europe des résistances

Une sorte d'Europe va néanmoins se réaliser à partir de 1940. Elle est le fait de l'Allemagne.
Europe artificielle et monstrueuse, mais sorte d'Europe quand même, que celle qu'ébauche le Reich hitlérien. La victoire allemande, constate M. Domenach, crée sinon une unité européenne, du moins une solidarité de fait entre les nations du Vieux Continent. Leurs économies sont orientées par les besoins de la guerre allemande et cette «rafle gigantesque» constitue un moment quelque chose comme une économie européenne sur la voie d'une unification forcée.
Face à cette «Europe», la combattant et cependant liée à elle: l'Europe des résistances.
Au printemps de 1944, elle publie un projet de déclaration[2] selon lequel la sauvegarde de la liberté et de la civilisation ne peut être assurée sur le continent européen que si une union fédérale remplace l'anarchie actuelle des trente Etats souverains. Seule cette union, qui signifie le dépassement du dogme de la souveraineté absolue des Etats, peut permettre la participation du peuple allemand à la vie européenne sans qu'il soit un danger pour les autres peuples.
L'union fédérale préconisée devra posséder essentiellement un gouvernement responsable non pas envers les divers Etats membres, mais envers leurs peuples; une armée placée sous les ordres de ce gouvernement et excluant toute autre armée nationale; un tribunal suprême qui jugera toutes les questions relatives à l'interprétation de la Constitution fédérale et tranchera les différends éventuels entre les Etats membres ou entre les Etats et la Fédération.

4. L'Europe vaincue

L'Europe allemande et l'Europe des résistances – l'une et l'autre sont vaincues et le Vieux Continent réalise qu'il n'équivaut plus au monde. De plus, il se sent menacé par d'autres que lui-même. Sa réaction sera de «faire» l'Europe, tant il est vrai que, depuis les confédérations

[1] Jean-Marie Domenach: Quelle Europe? (Esprit, Paris, novembre 1948, p. 642).
[2] L. de Sainte-Lorette, op. cit., p. 108.

athéniennes, c'est sous l'imminence du danger que naissent les fédérations.
Dès avant l'armistice, l'idée reprend force en Suisse. Elle va se répandre partout en une incroyable floraison de mouvements divers, mais il faut bien le dire: s'il y a unanimité sur le vocable européen, toutes les oppositions ou les incertitudes subsistent sur la nature, le domaine, la portée de l'Europe que l'on veut faire.
D'ailleurs – prétend Julien Benda en 1946, reprenant un discours de 1935 – la tâche est difficile. Elle l'est d'autant plus que, selon lui, l'Europe, ou plus exactement une conscience de l'Europe par-dessus la diversité de ses parties, n'a jamais existé, comme il existe une conscience des Etats-Unis par-dessus la diversité des quarante-huit Etats, une conscience helvétique par-dessus celle des vingt-cinq cantons. En d'autres termes: «Si nous voulons mettre au jour un esprit européen, une conscience européenne, nous n'aurons pas à nous appuyer sur quelque chose qui exista, ne serait que momentanément assoupi et ne demanderait qu'à renaître, nous aurons tout à faire[1].»
Pourtant, poursuit Julien Benda, parmi les populations les plus diverses du continent, il existe bien souvent une communauté d'intérêts, de sentiments, de passions politiques. C'est bien une communauté d'intérêts et de sentiments dont sont animées les foules européennes qui, en 1096, lors de la première croisade, marchent par les plaines de l'Europe centrale vers le tombeau du Christ; c'est bien une terreur collective qui s'empare d'elles devant les ravages causés depuis la Baltique jusqu'à la Sicile par l'incursion normande, depuis l'Ukraine jusqu'à l'Ile de France par l'invasion mongole du 13e siècle, devant la ruée des Turcs au 15e, dont nul ne sait si elle va se borner à la prise du Bosphore. Or ces mouvements, qui sont si éminemment propres à créer la conscience d'une communauté entre Européens, ne produisent rien de tel. L'un d'eux – la quatrième croisade – contribue même grandement à les désunir.
Du point de vue politique, la volonté de l'Europe est exclusivement nationaliste. Elle consiste dans un double travail qui est, d'une part, de former des nations et, d'autre part, de les rendre indépendantes les unes des autres.
L'évolution commence avec les Barbares qui opposent les «gentes» à ces éléments d'internationalisme que sont l'Empire romain. Elle prend corps lors de la dislocation de l'unité créée par Charlemagne, avec le partage de Verdun en 843. Quelques hommes pleurent ce partage, mais la majorité s'en réjouit. Elle se réjouit, dans chacun des trois lots, de penser qu'elle pourra désormais réaliser une destinée indépendante. A partir de ce moment, la tendance de l'Europe vers des entités séparées – on dirait aujourd'hui: l'atomisation de l'Europe – va en s'accentuant, et comme il arrive souvent pour les poussées humaines

[1] Julien Benda: Conférence prononcée lors des premières rencontres internationales de Genève en 1946. Reproduite dans: L'esprit européen, Paris 1947, p. 10.

profondes, tout ce que l'on fait pour l'entraver ne réussit qu'à l'affermir. Les prétentions universalistes des Hohenstauffen, plus tard de Charles-Quint, ne font que précipiter les volontés de sécession et il en va de même de celles de la papauté. Bientôt, au 16e siècle, elles brisent en morceaux distincts l'autorité chrétienne suprême. Enfin, avec le 19e siècle, après la Révolution française et son grand héritier impérial, qui prétend «dénationaliser» les peuples, la volonté de l'Europe d'être désunie et de former des nations indépendantes les unes des autres atteint son apogée. Elle se traduit par une furie de séparations: la Belgique d'avec la Hollande, la Suède d'avec la Norvège. Elle s'incarne d'une façon saisissante dans Bismarck qui, contre-pied exact de Napoléon, entend par ses conquêtes, faire sa nation à lui, et repousse résolument toute idée d'Europe, où il ne voit qu'idéalisme stupide. Et, conséquence logique de son œuvre, du Niémen à l'Atlantique s'établit un régime où chaque Etat s'enferme dans une religion de lui-même, dans un mépris des autres – «l'égoïsme sacré» – tels qu'on en n'avait pas vu de semblables, cependant que de nouvelles doctrines philosophiques, acclamées par toutes les nations leur enseignent à adorer l'instinct qui les divise, à mépriser l'intelligence qui pourrait les unir. Le 20e siècle s'ouvre dans le triomphe violent de l'anti-Europe.

Et Julien Benda conclut: «Devant cette opposition fondamentale des nations, on pourrait dire, évoquant le mot de la Bible, que l'Europe est enfant de colère, ce qui ne la prépare pas précisément pour l'unité[1].» Julien Benda exagère.

L'Europe – phénomène non pas géographique, mais culturel – a existé en tout cas jusqu'à la Réforme. Comme le dit Saint-Simon dans son ouvrage précité, le lien passif en est la religion romaine, le lien actif le clergé romain. Répandu partout, et pourtant ne dépendant que de lui-même, compatriote de tous les peuples et ayant son gouvernement et ses lois, il est le centre duquel émane la volonté qui anime ce grand corps et l'impulsion qui le fait agir. Le gouvernement du clergé est, ainsi que celui de tous les peuples européens, une aristocratie hiérarchique. Un territoire indépendant de toute domination temporelle, trop grand pour être facilement conquis, trop petit pour que ceux qui le possèdent puissent devenir conquérants, est le siège des chefs du clergé. Par leur pouvoir, que l'opinion élève au-dessus du pouvoir des rois, ils mettent un frein aux ambitions nationales; par leur politique, ils tiennent cette balance de l'Europe... Ainsi, la cour de Rome règne sur les autres cours, de la même manière que celles-ci règnent sur les peuples, et l'Europe est une grande aristocratie, partagée en plusieurs aristocraties plus petites, toutes relevant d'elle, toutes soumises à son influence, à ses jugements, à ses arrêts[2].

Et c'est Luther qui désorganise l'Europe, en ébranlant dans les esprits ce vieux respect qui fait la force du clergé.

[1] Julien Benda, op. cit., p. 12–13.

[2] Saint-Simon, op. cit., p. 78–79.

Le Professeur Edgar Salin rappelle cependant très opportunément qu'après la Réforme, l'Europe continue d'être une certaine réalité. La grammaire latine remplace la liturgie comme lien de l'unité intellectuelle, le lettré et le gentilhomme le moine et le chevalier comme figures représentatives de la civilisation occidentale. Mais tout cela est passé. Alors que les princes, la noblesse, le clergé, les savants sont européens, la bourgeoisie, elle, devient anti-européenne, nationale et nationaliste et – malgré l'Internationale – il en va de même de la classe ouvrière dans la plupart des puissances, grandes et moyennes, en lesquelles se divise l'Europe[1].
Un processus de cette envergure n'est évidemment pas facilement réversible, mais cet état de choses n'explique pas à lui seul les difficultés qu'éprouvent les pays européens sur le chemin de l'intégration au lendemain du second conflit mondial. Celles-ci découlent également de «conceptions européennes» divergentes.

5. L'Europe française

La France voit avant tout dans l'Europe la solution de «son» problème allemand. Mais avertie par l'expérience d'Hitler, refaisant l'itinéraire malheureux de Napoléon, elle ne conçoit pars l'Europe sans les Anglais, ni sans les Russes.
Ainsi que l'écrit le général de Gaulle dans ses Mémoires, l'Europe, après les déchirements horribles qu'elle a subis en trente ans et les vastes changements qui s'opèrent dans l'univers, ne pourrait retrouver la paix que moyennant l'association entre Slaves, Germains, Gaulois et Latins. Cette unité pourrait être mise en chantier sous forme d'une association organisée des peuples, depuis l'Islande jusqu'à Stamboul et de Gibraltar jusqu'à l'Oural[2].
Le 22 novembre 1944, il déclare devant l'Assemblée consultative qu'en fixant à l'Allemagne un destin obligatoirement pacifique, il s'agit, aux yeux de la France, de permettre enfin cette féconde construction que serait l'Europe. Il y croit et espère qu'elle se traduira, pour commencer, en actes précis, reliant les trois pôles, Moscou, Londres et Paris[3].
Le général de Gaulle devra cependant rapidement déchanter car, comme il le dit lui-même, non sans amertume: «Aucune épreuve ne change la nature de l'homme, aucune crise, celle des Etats[4].»
Londres et Moscou ont d'autres préoccupations. Elles sont fonction de l'«impérialisme» américain.

[1] Edgar Salin, op. cit., p. 25.
[2] Charles de Gaulle: Mémoires de Guerre, Tome 3: Le salut, 1944–1946, Paris 1959, p.47.
[3] ibid., p. 56.
[4] ibid., p. 54.

II. Le «new deal» rooseveltien

De l'isolationnisme borné à l'impérialisme débridé, le passage est psychologiquement beaucoup plus direct qu'il ne paraît à première vue. Dans les deux cas, c'est le même mépris du monde, la même incapacité de se définir en termes de relations – c'est-à-dire en définitive, de se penser – la même fuite de la conscience dans le vertige de l'action pour l'action.

Guy Cardailhac, Les Etats-Unis devant leur héritage (Les Temps modernes, Paris, août-septembre 1946, p. 230.)

De cette suprématie dans la technique de la production, comparable aux talents artistiques des sauvages, irrationnels, à demi conscients, sans mesure, sans rapport avec l'intelligence et les autres instincts, dérive pour les Etats-Unis une tendance vers un impérialisme économique grossier et étroitement conçu.

James Burnham: Pour la domination mondiale, Paris 1947, p. 17.

1. Le protectionnisme américain

L'effondrement de «l'économie mondiale», telle qu'elle existait avant la guerre de 1914–18 et qui survécut tant bien que mal jusqu'en 1931, est généralement attribué, entre autres, au «refus obstiné» des Etats-Unis d'entrer dans le «jeu des impératifs du libéralisme classique».
Le premier conflit mondial a parachevé la transformation de l'économie américaine. De nation débitrice, les Etats-Unis deviennent créanciers du reste du monde. La nature de leurs exportations se modifie; les denrées alimentaires et les matières premières n'y tiennent plus une place prépondérante. Mais, au lieu d'ouvrir leur pays largement aux hommes et aux biens, les Américains l'isolent et le protègent presque totalement de l'extérieur.
Ainsi, en 1921 et en 1924, la législation américaine vient s'opposer à ce qui, au 19e siècle, avait été une des grandes réalités libérales: les migrations internationales.

Toujours en 1921, le Congrès adopte un tarif douanier protectionniste dit d'urgence. Il est remplacé en 1922 déjà par le Fordney-McCumber Tariff qui accroît sévèrement les droits antérieurs sur toute une série de produits. Enfin, en 1930, le protectionnisme américain atteint son apogée avec l'introduction du tarif Hawley-Smoot.
Dès lors, la stabilité du commerce mondial se met à dépendre très largement d'un afflux continu de capitaux américains. Mais l'expansion – d'ailleurs limitée – des premières années d'après-guerre a déjà fait place à une tendance au reflux. La politique de hausse systématique des taux d'intérêt à court terme, poursuivie dans le but de freiner la spéculation à Wall Street, retient en effet les capitaux privés nationaux. Elle attire, d'autre part, les capitaux étrangers, aggravant ainsi les difficultés de transfert des pays d'Europe centrale et, en particulier, de l'Allemagne.
Les défaillances qui en résultent ont pour conséquence une nouvelle contraction des mouvements de capitaux américains. Bien plus, elles portent un coup décisif à la confiance dans les relations financières internationales dont celles-ci mettront longtemps à se remettre, à supposer qu'elles y soient jamais parvenues.
Quant aux capitaux publics, la loi Johnson interdit dès 1934, les prêts aux pays qui n'ont pas réglé leurs dettes de guerre.
De 1919 à 1939, constate le Professeur Jean Weiller[1], l'accumulation des soldes créditeurs par les Etats-Unis dépasse 19 milliards de dollars pour la balance commerciale et atteint près de 15 milliards au titre de la balance des paiements courants. Moins de 7 milliards d'investissements nouveaux sont effectués au cours de cette même période, cependant que l'or accumulé à Fort Knox passe de 1,7 milliard de dollars en 1914 à près de 18 milliards au début de la seconde guerre mondiale.

2. Le «libéralisme» naissant

Si, dans l'entre-deux-guerres, les impératifs logiquement impliqués dans la nouvelle position des Etats-Unis au sein de l'économie mondiale n'apparaissent pas à l'esprit de tous les Américains, certains les aperçoivent et ont le courage de lutter pour les faire prévaloir.
C'est ainsi que le président Wilson, fidèle à sa doctrine émise dans les Quatorze Points, refuse d'approuver, en 1921, les droits de douane votés par le Congrès. Si nous voulons que l'Europe paye ses dettes, dit-il, nous devons nous préparer à lui acheter... Ce n'est pas le moment d'élever de hautes barrières douanières. On s'opposerait ainsi au rajustement normal des conditions économiques mondiales qui est aussi vital pour le bien-être des Etats-Unis que pour celui des autres nations.

[1] Jean Weiller: Problèmes d'économie internationale, Tome 2: Une nouvelle expérience: L'organisation internationale des échanges, Paris 1950, p. 18.

De son côté, M. Henry A. Wallace, dans un ouvrage publié en 1931, et intitulé «America must choose», prévient ses compatriotes que s'ils veulent continuer de fonctionner comme vendeurs universels sans jamais rien acheter à l'étranger, ils devront se résoudre à affronter une longue série de guerres.

Ces avertissements, auxquels on pourrait en ajouter d'autres, ne restent pas sans résultats. Déjà en 1923, les Etats-Unis adoptent la clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée. Jusque là, écrit le Professeur Jacques-A. l'Huillier[1], ils se singularisent par leur adhésion à la forme conditionnelle, c'est-à-dire qu'ils entendent ne faire bénéficier les pays avec lesquels ils ont conclu des traités de commerce, des avantages qu'ils accorderaient à un autre pays à l'occasion d'un nouveau traité, que si ceux-là sont prêts à leur faire des concessions supplémentaires. Cette attitude américaine est une véritable prime au protectionnisme, puisqu'aucun pays négociant avec les Etats-Unis n'est assez imprudent pour leur abandonner d'emblée une monnaie d'échange dont il pourrait avoir besoin ultérieurement pour obtenir d'eux le bénéfice de la clause. En outre, il va de soi que le traité de commerce conclu par les Etats-Unis dans ces conditions expose les échanges internationaux à une instabilité perpétuelle.

L'événement capital est cependant le Reciprocal Trade Agreements Act de 1934, auquel est attaché le nom de celui qui ne cessa jamais de dénoncer les méfaits du protectionnisme: M. Cordell Hull.

Une importante littérature a été consacrée à cette loi (qui autorise des réductions de droits jusqu'à 50% à charge de réciprocité), sans pour autant clarifier les idées des économistes quant à son efficacité. Selon les uns, elle se révéla à l'usage «une puissante machine de guerre contre maintes formes abusives de la politique commerciale d'autres pays»[2], alors que d'autres n'y voient qu'un «geste symbolique» dont l'insuffisante hardiesse accusait les difficultés qu'on rencontrerait à vouloir véritablement briser l'armature protectionniste des Etats-Unis[3]. Il n'en reste pas moins que le départ d'une «libéralisation» de la politique commerciale américaine est donnée et que l'on va désormais assister à une véritable «croisade» dans ce domaine. Elle s'accentue pendant la guerre, notamment à partir de 1943, année au cours de laquelle le «Bureau of Foreign and Domestic Commerce» vient révéler, dans une étude à long terme, intitulée: «The United States in the World Economy», que la situation des Etats-Unis pose, sur le plan des échanges internationaux, des problèmes des plus déconcertants.

Les Etats-Unis, constate ce rapport, sont maintenant créanciers de la plupart des pays où ils désireraient écouler au moins une partie de la production énormément accrue de leur puissante industrie. Mais ils ne

[1] Jacques A. L'Huillier: Théorie et pratique de la coopération économique internationale, Paris 1957, p. 24.

[2] Jacques A. L'Huillier, op. cit., p. 115.

[3] Jean Weiller, op. cit., p. 25.

peuvent obtenir le règlement de leurs exportations ou le remboursement de leurs prêts qu'en acceptant à leur tour des marchandises ou des services (ou, éventuellement, de l'or), c'est-à-dire en ouvrant le marché américain aux produits étrangers. Or, c'est précisément une politique à laquelle les Etats-Unis n'ont pu se résoudre jusqu'ici.
On estime que pour assurer l'emploi des travailleurs, il serait nécessaire, à l'avenir, de maintenir le volume des exportations à environ 7 milliards de dollars annuellement, montant qui n'a d'ailleurs plus jamais été atteint depuis 1920 et qui est plus du double des chiffres enregistrés pendant les dernières années précédant la guerre.
C'est donc une somme considérable en dollars que devraient se procurer chaque année les pays étrangers pour le règlement de leurs achats en Amérique, et c'est là que réside la difficulté, puisque les Américains désirent limiter autant que possible leurs importations à des matières premières et des produits semi-finis. A cette demande de dollars viendrait d'ailleurs s'ajouter celle résultant du service des dettes contractées par l'étranger envers les Etats-Unis et dont le montant était évalué à plus de 11 milliards de dollars en 1939, non compris le service des dettes de guerre.
Comment résoudre ce problème que l'on expose avec clarté au public afin de lui démontrer l'importance fondamentale de maintenir un afflux plus stable et plus ample de dollars dans les relations commerciales avec les autres pays?
Les autorités responsables américaines concentrent leurs efforts sur la préparation de l'opinion publique. Il s'agit de convaincre le citoyen américain de la nécessité d'un changement d'orientation dans la politique commerciale du pays. Ainsi à fin mai 1944, une «semaine du commerce extérieur» est organisée dans tout le pays à l'ouverture de laquelle le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Cordell Hull, esquisse les principes du commerce international futur. Il faut éviter, dit-il, les erreurs qui ont été commises après la première guerre mondiale. Des adaptations fort pénibles seront sans doute nécessaires, tant dans l'économie intérieure des Etats-Unis que dans leurs relations économiques avec d'autres pays. Il faudra éviter de prendre des mesures contraires aux intérêts ou même aux droits des citoyens d'autres nations, comme cela s'est fait après la dernière guerre.
Dans le même temps cependant, les Etats-Unis s'attaquent au protectionnisme des autres pays.
La constitution des autarcies allemande et italienne, l'abandon par la Grande-Bretagne du libre échange et la création du régime de préférence douanière impériale, la pratique généralisée par la France des contingents d'importation amèneront le gouvernement des Etats-Unis à penser que la prospérité du monde et singulièrement celle de l'Amérique ne peut être défendue que par une protection inverse de celle habituellement pratiquée et qui serait la protection des pays exportateurs sur les marchés étrangers où ils trouvent leurs débouchés. Cette protection ne peut être autre que la codification du système libéral

ancien aussi bien dans le domaine des changes que dans celui des marchandises.
C'est à cette manière de voir qu'il faut, semble-t-il, rattacher les efforts du Président Roosevelt avant le deuxième conflit mondial pour maintenir la France au nombre des pays à devises libres en soutenant sa résistance à l'établissement du contrôle des changes, et la proposition qu'il avance de réunir une conférence internationale chargée de réduire ou de faire disparaître les obstacles aux transactions commerciales.
Le second conflit mondial ôte évidemment tout espoir de réalisation immédiate aux idées rooseveltiennes. Celles-ci demeurent cependant non seulement extrêmement vivantes dans la pensée des dirigeants américains; en fait, la conduite de la guerre et l'aide que les Etats-Unis accordent sont pour eux l'occasion d'amener les alliés à souscrire par avance l'engagement de revenir sans retard après la fin des hostilités à des pratiques conformes à l'orthodoxie libérale.
Le point de départ de cette politique qui se manifestera sur le triple plan du commerce, de la monnaie et des finances, réside dans la Charte de l'Atlantique.
Signée le 14 août 1941 par le Président Roosevelt et le Premier ministre Churchill, elle précise en son point 4 que, «tout en tenant compte de leurs obligations existantes», les Etats-Unis et la Grande-Bretagne «s'efforceront de favoriser pour tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès sur un pied d'égalité au commerce et aux matières premières du monde, dont ils ont besoin pour leur prospérité économique». Le point 5 fait état de leur désir d'«amener la collaboration la plus entière entre les nations dans le domaine économique, en vue d'assurer pour tous des conditions de travail améliorées, le progrès économique et la sécurité sociale».

3. Vers une économie mondiale «américaine»

Deux lois déterminent, en 1939, l'attitude des Etats-Unis à l'égard du conflit qui vient d'éclater entre les puissances européennes: la loi de neutralité de 1937 et la loi Johnson de 1934.
La stricte neutralité des Etats-Unis est cependant rapidement modifiée en vertu d'une disposition légale que le Président Roosevelt, conscient de l'intérêt qu'a son pays dans le conflit européen, fait voter le 4 novembre 1939. Elle abroge la clause interdisant la vente de matériel de guerre aux pays alliés qui peuvent désormais s'approvisionner aux Etats-Unis selon le principe du «cash-and-carry», c'est-à-dire à condition que le matériel soit payé avant l'expédition, celle-ci s'effectuant par ailleurs aux risques et périls de l'acheteur.
Comme il fallait s'y attendre, ces conditions par trop sévères provoquent à brève échéance un épuisement total des avoirs en or et dollars des

pays alliés. C'est ainsi que le Royaume Uni doit cesser de passer des contrats aux Etats-Unis au moment précis où, seul au prise avec la puissance de guerre allemande, il a un besoin urgent de matériel militaire[1].
La gravité de la situation n'échappe pas aux Américains. Vont-ils pour autant abandonner le «cash-and-carry» en faveur d'une méthode de financement plus souple?

a) Le prêt-bail et ses clauses commerciales

L'abrogation de la loi Johnson n'entre pas en ligne de compte pour des raisons psychologiques évidentes. Le Président Roosevelt «imagine» donc, non de consentir une aide financière utilisable aux Etats-Unis et remboursable dans des conditions normales, mais de prêter ou de céder à bail aux nations alliées les biens et services qui leur sont nécessaires pour la conduite de la guerre. C'est le Lend-Lease Act du 11 mars 1941, basé sur un vieux texte de 1892, qui autorise les ministres de la guerre, dans l'intérêt public, à prêter à des tiers, pour une durée indéterminée, des biens appartenant à l'armée.
L'entrée en guerre des Etats-Unis, le 7 décembre 1941, modifie le Lend-Lease Act en ce sens que l'aide prêt-bail est complété par un contre-prêt-bail ou prêt-bail réciproque. Incluse dans la déclaration des Nations Unies du 1er janvier 1942, l'idée de l'aide réciproque est juridiquement mise au point dans l'accord du 23 février 1942 entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.
Aux termes de cet accord, les deux pays s'engagent à se fournir mutuellement tout produit, service ou renseignement qui peuvent leur être utiles et qu'ils sont en mesure de fournir. Quant au «remboursement» ou, plus exactement, la liquidation du solde positif d'un pays vis-à-vis de l'autre, elle devra avoir lieu de façon «à ne pas imposer une charge pour le commerce entre les deux pays, mais favoriser entre eux des relations économiques mutuellement avantageuses et l'amélioration des relations économiques mondiales. A cette fin, elle devra comprendre une disposition en faveur d'une action concertée des Etats-Unis et du Royaume Uni à laquelle pourront participer tous les autres pays qui seront d'accord, action orientée vers le développement, par des mesures internationales et nationales appropriées, de la production, de l'emploi et de la main-d'œuvre, ainsi que des échanges et de la consommation de marchandises, qui constituent le fondement matériel de

[1] «L'Angleterre restait alors le seul adversaire actif de l'Allemagne nazie. Sa situation était particulièrement périlleuse. Elle se trouvait pratiquement sans défense devant plus de 3000 km de côtes tenues par l'ennemi. Le gros de l'armée anglaise avait pu échapper à la destruction mais avait perdu la plus grande partie de son armement. Si les Allemands avaient débarqué en Angleterre au cours du mois qui a suivi l'effondrement de la France, les Anglais auraient eu peu de chances de leur résister.»
B. H. Liddell Hart, Les erreurs tragiques de la guerre contre Hitler (L'Express, Paris, 21 avril 1960).

la liberté et du bien-être de tous les peuples; action orientée également vers l'élimination de toutes les formes de traitement discriminatoires dans le commerce international, et vers l'abaissement des tarifs douaniers et autres barrières commerciales; tendant enfin, d'une manière générale, à atteindre tous les objectifs économiques énumérés dans la déclaration commune faite le 14 août 1941 par le Président des Etats-Unis et le Premier ministre du Royaume Uni (Charte de l'Atlantique). A une date aussi rapprochée que possible, les deux gouvernements entameront des conversations en vue de déterminer, à la lumière des situations économiques existant alors, les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs dont il est question ci-dessus par leur propre action concertée et de rechercher l'action concertée des autres gouvernements ayant les mêmes idées[1].»

Des accords identiques sont conclus avec tous les alliés, y compris l'URSS et la Chine.

Pour la «consommation» intérieure, le gouvernement américain ne cesse de répéter que le prêt-bail ne crée pas de dettes commerciales. Certes, un «remboursement» est prévu, mais le Président des Etats-Unis est laissé maître de juger si son pays s'estime remboursé par le bénéfice direct ou indirect qu'il retire de ce système.

Il est par ailleurs intéressant de constater que le «cash-and-carry» n'a pas cessé immédiatement. En 1941, les paiements comptants ont continué à raison de 65% des exportations totales des Etats-Unis à destination de la Grande-Bretagne et, en 1942, à raison de 21%. La période la plus difficile pour le Royaume Uni, lit-on dans le 13e Rapport annuel de la Banque des règlements internationaux, a été précisément lorsque, la loi prêt-bail étant votée, les exportations à ce titre n'ont pas encore pris toute leur ampleur. La procédure du prêt-bail ne devait en effet pas avoir d'effet rétroactif sur les contrats antérieurs et il a fallu fournir de fortes sommes en dollars pour couvrir les engagements déjà contractés au titre de cash-and-carry[2]. Les réserves monétaires de la Grande-Bretagne étant épuisées, ce pays se voit ainsi dans l'obligation d'emprunter des fonds, notamment une quantité d'or d'une valeur de 105 millions de dollars auprès du gouvernement belge en exil, en mars 1941. En juillet, la «Reconstruction Finance Corporation» octroye un crédit de 425 millions de dollars; enfin, 130 millions sont achetés au gouvernement de l'Union Sud-Africaine.

Le tableau ci-après donne une idée de l'importance qu'atteindra l'aide au titre du prêt-bail et du prêt-bail réciproque.

[1] Article VII du Master Agreement.

[2] Banque des règlements internationaux: 13e Rapport annuel, 1er avril 1942–31 mars 1943, Bâle 1943, p. 169.

Aide prêt-bail

(Bilan au 30 septembre 1945)

Aide	Millions de dollars	% du total
Par période:		
Avant le V J-Day	48 579	95,8
Après le V J-Day	2 113	3,2
Total	50 692	100,0
Par pays:		
Empire britannique	31 392	61,9
URSS	11 298	22,3
France	3 234	6,4
Chine	1 565	3,1
Républiques sud-américaines	459	0,9
Autres pays	653	1,4
Non mis à la charge des gouvernements étrangers	2 091	4,1
Total	50 692	100,0
Par catégorie de produits:		
Fournitures militaires	26 782	52,8
Produits pétroliers	2 731	5,4
Matériel ind. et prod. manufacturés	8 360	16,5
Denrées alimentaires	6 992	13,2
Service et autres frais	6 137	12,1
Total	50 692	100,0

Source: Le Document de la Semaine, 27.2.47, publié par les Services américains d'Information, Paris.

L'aide reçue par les Etats-Unis au titre du prêt-bail réciproque s'élèvera, au 1er juillet 1945, à 5,6 milliards de dollars, dont:

3,8 du Royaume Uni
0,8 de l'Australie
0,2 de la Nouvelle-Zélande
0,5 de l'Inde
0,3 de l'Empire français.

b) Les «Proposals»

Les Etats-Unis n'en restent cependant pas aux clauses commerciales du prêt-bail. Le 1er novembre 1945, ils publient les célèbres «Proposals for the expansion of world trade and employment».
On y lit que le commerce mondial n'est pas seulement le procédé par lequel les produits utiles d'un pays donné sont mis à la disposition des consommateurs d'un autre; c'est aussi la voie par laquelle les besoins

de la population d'un pays se traduisent par des commandes et donc par des offres d'emploi dans un autre. Le commerce assure la liaison entre l'emploi, la production et la consommation et les rend plus faciles. S'il se développe, il en résulte plus d'emploi, plus de richesses et plus de marchandises à consommer.
Par conséquent, les pays devraient unir leurs efforts en vue de libérer le commerce des diverses restrictions qui, dans le passé, l'ont maintenu à un niveau très bas.

Il y a quatre sortes de restrictions:

a) les restrictions imposées par les gouvernements;
b) les restrictions imposées par les ententes et les cartels privés;
c) les restrictions résultant de la crainte d'un déséquilibre dans les marchés de certains produits de base;
d) les restrictions résultant de l'instabilité de la production et de l'emploi, et de la crainte de cette instabilité.

En ce qui concerne le premier point, les propositions comportent des règles destinées à ne permettre le contingentement et les prohibitions que dans certains cas soigneusement définis et à éviter toute discrimination dans leurs applications. Elles font état d'une réduction substantielle des tarifs douaniers et de l'élimination des préférences tarifaires. Les primes, particulièrement celles à l'exportation, seraient soumises à un contrôle. Les taxes locales sur les produits importés seraient limitées à des taux ne dépassant pas ceux imposés aux produits domestiques similaires. Les organismes publics faisant du commerce extérieur seraient invités à accorder un traitement équitable au commerce des pays amis, à faire leurs achats et leurs ventes en fonction de préoccupations purement économiques et à éviter l'utilisation d'un monopole des importations en vue d'assurer une protection excessive aux producteurs nationaux.
Pour éliminer les restrictions dues aux trusts ou cartels privés, les propositions envisagent une action individuelle et concertée des divers pays. A cette fin, ils suggèrent qu'un organisme spécial soit établi dans l'Organisation internationale du commerce pour recevoir les plaintes concernant les pratiques restrictives des ententes et des cartels internationaux, pour rassembler et examiner les faits relatifs à ces plaintes et pour conseiller l'Organisation quant aux remèdes qui pourraient être nécessaires.
Ces mesures auraient, en outre, pour résultat de diminuer l'importance du troisième obstacle au commerce mondial: les déséquilibres dans les marchés de certains produits de base. Pour les surmonter, les gouvernements devraient se concerter et conclure des accords sur les produits de base ayant pour but de maintenir dans les marchés de ces produits une certaine stabilité.
Enfin, pour que la crainte de l'instabilité dans la production et l'emploi ne paralyse pas les échanges internationaux, il importe que les nations ne cherchent pas à lutter contre le chômage en l'exportant chez les

voisins. Lutter contre le chômage en prohibant les importations serait une mesure nuisible et qui irait à des fins contraires. Le rôle de l'Organisation devrait être, par conséquent, de poser un accord de principe selon lequel chaque pays chercherait, pour son propre compte, à entretenir un volume maximum et régulier de production, sans recourir à des mesures nuisibles aux autres pays ou à l'expansion du commerce mondial. D'autre part, tous les pays s'engageraient à collaborer en se communiquant des informations et en participant à des consultations relatives à la lutte contre les dépressions économiques.
Pour parvenir à ces fins, les propositions envisagent la création d'une Organisation internationale du commerce et de l'emploi, placée sur le même plan que les institutions internationales compétentes en matière de questions monétaires, d'investissements, d'agriculture, de main-d'œuvre et d'aviation civile. Il est prévu de lui donner une constitution assez semblable à celle des autres institutions créées par les Nations Unies, à savoir notamment une organisation interne la mettant à même d'accomplir les différentes tâches qui lui seront assignées.

c) Les institutions de Bretton Woods

On sait que la conférence de Londres de 1933 – si elle ne fut pas couronnée de succès – eut au moins l'immense mérite de saisir les liens qui unissent les échanges et les paiements internationaux. La Commission préparatoire constatait en effet qu'«on ne peut concevoir un retour effectif et durable à une plus grande liberté des échanges sans supposer, en même temps, un assainissement général et prolongé des conditions financières et monétaires, pas plus qu'on ne peut envisager une amélioration permanente de la situation financière et monétaire tant que le commerce international ne sera pas libéré de ses principales entraves»[1].
Conscient de ces liens, les Américains cherchent dès les premières années de la seconde guerre mondiale une solution efficace aux problèmes monétaires et financiers des échanges internationaux. La Grande-Bretagne, qui prévoit d'énormes difficultés de balance de paiements pour l'après-guerre, notamment en raison de l'hémorragie d'or et de devises, en fait autant.
C'est ainsi qu'en avril 1943, à un jour d'intervalle, sont publiés les plans White (USA) et Keynes (UK) sur la base desquels est élaboré un «compromis» par la conférence de Bretton Woods, qui aboutit le 22 juillet 1944 à la signature d'accords proposant la création de deux nouvelles institutions internationales: le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le tableau ci-après résume ce que sont ces deux institutions[2].

[1] Cité d'après Jacques A. L'Huillier, op. cit., p. 114.
[2] Voir p. 32–35.

Accords de Bretton Woods[1]

Accords de Bretton Woods	Fonds Monétaire International	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement
Siège	Le siège principal du Fonds sera situé sur le territoire du membre dont la quote-part est la plus forte (Etats-Unis) et des agences ou succursales pourront être établies sur les territoires des autres membres.	Le siège principal de la Banque sera situé sur le territoire du membre possédant le plus grand nombre d'actions (Etats-Unis). La Banque pourra établir des agences ou succursales sur les territoires de l'un ou l'autre membre de la Banque.
Administration	1. Conseil des gouverneurs (un gouverneur et un suppléant nommés par chaque membre pour cinq ans et rééligibles), douze administrateurs-délégués au minimum (cinq seront nommés par les cinq membres possédant les plus fortes quotes-parts), un directeur général et le personnel. 2. Chaque membre possédera 250 voix plus une voix supplémentaire par fraction de sa quote-part équivalant à 100000 dollars. Toutes les décisions du Fonds seront prises à la majorité des voix exprimées.	1. Conseil des gouverneurs (un gouverneur et un suppléant nommés par chaque membre pour cinq ans et rééligibles), douze administrateurs-délégués (un sera nommé par chacun des cinq membres possédant le plus grand nombre d'actions), un président, les fonctionnaires et le personnel. 2. Chaque membre possédera 250 voix plus une voix supplémentaire par chaque action de la Banque qu'il détient. Toutes les affaires seront décidées par la Banque à la majorité des voix.
Capital	**Dollars USA 8 800 millions**[2] Quotes-parts des membres fondateurs (en millions de dollars): Etats-Unis 2750, Grande-Bretagne 1300, URSS* 1200, Chine 550, France 450, Inde 400, Canada 300, Pays-Bas 275, Belgique 225, Australie* 200, Brésil 150, Pologne 125, Tchécoslov. 125, Union Sud-Africaine 100, Mexique 90, Yougoslavie 60, Chili 50, Colombie 50, Cuba 60, Norvège 50, Nouvelle-Zélande* 50, Egypte 45, Grèce 40, Iran 25, Pérou 25, Philippines 15, Uruguay 15, Venezuela* 16, Bolivie 10, Luxembourg 10, Irak 8, Ethiopie 6, Costa-Rica 5, République Dominicaine 5, Equateur 5, Guatémala 5, Haïti* 5, Honduras 2,5, Salvador* 2,5, Nicaragua* 2, Paraguay 2, Islande 1, Libéria* 0,5, Panama* 0,5 Les quotes-parts du Danemark et des autres membres seront fixées par le Fonds. N.B. Les pays indiqués par un astérique sont ceux qui n'avait pas encore ratifié les accords le 31 décembre 1945.	**Dollars USA 10000 millions**[2,3] Souscriptions minima des membres fondateurs (en millions de dollars): Etats-Unis 3175, Grande-Bretagne 1300, URSS* 1200, Chine 600, France 450, Inde 400, Canada 325, Pays-Bas 275, Belgique 225, Australie* 200, Pologne 125, Tchécoslov. 125, Brésil 105, Union Sud-Africaine 100, Mexique 65, Norvège 50, Nouvelle-Zélande* 50, Egypte 40, Yougoslavie 40, Chili 35, Colombie 35, Cuba 35, Grèce 25, Iran 24, Pérou 17,5, Philippines 15, Uruguay 10,5, Venezuela* 10,5, Luxembourg 10, Bolivie 7, Irak 6, Equateur 3,2, Ethiopie 3, Costa-Rica 2, République Dominicaine 2, Guatémala 2, Haïti* 2, Honduras 1, Islande 1, Salvador* 1, Nicaragua* 0,8, Paraguay 0,8, Libéria* 0,5, Panama* 0,3 La souscription du Danemark sera fixée par la Banque. Le nombre minimum d'actions qui devra être souscrit par d'autres membres sera déterminé par la Banque, qui réservera une quote-part suffisante de son capital-actions pour permettre la souscription de tels membres. N.B. Voir remarque ci-contre.
Libération du capital	Chaque membre devra verser en or comme minimum le moins élevé des deux montants suivants: 25% de sa quote-part ou 10% du montant net de ses avoirs officiels en or et en dollars tels que ces avoirs sont le jour où le Fonds notifie aux membres qu'il sera prochainement en mesure de commencer ses transactions de change. Chaque membre versera le solde de sa quote-part en sa propre monnaie.	20% de la souscription seront payés ou susceptibles d'appel selon les besoins de la Banque pour ses opérations; 2% du prix de chaque action seront payés en or ou en dollars et lorsque des appels de fonds seront faits le solde de 18% sera payé dans la monnaie du membre. 80% seront susceptibles d'appel par la Banque seulement lorsqu'elle devra couvrir ses engagements. Le paiement pourra être fait au choix du membre, soit en or ou en dollars, soit dans la monnaie nécessaire à la Banque pour couvrir ses engagements ayant donné lieu à l'appel de fonds.

[1] Conférence monétaire et financière des Nations Unies tenue à Bretton Woods (New Hampshire), du 1er au 22 juillet 1944.
[2] Dollars des Etats-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er juillet 1944.
[3] Divisé en 100000 actions d'une valeur au pair de 100000 dollars chacune.

Source: Société de Banque Suisse: Bulletin trimestriel No 1/1946, Bâle, mars 1946, p. 8 – 11.

Accords de Bretton Woods	Fonds Monétaire International	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement
Objet	1. Favoriser la coopération monétaire internationale. 2. Faciliter l'expansion et l'accroissement équilibré du commerce international. 3. Favoriser la stabilité des changes, maintenir des accords réguliers de change entre membres, éviter de recourir comme moyen de compétition à la dépréciation des changes. 4. Collaborer à l'établissement d'un système multilatéral de paiements pour les transactions courantes entre membres et à l'élimination des restrictions de change qui font obstacle au développement du commerce mondial. 5. Renforcer la situation des membres en mettant les ressources du Fonds à leur disposition, sous réserve de garanties adéquates, leur permettant ainsi de corriger les déséquilibres de leur balance des paiements sans recourir à des mesures nuisibles à la prospérité nationale ou internationale. 6. Raccourcir la durée et diminuer l'ampleur du déséquilibre des balances internationales des paiements des membres.	1. Collaborer à la reconstruction et à la mise en valeur des territoires des pays des membres en y facilitant l'investissement de capitaux dans des buts productifs. 2. Favoriser les investissements privés de provenance étrangère au moyen de garanties et de participations dans des prêts ou autres investissements consentis par des particuliers; et lorsque le capital privé n'est pas disponible à des taux acceptables, de suppléer aux placements des particuliers en fournissant à des conditions appropriées des moyens financiers, dans des buts productifs, provenant de son propre capital, de fonds procurés par elle et de ses autres ressources. 3. Favoriser l'accroissement, équilibré dans le temps, du commerce international et le maintien de l'équilibre des balances de paiements en encourageant l'octroi de placements internationaux pour la mise en valeur des biens de production des membres. 4. Ajuster les prêts consentis ou garantis par elle par rapport aux emprunts internationaux provenant d'autres sources de façon à entreprendre en premier lieu les projets les plus utiles et les plus urgents. 5. Diriger ses opérations en tenant compte des répercussions des investissements internationaux sur la marche des affaires dans les territoires des membres et, dans la période immédiate d'après-guerre, de coopérer à la transition facile d'une économie de guerre à celle du temps de paix.
Obligations des membres	1. Chaque membre s'engage à collaborer avec le Fonds pour favoriser la stabilité des changes, maintenir des accords réguliers de change avec les autres membres et éviter de recourir à des manipulations monétaires. 2. La parité de la monnaie de chaque membre sera calculée en or, pris comme dénominateur commun, ou en dollars des Etats-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er juillet 1944. 3. Aucun membre ne proposera de modifier la parité de sa monnaie, si ce n'est pour corriger un déséquilibre fondamental. Si la modification proposée ne dépasse pas 10% de la parité initiale, telle qu'elle a été fixée selon chiffre 4 ci-dessous, le Fonds ne soulèvera pas d'objection. 4. Lorsque le Fonds est d'avis qu'il sera prochainement en mesure de commencer ses opérations de change, il en notifiera les membres et demandera à chacun d'eux de lui faire connaître dans les trente jours la parité de sa monnaie sur la base des cours de change pratiqués le soixantième jour avant l'entrée en vigueur de l'accord. 5. La parité monétaire communiquée par un membre sera la parité de la monnaie de ce membre dans l'application de l'accord, à moins que, dans un délai de quatre-vingt-dix jours après réception de la demande dont il est question sous chiffre 4 ci-dessus le membre ne notifie au Fonds qu'il considère que la parité ne lui donne pas satisfaction, ou que le Fonds ne notifie au membre que selon son avis la parité ne peut pas être maintenue sans qu'il soit nécessaire pour lui ou d'autres membres de recourir au Fonds d'une manière tellement considérable qu'elle serait préjudiciable tant au Fonds qu'aux membres. Les délais prévus sous chiffres 4 et 5 ci-dessus seront prolongés pour les membres dont le territoire métropolitain a été occupé par l'ennemi.	1. Les actions ne doivent pas être mises en gage ou grevées d'aucune manière et elles ne peuvent être transférées qu'à la Banque seule. 2. Chaque membre n'aura de relations avec la Banque que par l'intermédiaire de son Trésor, de sa banque d'émission, de son fonds de stabilisation, ou d'autres administrations financières de même nature. La Banque n'aura elle-même de relations avec les membres qu'au moyen ou par l'intermédiaire des mêmes institutions. 3. Chaque membre désignera sa banque centrale comme dépositaire de tous les avoirs de la Banque exprimés dans sa monnaie ou, à défaut de banque centrale, il désignera toute autre institution susceptible d'être acceptée par la Banque.

Accords de Bretton Woods	Fonds Monétaire International	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement
Obligations des membres (suite)	6. Sous réserve de certaines dispositions, aucun membre n'imposera, sans l'approbation du Fonds, des restrictions dans les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. 7. Aucun membre ne conclura ou ne permettra à aucun de ses organismes financiers de conclure des accords monétaires discriminatoires ou d'adopter des mesures monétaires multiples à moins qu'elles ne soient permises par l'accord ou approuvées par le Fonds. 8. Sous réserve de certaines dispositions, chaque membre devra acheter les soldes dans sa monnaie détenus par un autre membre si ce dernier, en demandant l'achat, déclare que les soldes devant être achetés ont été récemment acquis à la suite de transactions courantes, ou que leur conversion est nécessaire pour faire des paiements pour couvrir des transactions courantes. Cinq ans après la date à laquelle le Fonds a commencé ses opérations et chaque année après cette date, tout membre maintenant encore des restrictions incompatibles avec les dispositions 6, 7 et 8 ci-dessus devra consulter le Fonds quant à leur maintien dans l'avenir. 9. Le Fonds peut demander à ses membres de lui fournir telles informations qu'il estime nécessaires pour ses opérations, y compris les statistiques nationales, sur des questions déterminées. 10. Chaque membre n'aura de relations d'affaires avec le Fonds que par l'intermédiaire de son Trésor, de sa banque d'émission, de son fonds de stabilisation ou autres organismes financiers similaires. Le Fonds n'aura lui-même de relations avec les membres qu'au moyen ou par l'intermédiaire des mêmes organismes. 11. Chaque membre désignera sa banque centrale comme dépositaire de tous les avoirs du Fonds exprimés dans sa monnaie ou à défaut de la banque centrale il désignera toute autre institution susceptible d'être acceptée par le Fonds.	
Opérations	1. Sauf dispositions contraires, les opérations pour le compte du Fonds seront limitées à des transactions ayant pour but de fournir à un membre, sur l'initiative de ce membre, la monnaie d'un autre membre contre remise d'or ou de monnaie du membre désireux de faire l'achat en question. 2. Tout membre aura le droit d'acheter au Fonds de la monnaie d'un autre membre contre sa propre monnaie aux conditions suivantes: a) Le membre désirant acheter la monnaie fait part qu'elle lui est tout de suite nécessaire pour faire dans cette monnaie des paiements qui sont compatibles avec les dispositions de l'accord. b) Le Fonds n'a pas annoncé que ses avoirs dans la monnaie demandée sont devenus rares. c) L'achat proposé ne devrait pas avoir l'effet d'augmenter les avoirs du Fonds dans la monnaie du membre acheteur de plus de 25% de sa quote-part, pendant la période de douze mois se terminant au jour de l'achat, ni celui de les porter à plus de 200% de sa quote-part, mais la limite de 25% ne s'appliquera seulement que dans la mesure où les avoirs du Fonds dans la monnaie du membre en question ont été portés au-dessus de 75% de sa quote-part s'ils avaient été ramenés au-dessous de ce montant.	1. Le montant total des garanties, des participations aux prêts et des prêts directs consentis par la Banque ne sera à aucun moment augmenté, si par une telle augmentation le total devait dépasser 100% du capital entier souscrit, les réserves et les surplus de la Banque. 2. La Banque peut garantir, participer à, ou consentir des prêts en faveur de tout membre ou de toute subdivision politique de ce membre ou de toute entreprise d'affaires, industrielle ou agricole, dans les territoires d'un membre lorsque les conditions suivantes sont remplies: a) Lorsqu'un membre sur le territoire duquel un prêt est envisagé n'est pas lui-même l'emprunteur, le membre ou la banque centrale ou une de ses institutions de nature semblable agréée par la Banque garantit complètement le remboursement du principal et le paiement des intérêts et autres frais dérivant de l'emprunt. b) La Banque reconnaît qu'étant données les conditions du moment sur le marché l'emprunteur ne pourrait pas par une autre voie obtenir le prêt à des conditions qui, selon l'opinion de la Banque, sont pour l'emprunteur raisonnables.

Accords de Bretton Woods	Fonds Monétaire International	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement
Opérations (suite)	d) Le Fonds n'a pas déclaré au préalable que le membre désirant faire des achats n'est plus admis à utiliser les ressources du Fonds. 3. Aucun membre n'aura le droit, sans l'autorisation du Fonds, d'utiliser les ressources du Fonds pour acheter la monnaie devant couvrir des transactions de change à terme. 4. Tout membre désirant se procurer directement ou indirectement contre remise d'or la monnaie d'un autre membre devra, moyennant qu'il puisse le faire à des conditions mutuellement avantageuses, l'acquérir par vente d'or au Fonds. 5. Un membre peut racheter au Fonds et le Fonds lui vendra contre or toute partie des avoirs du Fonds dans sa monnaie qui dépasse sa quote-part. 6. A la fin de chaque année financière du Fonds, tout membre rachètera au Fonds contre de l'or ou des devises libres une partie des avoirs du Fonds dans sa monnaie aux conditions suivantes: a) Chaque membre utilisera pour les rachats au Fonds de sa propre monnaie un montant de ses réserves monétaires égal en valeur à la moitié de toute augmentation survenue dans les avoirs du Fonds, dans sa monnaie pendant l'année, plus la moitié de toute augmentation, ou moins la moitié de toute diminution, survenue pendant l'année dans les réserves monétaires du membre en question. Cette règle ne s'appliquera pas lorsque la diminution des réserves monétaires d'un membre est plus forte pendant l'année que l'augmentation des avoirs du Fonds dans sa monnaie. b) Si, après que le rachat dont il est question au paragraphe a) ci-dessus a été fait, il est constaté que les avoirs d'un membre dans la monnaie d'un autre membre (ou en or acheté à ce membre) ont augmenté du fait de transactions exprimées dans cette monnaie avec d'autres membres ou des personnes dans leurs territoires, le membre dont les avoirs dans une telle monnaie (ou en or) ont ainsi augmenté utilisera l'augmentation à racheter de sa propre monnaie au Fonds. 7. Aucun des ajustements dont il est question sous chiffre 6 ci-dessus ne devra être poussé jusqu'au point où a) les réserves monétaires d'un membre sont au-dessous de sa quote-part, ou b) les avoirs du Fonds dans sa monnaie sont au-dessous de 75% de sa quote-part, ou c) les avoirs du Fonds en toute monnaie dont l'utilisation est demandée sont au-dessus de 75% de la quote-part du membre en question.	c) Un comité compétent a soumis un rapport écrit recommandant le projet après une étude sérieuse du bien-fondé de la proposition. d) Selon l'opinion de la Banque, le taux d'intérêt et les autres frais sont raisonnables et de tels taux et frais, ainsi que le tableau d'amortissement du capital, sont adaptés au projet. e) En octroyant ou en garantissant un prêt, la Banque devra tenir compte des perspectives au sujet des possibilités qu'a l'emprunteur, ou, si l'emprunteur n'est pas un membre, dans ce cas le garant, de pouvoir faire face aux obligations dérivant pour lui de l'emprunt; et la Banque devra agir avec prudence dans l'intérêt, à la fois du membre particulier dans le territoire duquel le projet doit s'appliquer et de l'ensemble de ses membres. f) En garantissant un emprunt fait par d'autres établissements de placements, la Banque recevra une compensation convenable pour ses risques. g) Les prêts consentis ou garantis par la Banque seront utilisés, excepté certains cas spéciaux, dans le but de permettre la réalisation de projets précis de reconstruction ou de développement économique. 3. La Banque pourra consentir ou faciliter des prêts selon l'un ou l'autre des moyens suivants: a) En octroyant ou en participant à des prêts directs par utilisation de ses propres fonds correspondant à son capital entièrement payé et surplus et à ses réserves. b) En octroyant ou en participant à des prêts directs par utilisation de fonds procurés sur le marché d'un des membres ou autrement empruntés par la Banque. c) En garantissant en tout ou en partie des prêts consentis par des particuliers selon les moyens usuels de placement. 4. La Banque peut emprunter des fonds selon 3. b) ci-dessus ou garantir des prêts selon 3. c) ci-dessus seulement avec l'approbation du membre sur les marchés duquel les fonds sont obtenus et du membre dans la monnaie duquel le prêt est libellé et seulement si ces membres acceptent que le produit puisse être échangé contre la monnaie de tout autre membre, sans restriction.
Entrée en vigueur	L'accord entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé au nom de gouvernements possédant 65% du total des quotes-parts.	L'accord entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé au nom des gouvernements dont les souscriptions minima ne représentent pas moins de 65% des souscriptions totales.

4. La période transitoire

Aucune des trois institutions – l'Organisation internationale du commerce, le Fonds monétaire et la Banque internationale – n'est en mesure de fonctionner dès le lendemain des hostilités. La première n'a d'ailleurs pas encore vu le jour.
Cet état de choses – prévu – n'est cependant pas sans danger. En l'absence d'une aide adéquate, les pays dévastés par la guerre risquent de se replier sur eux-mêmes, de réduire, faute de devises, leurs échanges au strict minimum, bref: de revenir à des pratiques commerciales, financières et monétaires que toute la politique américaine s'attache précisément à faire disparaître, notamment depuis 1941.
Il s'agit donc pour les Etats-Unis d'aider et l'on croit d'abord qu'ils vont continuer le prêt-bail. En effet, aux termes d'accords conclus en février 1945, ils s'engagent à fournir à la France non seulement du matériel de guerre, mais également des biens d'équipement. Est-ce sans s'écarter juridiquement du prêt-bail faire un pas de plus et s'orienter vers une aide économique indépendante de l'aide militaire?
Le Washington-Post écrit, en avril 1945: Si, à la veille de la victoire, les Etats-Unis consentent à envoyer des fournitures à la France, sachant que la plupart des livraisons ne seront pas effectuées avant la fin de la guerre, qu'est-ce qui les empêchera de conclure des accords identiques avec d'autres pays, transformant ainsi le prêt-bail en un système d'emprunts à long terme accordés aux autres alliés pour financer leurs achats de biens de consommation civile? De son côté, un hebdomadaire économique français écrit que certaines dispositions prises récemment indiquent que l'œuvre du prêt-bail ne s'achèvera peut-être pas avec la fin des hostilités... Le principe d'une aide aux pays dévastés par la guerre semble admis.
Il n'en sera pas ainsi. Le 22 août 1945, au lendemain de la victoire sur le Japon, le Président Truman annonce la cessation des opérations prêt-bail, la date en étant officiellement fixée au 2 septembre de la même année.

a) L'aide de l'armée américaine

Certes, les armées américaines avançant en territoires libérés ou ennemis se rendent rapidement compte qu'il faut, pour des raisons d'ordre politique, militaire et économique, soulager le plus possible la détresse des populations. Elles apportent donc une aide aux habitants des régions libérées ou conquises.

Aide étrangère des forces armées américaines

Régions	Millions de dollars
Pendant la guerre:	
Europe	500
Méditerranée et Balkans	700
Pacifique	100
Après la guerre:	
Allemagne occidentale	2 300
Japon	2 200
Corée du Sud	300
Autriche	100
Total	6 200

Source: Société de Banque Suisse, Bulletin trimestriel No 3, Bâle, septembre 1953, p. 76.

b) L'aide de l'UNRRA

Plus importante sera l'aide accordée par l'UNRRA. Issue à la fois d'une organisation britannique, constituée en septembre 1941 en vue d'accomplir une œuvre de secours en Europe, et d'une organisation américaine, constituée en décembre 1942 et destinée à secourir et à relever les pays dévastés par la guerre, la «United Nations Relief and Rehabilitation Administration» est créée le 9 novembre 1943. Son but est de décider des mesures à prendre pour porter secours aux victimes de la guerre dans toute région placée sous le contrôle de l'une quelconque des Nations Unies.

L'activité de l'UNRRA s'étend pratiquement à tous les domaines de la vie économique et sociale des pays secourus. Elle comprend le ravitaillement, la fourniture de vêtements et d'habitations, la prévention d'épidémies et l'amélioration de l'hygiène, le rapatriement de prisonniers, de réfugiés et de déportés, la remise en marche de la production agricole et industrielle, le rétablissement des services d'utilité publique et l'organisation de l'assistance sociale.

Le financement de l'UNRRA devait être assuré par une contribution générale des 44 pays membres, à l'exception des pays envahis. En fait, ce sont presque exclusivement les Etats-Unis qui en font les frais.

Origine des fonds de l'UNRRA

Pays	Millions de dollars
Etats-Unis	2 700
Empire britannique	900
Amérique latine	62
Autres pays	33
Total	3 695

Source: Banque des règlements internationaux: 17e Rapport annuel, Bâle, 16 juin 1947, p. 137.

Quant à la nature de l'aide fournie, elle ressort du tableau ci-dessous:

Nature de l'aide fournie par l'UNRRA

Catégories	Millions de dollars
Secours:	
Vivres	1 199
Vêtements	428
Produits médicaux	131
Restauration:	
Agriculture	346
Industrie	686
Divers:	148
Total	2 538

Source: Banque des règlements internationaux: 17e Rapport annuel, op. cit., p. 137.

Les pays bénéficiaires, enfin, sont essentiellement ceux, qui, aujourd'hui, se trouvent au-delà du rideau de fer.

Pays bénéficiaires de l'aide UNRRA

(Situation au 31 décembre 1946)

Pays	Millions de dollars
Chine	271
Pologne	401
Yougoslavie	365
Italie	307
Grèce	325
Tchécoslovaquie	227
URSS	209
Autriche	102
Autres	64
Total	2 271

Source: Banque des règlements internationaux: 17e Rapport annuel, op. cit., p. 137.

c) Les prêts du gouvernement américain

Il est cependant évident qu'il ne s'agit là que d'une aide de toute première urgence. En raison de leur montant et de leur nature, les fonds mis à la disposition des pays dévastés par la guerre ne peuvent résoudre le problème qui se pose aux Etats-Unis. Ces derniers doivent donc entreprendre une action plus efficace.

La loi Johnson étant abrogée, on prêtera d'ailleurs d'autant plus facilement que, comme le constate le «National Advisory Council», créé lors de la ratification des accords de Bretton Woods, «le pro-

gramme des crédits bénéficiera à notre économie intérieure. Durant l'époque de transition de la guerre à la paix, l'expansion du commerce extérieur ne contribuera pas seulement à la reconstruction des pays étrangers, mais facilitera encore les problèmes qu'affrontent un certain nombre de nos industries. Pendant la guerre, en effet, de nombreuses industries, particulièrement dans le domaine des biens de production, ont été développées bien au-delà des besoins domestiques que l'on peut prévoir dans l'avenir. Avec l'élimination de la demande créée par la guerre, une grande partie de cette capacité de production des Etats-Unis pourrait rester inutilisée. Une telle situation s'est déjà présentée dans le domaine du matériel ferroviaire, des machines-outils, ainsi que pour certains métaux, les industries chimiques lourdes, le caoutchouc synthétique, etc... Il est heureux que cet excédent de production soit, pour plusieurs catégories d'articles, très demandé par les régions dévastées...[1] »

Bref, comme le constate Mrs. Joan Robinson, «la vache a autant besoin d'être traite que le fermier de la traire»[2].

Mais on ne prêtera pas à tout le monde.

Pour des raisons internes d'abord. En effet, la guerre terminée, nombreux sont les Américains qui pensent que leur pays a assez fait pour les nations étrangères et, en particulier, pour l'Europe qu'ils ont toujours considérée comme «un guêpier dont il vaudrait mieux se retirer». Quant aux tenants de l'isolationnisme, ils n'ont pas désarmé et, au fur et à mesure que la fin de la guerre approche, critiquent de plus en plus fortement l'aide à l'étranger. Leur action est sans doute facilitée par l'avènement de M. Truman à la présidence des Etats-Unis. Ce dernier, conscient du fait qu'il ne jouit pas d'une autorité aussi indiscutée que celle de son illustre prédécesseur, préfère ne point prendre d'initiatives trop hasardeuses.

D'ailleurs est-il vraiment nécessaire de prêter à tout le monde? Ne suffit-il pas de «doser» l'aide de façon à empêcher «la création de blocs économiques et d'alliances commerciales, qui étoufferaient les échanges entre nations», et à éviter que les Etats-Unis ne se retrouvent sous peu face à «un système d'économie totalitaire, dominé par une politique d'hégémonie»?[3]

Mais non seulement on ne prêtera pas à tout le monde; on ne prêtera qu'à la condition que les bénéficiaires de dollars américains s'engagent à souscrire aux désormais célèbres propositions du gouvernement des Etats-Unis pour l'expansion du commerce et de l'emploi.

Dans certains cas, les Etats-Unis iront même plus loin, exigeant non seulement la reconnaissance des «Proposals», mais imposant une

[1] La Documentation française, Notes documentaires et études, No 726, Série internationale – CLVIII, La politique économique américaine et l'aide à la France, Paris, septembre 1947, p. 10.

[2] Joan Robinson, à Paris, lors d'une conférence sur le prêt américain au Royaume Uni.

[3] Sénateur Vandenberg, lors des débats relatifs au prêt à la Grande-Bretagne.

réorientation de la politique commerciale des pays bénéficiaires de l'aide. La France, par exemple, devra s'engager à:

- établir le plus rapidement possible un nouveau tarif douanier ne comprenant que des droits ad valorem et ne devant pas accroître le degré de protection d'avant-guerre;
- renoncer aux contingents d'importation permanents, caractéristiques de la politique commerciale française d'avant-guerre et aux procédés de peréquation des prix. Toutefois, une restriction importante est apportée, en ce sens que le gouvernement français peut exercer pendant une période transitoire, un contrôle des importations au moyen de licences. Ce contrôle devra cependant exclure toute discrimination;
- revenir au commerce privé. Le gouvernement français devra cesser ses achats directs et n'acheter plus que des biens d'équipement nécessaires aux services publics.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'aide américaine de l'immédiat après-guerre.

Aide américaine à l'étranger
du 1er juillet 1945 au 31 décembre 1946

Pays	Crédits	Dons	Total
	en millions de dollars		
Europe occidentale:			
Allemagne		767	767
Autriche	68	184	252
UEBL	149	61	210
Pays-Bas	283	20	303
Danemark	30		30
France	2191	21	2212
Grande-Bretagne	4435	334	4769
Grèce	121	624	745
Irlande			
Islande			
Italie	512	595	1107
Norvège	80	1	81
Portugal			
Suède	1		1
Suisse	2		2
Turquie	41	100	141
	7913	2707	10620
Europe orientale:			
Finlande	106		106
Hongrie	37		37
Pologne	90	349	439
Tchécoslovaquie	73	174	247
URSS	242	168	480
Yougoslavie		301	301
	548	992	1540

Pays	Crédits	Dons	Total
	en millions de dollars		
Total reporté	8461	3699	12160
Ensemble de l'Europe:	41	481	522
Total	8502	4180	12682
Amérique:			
Canada	6		6
Amérique latine	473	22	495
Total	479	22	501
Asie:			
Chine	247	1099	1346
Corée	25	145	170
Japon	15	591	606
Philippines	76	693	769
Total	363	2528	2891
Divers:	338	446	784
Total général	9682	7176	16858

Source: Pharos, Les Archives Economiques et Financières: Le plan Marshall de reconstruction européenne, V. L'élaboration du plan Marshall aux Etats-Unis, Paris, 3 avril 1948.

d) Le prêt au Royaume Uni

Le Royaume Uni est de loin le principal bénéficiaire de l'aide américaine. C'est qu'«aucun autre pays n'a la même position cruciale dans le commerce mondial que l'Angleterre. En raison de l'utilisation massive de la livre sterling pour les échanges commerciaux internationaux, de l'importance des pays de l'Empire britannique dans le commerce mondial et de la dépendance extrême envers les importations qui caractérise l'Angleterre, les pratiques financières et commerciales de la Grande-Bretagne ont la plus grande signification et permettront de déterminer la nature de l'économie mondiale dans l'avenir...»
Ainsi s'exprime le National Advisory Council alors que, de son côté, M. Vinson, ministre des finances, précise que si les Etats-Unis n'aident pas la Grande-Bretagne à satisfaire son programme d'importations pendant les trois à cinq prochaines années, l'Angleterre maintiendra et renforcera ses contrôles du temps de guerre sur le commerce et le change. Elle accroîtra son commerce avec la zone sterling et le réduira au maximum avec l'extérieur. Or, l'Amérique fait partie de ce monde extérieur.
Le Royaume Uni se voit ainsi offrir, le 2 novembre 1945, un prêt de 3,75 milliards de dollars plus un montant de 650 millions représentant le prix forfaitaire des livraisons prêt-bail et le règlement définitif des dettes de guerre. Le prêt est remboursable dès 1952 en cinquante

annuités et porte intérêt de 2%, exigible à partir de la même année. Le service de la dette peut être suspendu d'un commun accord dans les années où la conjoncture est particulièrement défavorable.
A part les dispositions financières proprement dites, l'accord financier anglo-américain comporte trois clauses importantes. En premier lieu, l'octroi du prêt est subordonné à la souscription par le Royaume Uni, aux désormais célèbres «Proposals». Deuxièmement, au cas où il serait nécessaire de limiter les importations, le gouvernement britannique donnera à ces restrictions un caractère non discriminatoire. Enfin, il s'engage à rétablir la libre convertibilité de la livre sterling dans les transactions courantes au plus tard un an après l'entrée en vigueur de l'accord financier.
Il est prévu que ce prêt suffira à couvrir les besoins britanniques en dollars pendant environ cinq ans. En fait, au bout d'une année, plus de la moitié est absorbée et, après le 20 août 1947, lorsque la Banque d'Angleterre bloque le solde à la suite de la suppression «provisoire» de la convertibilité, environ 400 millions de dollars seulement restent disponibles.

Utilisation du prêt américain au Royaume Uni

	Acompte	Prélèvements moy. jour	Total	Solde non utilisé
		en millions de dollars		
15.7.46–31.12.46	600	3,6	600	3150
Janvier–mars 1947	500	4,4	1100	2650
Avril–juin 1947	950	10,4	2050	1700
1er–14.7.47	150	10,7	2200	1550
15–31.7.47	550	32,3	2750	1000
1er–20.8.47	600	30,0	3350	400

Source: Société de Banque Suisse: Bulletin trimestriel No 4/1947, novembre 1947, p. 113.

Outre la hausse des prix américains, c'est le rétablissement prématuré de la convertibilité de la livre sterling qui est responsable de cet épuisement rapide.
La clause y relative est fortement combattue lors des négociations de novembre 1945. Elle est néanmoins insérée dans l'accord et dès le début du mois de mars 1947, des ententes interviennent au sujet de la conversion des avoirs en livres de l'Argentine, de la Belgique, de la Hollande, du Canada, de Terre-Neuve et du Portugal. A partir du 15 juillet de la même année, les avoirs en livres sterling de tous les autres partenaires commerciaux peuvent être convertis, à l'exception de 14 pays avec lesquels les négociations sont encore en cours.
Il faut bientôt se rendre à l'évidence: les moyens disponibles sont insuffisants devant la «marée montante» des demandes de dollars. Afin d'éviter de nouvelles pertes et de préserver ses réserves d'or et de dollars, le gouvernement britannique ordonne, le 20 août 1947, la

«suppression provisoire» de la convertibilité. Ainsi prend fin une expérience que l'on aurait jamais dû tenter et qui ne réussira que onze ans plus tard.

e) Les prêts des autres pays

Il serait injuste de ne pas mentionner l'aide accordée par d'autres pays dans l'après-guerre immédiat.
Après les Etats-Unis, le Canada est le prêteur le plus important, avec un total de près de 2 milliards de dollars canadiens dont plus de 60% reviennent au Royaume Uni, à des conditions analogues à celles du prêt américain.

Aide canadienne

Pays emprunteur	Date de l'accord	Taux d'intérêt %	Dates d'échéance	Montant accordé en millions de $ can.
Royaume-Uni	Mars 1946	2	1951–2000	1250
Belgique	Oct. 1945	3	1947–1976	100
Chine	1945	3	1948–1977	60
Tchécoslovaquie	Avril 1945	2,5	1950–1954	19
France	Avril 1946	3	1947–1976	242,5
Pays-Bas	Mai 1945	3	1950–1976	125
Indes néerland.	Oct. 1945	2,25	1950–1954	15
Norvège	Sept. 1945	2,75	1951–1959	30
URSS	1945	2	1950	3
Total				1844,5

Source: Banque des règlements internationaux: 17e Rapport annuel, Bâle, op. cit., p. 146.

Une grande partie de ces prêts et crédits est dépensée indirectement aux Etats-Unis. Par conséquent, le Canada, dont les fonds en dollars sont déjà très largement mis à contribution, voit s'aggraver la pénurie de dollars chez lui. «Nous nous sommes mis nous-mêmes dans la situation fâcheuse où nous nous trouvons aujourd'hui, constate le haut-commissaire pour le Canada à Londres, en avril 1947. Nous nous sommes délibérément exposés à manquer de dollars des Etats-Unis pour aider au relèvement du Royaume Uni et de l'Europe occidentale. Mais il est clair, et le gouverneur de la Banque du Canada lui-même l'a dit dans son dernier rapport sur les opérations de la banque, que le Canada ne peut continuer indéfiniment à vendre à crédit sur les marchés d'outre-mer quand sa balance des paiements à l'égard des Etats-Unis se solde par un déficit considérable[1].»
Parmi les autres pays qui accordent des prêts, il convient de signaler l'Argentine.

[1] Banque des règlements internationaux: 17e Rapport annuel, op. cit., p. 165.

Prêts argentins à l'Europe

Pays	Prêt en millions de dollars US
Espagne	196
Italie	176
France	151
Belgique	28
Finlande	19
Roumanie	6
Tchécoslovaquie	5
Total	561

Source: Miroslav A. Kriz: Bilan de l'aide financière en 1948, dans: Le continent américain et le déséquilibre mondial, Paris 1948, p. 204.

Le Brésil, de son côté, accorde l'équivalent de 25 millions de dollars à la France, 20 millions à la Tchécoslovaquie et 10 millions à la Finlande. L'Uruguay octroye de petits crédits à la France, l'Italie, la Tchécoslovaquie et la Belgique; le Mexique à la Tchécoslovaquie.

Les prêts extérieurs à titre privé, c'est-à-dire émis sur le marché ou accordés sous la forme de crédits bancaires, avaient constitué la majeure partie des prêts extérieurs consentis après la première guerre mondiale. Au lendemain de la seconde conflagration mondiale, ils ne jouent pour ainsi dire aucun rôle.

En avril 1947, le Gouvernement norvégien place sur le marché de New-York un emprunt à 3,5% de 10 millions de dollars en dix ans. Il s'agit là de la première émission à laquelle un pays européen procède sur ce marché depuis la guerre. En mai 1947, le Gouvernement néerlandais émet à son tour pour 20 millions de dollars d'obligations 3,75% à dix ans.

En ce qui concerne les crédits bancaires, il est évidemment difficile de se faire une idée exacte de leur volume car les renseignements y relatifs font à peu près entièrement défaut. Il semble cependant ressortir du tableau suivant, indiquant l'évolution des avoirs à court terme des banques américaines à l'étranger, que ces dernières ont manifesté à nouveau, au lendemain des hostilités, un certain intérêt à l'égard du financement des transactions avec l'étranger.

Banques commerciales des Etats-Unis: Avoirs à court terme à l'étranger

(en millions de dollars)

	Royaume Uni	Pays-Bas	Italie	Autres	**Total**	Canada	Amérique latine	Asie	**Total**
1934 décembre	295	20	25	400	740	100	170	120	1140
1943 avril	10	–	–	60	70	30	90	30	225
1945 mai	30	–	–	45	75	25	130	50	390
décembre	25	35	–	80	140	50	160	30	390
1946 novembre	56	139	13	91	299	53	200	75	643

Source: Banque des règlements internationaux: 17e Rapport annuel, op. cit., p. 157.

Ainsi que le constate la Banque des règlements internationaux, «le rappel des crédits américains à l'étranger, qui avait commencé en 1931, a continué presque sans interruptions jusqu'en avril 1943, date à laquelle ils représentaient, avec 225 millions de dollars, une faible fraction du total de 1930 et le cinquième seulement de celui de la fin de 1934. L'augmentation d'environ 400 millions de dollars constatée depuis 1943 s'est produite en majeure partie depuis le jour de la victoire en Europe, et ce sont les Pays-Bas qui en ont été les principaux bénéficiaires. En avril 1947, les Pays-Bas ont remboursé le crédit bancaire américain de 135 millions de dollars en vendant l'or qui avait été déposé en nantissement...[1]»

[1] Banque des règlements internationaux: 17e Rapport annuel, op. cit., p. 156

III. La «doctrine» Truman

L'Europe aspire visiblement à être gouvernée par une commission américaine. Toute sa politique s'y dirige.

Paul Valéry: Regards sur le monde actuel et autres essais, Paris 1945, p. 34.

1. L'échec de la politique rooseveltienne

L'occasion est évidemment trop belle, dans un monde épuisé, où les Etats-Unis jouissent d'une véritable souveraineté économique, pour ne pas créer cet «one world, one peace» dont rêve Wendell L. Willkie, découvrant l'aviation. L'occasion est trop belle pour ne pas tenter de réaliser la «Pax Americana» à travers des institutions dans lesquelles les voix sont distribuées en fonction du revenu national, de la part dans le commerce mondial et de l'importance des réserves d'or. Bousculant une Angleterre vieillie, ruinée, l'Amérique va commencer son «âge d'or». Le va-t-elle vraiment?

Sans doute peut-on féliciter les Etats-Unis d'avoir évité certaines erreurs commises pendant et après la première guerre mondiale. Du fait notamment de la «gratuité» de la majeure partie de l'aide octroyée au cours des hostilités, les principales nations commerçantes n'ont pas à inscrire à leur passif une dette considérable qui ne ferait qu'entraver la libre circulation des biens et services.

Ce que l'on peut cependant reprocher aux Américains, c'est peut-être moins de penser que quelque 20 milliards de dollars suffisent à rétablir une économie mondiale libérale, que de laisser le pouvoir d'achat de ce montant «astronomique» se détériorer rapidement à la suite d'une hausse intérieure des prix.

Certes, les Etats-Unis n'ont pas oublié l'expérience inflationniste de la première après-guerre. La liberté dans l'euphorie de la victoire conduisit alors aux abords de la catastrophe financière.

Eviter une évolution analogue au lendemain du second conflit mondial s'avère cependant difficile. Contraint par un public, qui pense que la période des sacrifices est terminée, le gouvernement américain doit supprimer les diverses mesures de rationnement.

Les consommateurs cherchent alors à acquérir des produits dont ils ont été privés pendant la guerre. Certes, la réduction de la durée hebdomadaire du travail et la suppression des heures supplémentaires ont pour conséquence une baisse des revenus individuels, mais la demande

effective ne s'en trouve pas affectée en raison d'une masse importante d'avoirs dont dispose le public et qui représente la fraction du revenu plus ou moins volontairement épargnée pendant les hostilités.
Une demande supplémentaire de biens de consommation se substitue ainsi à celle des biens destinés à la poursuite de la guerre et que l'Etat n'achète plus. La reconversion étant cependant loin d'être terminée, il en résulte une forte pression sur les prix que l'aide à l'étranger ne fait qu'aggraver.
Cette pression sur les prix affecte les salaires des ouvriers, déjà touchés par la réduction des heures de travail et la suppression des heures supplémentaires. Un rajustement devient ainsi rapidement nécessaire.
Le Président Truman, appuyé par M. Wallace, alors ministre du commerce, espère que les entreprises n'ayant plus à supporter les charges exceptionnelles du temps de guerre, consentiront des augmentations de salaires, sans pour autant réclamer une hausse correspondante des prix. Or, les industriels dont les usines, en période de reconversion, sont loin de travailler à plein rendement, s'y refusent catégoriquement. D'où des conflits sociaux qui paraissent sans fin et qui ajoutent encore aux pressions inflationnistes.
Le Président Truman est ainsi amené à modifier sa politique. Dès le milieu de 1946, la liberté des prix est rétablie[1].

[1] Ainsi que le constate le Professeur Edgar Salin, la brusque suppression du contrôle des prix et du rationnement aux USA «. . . (und nicht ihr sukzessiver, sehr langsamer Abbau wie in anderen demokratischen Ländern) und der nachfolgende unvermeidliche Preisanstieg ist ohne Erschütterung ihres Sozialgefüges möglich gewesen, weil ihr Produktionsapparat auch während des Krieges sich gewaltig ausgedehnt hatte und weil die Umstellung auf Friedensproduktion verhältnismässig reibungslos und verblüffend schnell gelungen ist. Die sinkende Kaufkraft der Mittelklassen, die mit jeder Inflation verbunden ist und immer soziale Spannungen im Gefolge hat, dürfte sozial wie soziologisch überkompensiert sein durch die starke Vergrösserung des Anteils am Sozialprodukt, den vor allem die gehobenen Arbeiterschichten dank der Macht der Gewerkschaften erhielten. Aber dieser Verzicht auf geldpolitische Massnahmen, dieses freie Ausschwingenlassen der Preise ist nicht nur für gar kein anderes Land möglich gewesen, sondern diese Politik entbehrte auch jeder Rücksicht auf die Weltwirtschaft – sie war, um es mit einem zur Kennzeichnung der früheren Aussenpolitik der USA geprägten Ausdruck zu sagen, durchaus isolationistisch. Da die Preise der Rohstoffe, insbesondere der Nahrungsmittel, stärker stiegen als die Preise der Industrieprodukte, bekamen die negativen Folgen vor allem solche Länder zu spüren, die mit Hilfe amerikanischer Kredite Rohstoffe in den USA einkauften und zur Bezahlung der Zinsen und der normalen Importe auf Industrieexport angewiesen waren – vor allem England wurde schwer getroffen, da die Kaufkraft seiner amerikanischen Milliardenanleihe durch die bald nach dem Anschluss einsetzende Preissteigerung empfindlich geschmälert wurde.»
Edgar Salin: Währungsexperimente und -reformen 1945–1948, Kyklos, Vol. III, Fasc. 2, Berne 1949, p. 101.

a) La conférence de La Havane

Les véritables raisons de l'échec rooseveltien sont cependant d'ordre politique.

La «Pax Americana», il y a des pays qui l'acceptent, qui s'y résignent, il y en a d'autres qui s'y opposent, qui rejettent toute hégémonie américaine, déguisée ou non, «justifiée» ou non. L'opposition éclatera au grand jour lors de la conférence de La Havane qui, loin de donner lieu à une simple formalité de ratification, sera fertile en luttes acharnées dès la séance d'ouverture.

Sanctionnant l'initiative américaine des «Proposals», le Conseil économique et social des Nations Unies décide, lors de sa première session à Londres, en janvier 1946, de confier à une conférence préparatoire l'établissement d'un projet de Charte internationale du commerce et de l'emploi. Cette conférence, qui se réunit d'abord à Londres, puis à Genève, groupe les représentants des puissances suivantes: Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Cuba, Tchécoslovaquie, France, Inde, Liban, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Union Sud-africaine, Royaume Uni, USA. L'URSS s'est finalement excusée.

Outre ces dix-sept nations qui ont seules droit de vote, les nations suivantes envoient des observateurs:

à Londres et Genève: Colombie, Danemark, Mexique, Pérou, Pologne, Syrie;

à Genève seulement: Afghanistan, Argentine, Equateur, Egypte, Grèce, Iran, Arabie Séoudite, Siam, Suède, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

De plus, diverses organisations internationales: Fonds monétaire, Organisation du travail, Chambre de commerce internationale, etc., délèguent des représentants qui prennent part aux débats.

Ceux-ci aboutissent, le 23 août 1947, à un projet de Charte du commerce et de l'emploi et, le 30 octobre suivant, à un accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) par lequel vingt-trois pays se consentent mutuellement des réductions, donnant ainsi, sur certains points, force de loi à la Charte projetée.

Ces deux textes sont à la base de la conférence de La Havane initialement prévue du 21 novembre 1947 au 15 janvier 1948. En fait, elle ne se terminera que le 24 mars 1948.

L'on se rend compte de l'importance des divergences de vues lorsque l'on sait que pas moins de six cents amendements sont déposés. Ils se rapportent à trois ordres de considérations: groupés autour de l'Argentine qui leur sert de porte-parole, les pays sous-développés réclament le droit de protéger leur industrie naissante par des contingentements; les pays dévastés par la guerre demandent le droit de créer des blocs préférentiels, à l'exemple du Benelux et du Commonwealth britannique; enfin, la Suisse exige des assouplissements au système trop rigide du projet de Charte, en raison même de sa dépen-

dance du commerce extérieur et du fait qu'elle ne peut bénéficier ni des assouplissements accordés aux pays insuffisamment développés, ni de ceux accordés aux pays détruits par la guerre.
Les débats prennent souvent chez les pays sous-développés un ton agressif. La délégation argentine, notamment, ne cesse de dénoncer l'impérialisme américain, qui, dit-elle, «se reconnaît au signe du dollar, à l'or du Fort Knox, aux cartels internationaux et à la toile d'araignée internationale de Shylocks broyant le cœur des multitudes affamées». Le ton est menaçant chez les Américains qui n'hésitent pas à brandir des menaces de représailles contre les saboteurs de la Charte.
Un «texte» voit néanmoins le jour, mais comme le constate M. Weiller, il serait fort pénible et d'ailleurs assez vain d'en faire l'exégèse. «En présence de formules complexes dont les intentions ou la portée pratique était difficile à dégager, il semblè que les règles du jeu de la nouvelle diplomatie économique aient consisté, d'une rédaction à l'autre, à multiplier les variantes, les incidentes et les réserves, à changer l'ordre des paragraphes, sinon à déplacer les virgules. Ce travail aboutit à un extrême raffinement de détails, décourageant pour tout lecteur et dont, une fois oubliées les intentions respectives des multiples rédacteurs, il ne restera pas grand'chose. Certains ont supposé que l'éventualité d'interprétations contradictoires et le dosage subtil des nuances laissaient finalement chaque pays plus ou moins libre d'agir à sa guise[1].»
De son côté, M. le ministre Stucki, chef de la délégation suisse, estime, lors d'une conférence de presse, que la Charte n'a aucune valeur pratique. Selon lui, les différents pays continueront de suivre la politique économique et commerciale qui leur est propre et il reste sceptique quant aux chances de ratification de l'instrument de La Havane. En effet, il y a des articles que l'on peut lire vingt fois, sans jamais arriver à les comprendre. Dans ces conditions, il n'y aura pas beaucoup de parlementaires, du moins en Suisse, qui seront disposés à endosser la responsabilité de la ratification d'un texte quasi incompréhensible.

b) L'opposition du Royaume Uni

C'est cependant dès le début des hostilités que l'Angleterre tente de «saboter» les aspirations de la puissante démocratie d'outre-Atlantique. Ainsi, en 1941, fait-elle savoir que si elle est prête à favoriser le retour à un commerce mondial libre, elle n'entend pas abandonner pour autant la préférence impériale. Tel est le sens de l'incidente: «tout en tenant compte de leurs obligations existantes» que Churchill fait insérer dans le quatrième paragraphe de la Charte de l'Atlantique. Puis, en 1943, au plan White qui s'accorde à la situation d'une nation qui a littéralement «raflé» les deux tiers de l'or du monde et qui souhaite voir ce métal reprendre, pour son plus grand avantage, sa fonction traditionnelle, il oppose à un jour d'intervalle le plan Keynes qui convient à un pays

[1] Jean Weiller, op. cit., p. 49.

dont les réserves d'or «brillent» par leur absence. Enfin, en 1945, les Anglais combattent avec véhémence les conditions d'octroi du prêt américain et, en particulier, les «Proposals».
Ce n'est cependant pas sur le terrain économico-financier que l'Angleterre parviendra à battre les Etats-Unis, ne serait-ce que parce qu'elle a un urgent besoin d'aide que seule l'Amérique est à même de satisfaire. On n'impose pas ses vues à ceux auxquels on emprunte de l'argent. Ruiné par plus de cinq ans de guerre, le Royaume Uni sait d'ailleurs fort bien qu'il ne peut plus prétendre au leadership mondial. Tout au plus pourrait-il jouer les «brillant second», mais c'est encore un rôle qui risque de lui échapper.
C'est en effet en vain que, pendant la guerre, Sir Winston Churchill tente de convaincre les Etats-Unis d'affaiblir l'URSS au maximum[1], tandis qu'à Yalta, il est exclu des discussions importantes qui ont lieu entre Roosevelt et Staline. Enfin, lors de la première assemblée des Nations Unies, à San Francisco, les Américains critiquent ouvertement l'«impérialisme» britannique en Grèce et au Moyen-Orient; et lorsque les Russes en font autant, ils se cantonnent dans l'attitude d'un médiateur neutre[2].
Est-ce le prélude, voire un pas de plus vers une entente entre les deux grandes puissances? Est-ce la confirmation de la célèbre prophétie d'Alexis de Tocqueville qui, faisant preuve d'une rare lucidité écrivait, il y a plus de cent ans: «Deux grands peuples, partis de points différents s'avancent vers le même but: ce sont les Russes et les Américains. Les autres paraissent avoir atteint les limites qu'a tracées la nature; eux seuls marchent dans une carrière dont l'œil n'aperçoit pas les bornes. Pour atteindre son but, l'Américain se repose sur la force et la raison des individus; le Russe concentre dans un homme toute la puissance de la société. L'un a pour principal moyen d'action la liberté, l'autre la servitude. Leur point de départ est différent. Leurs voies sont diverses. Mais chacun d'eux semble appelé, par un dessein secret de

[1] Elliott Roosevelt, fils du Président, qui assiste aux discussions qui se déroulent sur le «Prince of Wales», en août 1941, lors de l'élaboration de la Charte de l'Atlantique, écrit ces lignes accusatrices: «Les Anglais essayaient à tout prix de nous convaincre d'envoyer de plus en plus de matériel à la Grande-Bretagne et de moins en moins à la Russie soviétique. Le général Marshall, le général Arnold et l'amiral King pensaient, eux, qu'il était logique d'envoyer aux Soviets toute l'aide possible. Ils disaient: Après tout, les armées allemandes sont en Russie, et des tanks, des avions, des canons aux mains des Russes, cela signifie des Nazis morts, alors que tout ce que l'on peut faire pour le moment en Angleterre, c'est d'accumuler des stocks! Je me demandais, moi, si les Anglais ne visaient pas à voir s'épuiser les Nazis et les Russes pendant qu'eux-mêmes devenaient plus forts.» Cité d'après Pierre Courtade: Essai sur l'antisoviétisme, Paris 1946, p. 46. On connaît également les divergences de vues entre Britanniques et Américains au sujet des opérations militaires en Allemagne après le débarquement.
[2] Anthony Nutting: Europe will not wait, London 1960, p. 7.

la Providence, à tenir un jour dans ses mains les destinées de la moitié du monde[1].»
Un accord direct avec l'URSS, écrit M. Cardailhac en 1946, est effectivement une des perspectives qui s'ouvrent à la politique américaine présente. L'opposition des structures sociales intérieures ne doit pas dissimuler les similitudes des Etats en tant que tels ni le parallélisme de leur dynamisme. Tous deux tirent leur puissance d'un énorme potentiel physique et démographique dont les ressources sont soumises à une exploitation et une organisation de masse. Ce sont l'un et l'autre des Etats-Continents, tout différents des nations du XVIIe siècle ou des Empires coloniaux qui depuis le XIXe siècle en dépendent. La différence résidant dans l'extension de la technique à des masses et sur des étendues telles que, dans l'organisation collective, les rapports qualitatifs entre groupes aussi bien qu'entre individus deviennent insignifiants. De là vient que, plus que toute autre, leur évolution est étroitement liée au progrès technique, qui au vrai régit leurs destins. Ainsi, dynamiquement dans la figure de leur devenir comme statiquement dans leur masse, Etats-Unis et Union Soviétique se différencient des autres Etats arrivés à maturité au cours des siècles précédents et accusent des ressemblances formelles qui les classent dans un même âge historique. A quoi il faut ajouter que l'effondrement du Japon, l'effacement de la puissance britannique en Extrême-Orient et la commune attraction de l'immense et inorganique masse chinoise les mettent désormais immédiatement en contact de part et d'autre du Pacifique Nord. Il est naturel de penser que cette similitude historique des formes, ce contact géographique des forces se traduiront dans les faits au cours des années à venir jusqu'à imposer un choix exempt d'ambiguïté entre un accord direct ou un antagonisme irréductible[2].
Ce choix, Churchill va tenter de le hâter dans le sens que l'on devine. Le 5 mars 1946, il prononce à Fulton, dans le Missouri, un discours dans lequel il dépeint les sombres desseins du communisme russe[3]. Pour la première fois, le monde entend parler du célèbre «rideau de fer»[4] et les Américains de la nécessité de recréer la solidarité anglo-saxonne[5] sans laquelle il ne saurait y avoir de paix durable.
Puis, prenant la parole à l'Université de Zurich le 19 septembre 1946, il fait une description presque mythique de la force et de la richesse

[1] Alexis de Tocqueville: De la Démocratie en Amérique. Paris 1951, volume 1, p.p. 430—431.
[2] Guy Cardailhac, op. cit., p. 234.
[3] «Cela avait été comme la première déclaration officielle de la guerre froide.» Alexandre Werth: La France depuis la guerre, 1944–1957, Paris 1957, p. 142.
[4] Il semble que Churchill utilise pour la première fois ce terme dans une lettre adressée le 12 mai 1945 au nouveau président des Etats-Unis. Voir P. Gallois: Stratégie de l'âge nucléaire, Paris 1960, p. 96.
[5] On comprend mal dès lors que M. Nutting puisse reprocher au gouvernement travailliste de l'époque sa «obsessive determination to preserve the Anglo-American alliance as something exclusive». Anthony Nutting, op. cit., p. 5.

que pourrait avoir une Europe unie[1] et conclut que le premier pas à accomplir est la constitution d'un Conseil européen. Si au début tous les Etats ne veulent pas ou ne peuvent pas y adhérer, il s'agit au moins d'unir ceux qui le désirent et qui en sont capables.
Cette proposition – on a trop tendance à l'oublier – est dans la logique du discours de Fulton, qui est un appel à la croisade antirusse. Or qui dit croisade, doit aussi penser à sa défense, et l'Europe unie n'est autre chose qu'un rempart contre l'adversaire que l'on se donne à la face du monde.

2. L'aide à l'Europe occidentale

L'accueil des Etats-Unis au discours de Fulton est glacial. Le Président Truman, qui y assiste, refuse tout commentaire et il en va de même pour le Département d'Etat dont un des dirigeants, M. Dean Acheson, décline ostensiblement l'invitation qui lui est faite d'assister au dîner offert en l'honneur du vieux leader Tory. M. Henry Wallace, de son côté, met publiquement les Américains en garde contre la politique de «balance-of-power» des Anglais[2]. Enfin, un mois plus tard, le 19 avril 1946, le gouvernement américain offre à l'URSS un prêt de 1 milliard de dollars pour sa reconstruction.
En France, on ne retient du discours de Zurich qu'une seule phrase: celle où Churchill dit que, pour mener à bien la tâche urgente de l'unification de l'Europe, la France et l'Allemagne doivent se réconcilier. Elle soulève un concert de désapprobation.
Au nord du Rhin, par contre, tous ou presque se découvrent subitement une âme de «fédéraliste» et pour cause: l'Europe unie est pour l'Allemagne le plus sûr moyen de sortir de sa torpeur et de jouer à nouveau un rôle important en Occident.
Le maître du Kremlin, enfin, connaît fort bien l'antibolchevisme de son vieux «camarade» de guerre Churchill; il remonte à 1917. Ce que Staline réalise cependant très vite, c'est que l'opposition qu'on lui

[1] «This noble continent, comprising on the whole the fairest and the most cultivated regions on the earth, enjoying a temperate and equable climate, is the home of all the great parent races of the western world. It is the fountain of Christian faith and Christian ethics. It is the origin of most of the culture, arts, philosophy and science both of ancient and modern times. If Europe were once united in the sharing of its common inheritance, there would be no limit to happiness, to the prosperity and glory which its three or four hundred million people would enjoy...» Cité d'après: Baron Snoy et d'Oppuers: Les étapes de la coopération européenne et les négociations relatives à une zone de libre échange, dans Chronique de politique étrangère, Vol. XII, No 5–6, Bruxelles, septembre-novembre 1959, p. 569.

[2] Henry Wallace went further and publicly attacked the idea of «getting tough with Russia» and in an obvious reference to Churchill's plea for an Anglo-American Alliance warned against letting British balance-of-power manipulations determine whether and when America gets into war. Anthony Nutting, op. cit., p. 11.

prépare – si elle n'a rien de réjouissant – pourrait lui permettre de sauver et de consolider son régime, en vertu du principe philosophique – «dialectique» – selon lequel on se pose en s'opposant.
Car, au lendemain de la guerre, son régime est en danger. Il y a certes l'offre américaine, mais y recourir pour reconstruire au plus vite le pays, c'est admettre les «contreparties», c'est – comme le dit M. Henri Azeau[1] – non seulement «panem» mais aussi «circenses» et, à bref délai, une Russie bien nourrie, noyée sous le déluge des films d'Hollywood, des disques de jazz, de Coca-Cola et de chewing-gum. Et allez donc «tenir» trente millions de jeunes Russes dansant le Jitterbug!
Il est vrai que l'Amérique possède et est seule à posséder cet «argument massif» qu'est la bombe atomique. Cependant, comme le constate le général Gallois[2], passés les mois d'anxiété qui suivirent l'explosion du Nouveau Mexique et celles d'Hiroshima et de Nagasaki, l'on se rend vite compte, de l'autre côté du rideau de fer, que si le nouvel arsenal de la toute-puissance est jamais brandi, voire utilisé, il ne le sera que pour la défense d'enjeux absolument vitaux. Pour des raisons morales et psychologiques – la lassitude des peuples, avides de bien-être après des années d'épreuves –, il n'est pas mobilisable et il ne sera même pas évoqué pour assurer la protection d'intérêts apparemment seconds. D'ailleurs, à Yalta, le Président Roosevelt a laissé entendre qu'une fois les hostilités terminées, les troupes américaines ne resteraient pas plus de deux ans en Europe[3]..
Staline refuse donc le prêt des Etats-Unis ce qui, combiné avec la perte de la Chine, va provoquer un changement total de l'attitude américaine. Comme l'écrit un auteur français en 1948, «la désillusion de ceux qui avaient cru pouvoir opérer un financement singulièrement avantageux de l'immense espace contrôlé par les communistes (affaire comparable par son ampleur à l'établissement du commerce entre les colonies espagnoles et l'Angleterre au début du XIXe siècle) amena chez eux une complète volte-face et une attitude antisoviétique violente»[4].
Aussi, lorsqu'en février 1947, le gouvernement britannique fait savoir à Washington qu'en raison de difficultés de balance de paiements, il n'est plus à même d'aider la Grèce et la Turquie, le Président Truman n'hésite pas une seconde à prendre le relais. Le 12 mars, il prononce un discours connu sous l'appellation ambitieuse de «doctrine» Truman, qui marque une réorientation totale de la politique extérieure des Etats-Unis, inaugurée par le Président Roosevelt. Désormais, l'objectif n en est plus le rétablissement d'une économie mondiale libérale, mais le refoulement du communisme dont le danger se manifeste avant tout en Europe.

[1] Henri Azeau: La hache de guerre, Paris 1960, p. 26.
[2] Général P. Gallois, op. cit., p. 98–99.
[3] Anthony Nutting, op. cit., p. 8.
[4] André Véran: Visages américains du plan Marshall, dans Esprit, Paris, avril 1948, p. 543.

Pour parvenir à leurs fins, les Etats-Unis iront jusqu'à proposer la création – à travers le plan Marshall – d'une zone préférentielle en Europe et, comme le dit M. L'Huillier, sans toutefois en comprendre les raisons profondes, à y patronner ou à y encourager des entreprises à caractère dirigiste, voire à y soutenir des tentatives – sans lendemain il est vrai – de coordination autoritaire des investissements[1].
Bref: ils ne s'opposeront nullement à des pratiques économiques et commerciales que toute leur politique extérieure s'était jusqu'alors efforcée de faire disparaître, «pourvu que l'on fît miroiter à leurs yeux l'espoir d'une interdépendance accrue des Etats de l'Europe occidentale»[1], en d'autres termes: la constitution d'un rempart contre les poussées russes.
D'ailleurs le Président Truman ne mâche pas ses mots. Les Etats-Unis, dit-il, ont un intérêt vital à ce que l'Europe occidentale se relève car «son rétablissement est essentiel à la sauvegarde d'une civilisation qui est la source même du mode de vie américain. Seul ce relèvement peut assurer le maintien de l'indépendance et de l'intégrité d'un groupe de nations qui constituent un rempart protecteur des principes de liberté, de justice et de dignité de l'individu[2].»
M. L'Huillier n'a donc pas raison lorsque, analysant les mobiles du plan Marshall, il écrit:[3] «Il est probable qu'il faut chercher beaucoup plus simplement la clé des intentions économiques des Etats-Unis dans leur souci de rétablir une organisation libérale des échanges internationaux, qu'ils avaient exprimé déjà avec tant de vigueur dans leurs propositions pour une Charte de commerce et de l'emploi. Pour désarmer les oppositions qu'ils devaient rencontrer à la Conférence de La Havane, ils vinrent naturellement à l'idée qu'il convenait au préalable de restaurer l'économie de la région qui participe le plus largement aux échanges mondiaux[4].»

a) Le discours de Harvard

Le 12 avril 1947, l'éminent journaliste américain, M. Walter Lippmann, lance sous le titre de «Cassandre parle» un cri d'alarme. Une grande crise se développe en Europe qui, si elle n'est pas arrêtée, affectera le monde entier. Pour la prévenir, les mesures à prendre seront de très grande portée: pour le Vieux Monde rien de moins qu'une union économique; pour les Etats-Unis, une nouvelle forme de prêt-bail.
C'est l'annonce du plan Marshall.

[1] Jacques A. L'Huillier, op. cit., p. 197.
[2] Pharos: Les Archives économiques et financières, Le plan Marshall de reconstruction européenne. V. L'élaboration du plan Marshall aux Etats-Unis, Doc. No 34, Paris, 3 avril 1948.
[3] Jacques A. L'Huillier, op. cit., p. 196.
[4] Sur les mobiles politiques, M. L'Huillier ne s'exprime pas; il se contente de les signaler «pour mémoire». Il oublie par ailleurs que le plan Marshall précède la conférence de La Havane de plusieurs mois.

Le 5 juin 1947, prenant la parole à l'Université Harvard, le général George C. Marshall, secrétaire d'Etat, réaffirme l'intérêt que les Etats-Unis portent à la santé économique de l'Europe et leur volonté de continuer de l'aider pour qu'elle réalise sa stabilité. Il invite les nations européennes à se mettre d'accord entre elles sur leurs besoins et à chercher dans la voie de la coopération les moyens d'utiliser au mieux l'aide éventuelle de l'Amérique. «Notre politique, dit-il, n'est dirigée contre aucun pays, aucune doctrine mais contre la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos.»

Sept jours plus tard, M. Marshall précise que ses suggestions s'appliquent à tout le continent situé à l'Ouest de l'Oural, y compris la Grande-Bretagne et l'Union soviétique.

Le 16 juin, M. Ernest Bevin rend visite à M. Georges Bidault. Ils conviennent de s'efforcer à associer M. Mòlotov à la préparation d'une réponse aux Etats-Unis.

Le 27 juin s'ouvre, à Paris, la conférence des trois ministres des affaires étrangères. Elle se soldera par un échec total.

M. Molotov comprend en effet très vite que le discours et les précisions du général Marshall ne changent en rien la position anticommuniste fondamentale du gouvernement américain. Dès lors, utilisant les déclarations mêmes des hommes d'Etat et des parlementaires américains, l'URSS prend violemment parti contre le plan Marshall.

«Le plan Marshall, écrivent les «Izvestia», est dicté par les intérêts du capital monopoliste américain. Présenté comme s'il ne poursuivait que des buts de bienfaisance et comme si les Etats-Unis étaient animés par le seul désir de rétablir l'économie européenne, ce plan poursuit des buts politiques qui vont très loin, et que l'on peut résumer ainsi:

1. Création d'un bloc occidental, sous la direction des Etats-Unis, dirigé exclusivement contre l'URSS;
2. transformation de l'Allemagne en base militaire de l'impérialisme américain au cœur de l'Europe;
3. éloigner les Etats d'Europe orientale, en particulier les démocraties nouvelles, de l'influence de la politique extérieure de l'URSS, et les attirer du côté des Etats-Unis[1].»

Il est cependant évident que M. Molotov sait bien avant la conférence de Paris qu'il n'acceptera pas l'aide américaine. Ce «tour de piste» est toutefois nécessaire, tant à cause des populations derrière le «rideau de fer» qu'à l'égard du reste du monde. Les premières ne comprendraient en effet pas que l'on refuse d'emblée des dons et des prêts qui pourraient sensiblement améliorer leur niveau de vie; le second, en revanche, y verrait la preuve irréfutable que les Russes sont les véritables «fauteurs de discorde».

[1] Pharos, Les archives économiques et financières: Le plan Marshall de reconstruction européenne. VI. Les positions internationales devant le plan Marshall. Doc. No 38, Paris, avril 1948.

Ayant participé à la conférence de Paris, M. Molotov peut protester de sa bonne foi, de sa volonté de collaborer, et rejeter sur les «impérialistes» occidentaux la responsabilité de l'échec des négociations – ce qui ne «prendra» pas partout, mais en tout cas derrière le «rideau de fer» et parmi les communistes dans le monde.
M. Molotov sait cependant aussi que le refus de l'URSS est absolument nécessaire à Washington. Il est la condition sine qua non de l'acceptation d'une aide économique à l'Europe par le Congrès et le peuple américain. Or, le plan Marshall est nécessaire à Staline en ce sens qu'il lui permettra de «sévir» à l'Est, sous prétexte de l'encerclement capitaliste, et sauver ainsi son régime.
La rapidité et la brutalité avec laquelle il renforce son glacis finissent par convaincre le peuple américain de la justesse des vues de Churchill et de la nécessité de la politique préconisée par ses dirigeants.
Au lendemain du discours de Harvard, l'opinion publique se montre en effet très rétive à consentir de nouveaux sacrifices au relèvement de la «lointaine et vieille Europe». D'autre part, à un sentiment confus de lassitude et de désintéressement s'ajoutent bientôt, dans l'esprit des Américains, les arguments invoqués par certaines personnalités ou groupes économiques et politiques.
C'est ainsi que MM. Taft, Hoover et surtout Wallace mènent une vive campagne contre le plan Marshall, l'accusant le premier d'être trop onéreux pour le contribuable et générateur d'inflation, le second de ne pas s'occuper essentiellement du relèvement de l'Allemagne ou du Japon et le troisième de viser, au contraire, à rétablir la domination de l'Allemagne et de provoquer une guerre avec l'URSS.
Se joignant aux isolationnistes traditionnels du Middle West, le parti républicain et les milieux financiers de Wall Street expriment des doutes sur les résultats à attendre de l'aide Marshall, les uns par opposition à l'administration démocrate et souci électoral, les autres par hostilité envers les régimes socialistes d'Europe occidentale et par crainte d'une concurrence économique future. Tous ces arguments perdent cependant rapidement de leur vigueur devant le développement des événements sur le Vieux Continent et dans le monde.
L'hostilité de l'URSS et la création du Kominform, se proposant de se mettre à la tête de la résistance aux plans impérialistes d'expansion et d'agression, sont considérés par le peuple américain comme une atteinte à sa sécurité. Les grèves de France, d'Italie, d'Argentine et du Chili, la consolidation des démocraties populaires en Bulgarie, Albanie, Hongrie, Roumanie et Pologne, la signature d'alliances militaires et économiques entre ces pays d'une part, la Yougoslavie et l'URSS d'autre part, les événements de Tchécoslovaquie du 24 février 1948, puis ceux de Berlin, des 20 et 31 mars, achèvent d'inquiéter la grande majorité de la nation américaine.

b) Les caractéristiques de l'aide Marshall

Avec le plan Marshall, les Etats-Unis reviennent à l'aide essentiellement «gratuite». Encore faut-il s'entendre sur ce mot, comme le montrera l'analyse des conditions d'octroi des dollars américains.

Certes, le don – parce que ne comportant ni intérêt, ni amortissement – n'impose pas de flux en retour des importations. Or cela ne peut que convenir aux Etats-Unis à partir du moment où non seulement «leur» économie mondiale ne verra pas le jour, mais où ils proposent eux-mêmes la création d'une importante zone préférentielle dans une région qui, autrefois, participait intensément au commerce international.

En ce qui concerne les prêts, ils sont accordés pour une durée de 35 ans au maximum, mais il n'est pas perçu d'intérêts avant le 1er juillet 1952 et il n'est en aucun cas réclamé de remboursement avant cette date (et parfois pas avant le 1er juillet 1956). Il est en outre prévu un ajournement des paiements et une modification des clauses en cas de conditions économiques défavorables ou pour toute autre raison.

Aux fins du système des paiements intra-européens, il est créé une nouvelle forme d'aide qui n'est ni prêt, ni don et que l'on désigne sous le nom d'«aide conditionnelle» ou indirecte – à condition que, lorsqu'ils reçoivent l'aide en dollars, les bénéficiaires mettent un montant équivalent de leur monnaie nationale à la disposition de leurs débiteurs au titre de la balance des paiements courants. De cette façon, les pays créditeurs sont en mesure d'obtenir des dollars en contre-partie d'un excédent d'exportation envers d'autres participants à l'intérieur de l'Europe et ces dollars leur permettent de couvrir une partie de leurs déficits vis-à-vis de l'hémisphère occidental[1].

L'aide Marshall se distingue par ailleurs de l'aide financière antérieurement accordée par le fait que l'octroi en est lié à la condition de l'élaboration, par les pays bénéficiaires, d'un programme commun de relèvement.

L'objectif de ce programme – le Programme de relèvement européen (European Recovery Program – ERP) – est d'«atteindre, vers le milieu de l'année 1952, un niveau d'activité économique satisfaisant et stable ne rendant plus nécessaire une aide extérieure exceptionnelle. Ce niveau ne constituera pas un plafond limitant tout progrès, mais la base sur laquelle une économie plus prospère pourra être établie[2].»

[1] Comme le dit le Baron Snoy, cela revient à «multiplier en quelque sorte le fonctionnement de l'aide américaine, de façon à ce que les mêmes montants, les mêmes crédits puissent servir deux, éventuellement trois fois à des paiements pour permettre des échanges indispensables. Cette aide indirecte est, avec l'accord quelque peu antérieur du 18 novembre 1947 entre les pays du Benelux, la France et l'Italie, un accord monétaire où l'on acceptait pour la première fois des compensations multilatérales. L'aide indirecte et l'accord de 1947 sont donc en quelque sorte les mesures qui ont permis à l'Union européenne des paiements de naître en 1950.» Baron Snoy et d'Oppuers, op. cit., p. 575.

[2] OECE: Rapport intérimaire sur le programme de relèvement européen, Paris, 30 décembre 1948, p. 11.

A cet effet, les pays européens créent une organisation – l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) – et s'engagent à

- fournir un effort énergique de production;
- rétablir ou maintenir la stabilité financière intérieure;
- développer la coopération économique entre eux;
- résoudre le problème que pose le déficit de leur balance des paiements courants à l'égard du continent américain, notamment par l'augmentation des exportations[1].

Pour recevoir l'aide américaine, ces engagements ne suffisent cependant pas, ni la participation active à l'OECE. La loi de coopération économique de 1948 stipule, en effet, qu'afin d'avoir qualité pour recevoir l'aide prévue en vertu de la présente loi, les pays membres de l'OECE doivent conclure séparément un accord avec les Etats-Unis. Par ces accords bilatéraux, les pays bénéficiaires de l'aide américaine prennent les engagements précités vis-à-vis des Etats-Unis et s'engagent, par ailleurs à:

- faciliter le transfert aux Etats-Unis, pour l'établissement de stocks ou à d'autres fins, à des conditions et pour des quantités raisonnables, de matières premières ou de produits dont ceux-ci ont besoin par suite d'insuffisances actuelles ou virtuelles de leurs propres ressources;
- ouvrir un compte spécial où sont portées les recettes provenant de la vente de biens et services obtenus gratuitement par les pays bénéficiaires. Ces fonds peuvent être utilisés pour assurer la stabilisation monétaire et financière intérieure, stimuler la production industrielle et agricole, prospecter et mettre en valeur de nouvelles sources de richesse, ou pour d'autres dépenses, y compris les dépenses administratives américaines dans les pays bénéficiaires. Cette utilisation est soumise à l'accord préalable des autorités américaines. Le solde, libre de charges, de ce compte au 30 juin 1952, sera utilisé à l'intérieur des pays intéressés à des fins convenues entre ces derniers et le Gouvernement des Etats-Unis;
- publier et transmettre aux Etats-Unis des comptes-rendus trimestriels sur les progrès réalisés en vue de la réalisation de l'objectif du Programme de relèvement européen et sur l'utilisation de l'aide reçue;
- fournir rapidement, à la demande des Etats-Unis, toutes informations appropriées qui pourraient aider ceux-ci à déterminer le caractère, l'ampleur et l'emploi de l'aide fournie;
- négocier 1° un programme assurant dans l'avenir à l'industrie américaine une part équitable de matières premières; 2° une protection convenable du droit d'accès de toutes personnes ou sociétés américaines à la mise en valeur de ces matières dans des conditions de traitement équivalentes à celles dont bénéficient les nationaux des pays intéressés; 3° un programme de développement de la production de ces matières et de livraison aux Etats-Unis d'une fraction de l'accroissement de cette production;
- soumettre à la décision de la Cour Internationale de Justice, ou de toute autre juridiction mutuellement acceptée, toute cause embrassée par le Gouvernement des Etats-Unis à la suite de mesures gouvernementales affectant ses droits de

[1] OECE: Programme de relèvement européen, Second rapport de l'OECE, Paris, février 1950, p. 14.

propriété, y compris les marchés passés avec les pays intéressés ou les concessions accordées par ces derniers[1].

Pour recevoir l'aide américaine, il faut donc être signataire de la Convention de coopération économique européenne, participer activement aux travaux de l'OECE et avoir conclu un accord bilatéral avec les Etats-Unis[2].

3. L'aide aux pays sous-développés

Mais l'Amérique ne se contente pas d'aider l'Europe occidentale, d'autant moins que dès le 25 décembre 1945, pendant que MM. Byrnes, Bevin et Molotov sont en conférence au Kremlin, Radio Moscou, par la voix du professeur d'ethnologie Barmine, émet un message inquiétant: « Cette nuit, considérée dans les démocraties occidentales comme étant celle de l'espérance, invite le Kremlin à envoyer aussi son grand message d'espoir aux peuples qui doivent conquérir leur liberté sur les puissances colonialistes. Notre pensée va vers les peuples du Maroc, de la Tunisie, de l'Algérie, de l'Indochine, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de l'Indonésie, ainsi que vers tous les peuples arabes. Qu'ils regardent vers l'étoile rouge du Kremlin, elle les conduira à la liberté[3].»

C'est cependant dans les pays latino-américains qu'auront lieu les premières manifestations de la lutte entre l'Est et l'Ouest pour les pays sous-développés. En avril 1948, lors de la IXe Conférence pan-américaine, le ministre des affaires étrangères du Pérou, M. Enriqua Garcia Sayan, lit une déclaration dirigée contre le plan Marshall. Elle relève, entre autres erreurs commises, celle d'avoir tenté de résoudre le problème de la reconstruction industrielle de l'Europe indépendamment et dans le mépris le plus total des besoins des économies latino-américaines, auxquelles on n'assigne d'autre rôle que celui de fournir avec leurs moyens propres et actuels les matières ou produits dont le Vieux Continent pourrait avoir besoin et d'absorber d'une manière croissante les biens de l'industrie européenne au fur et à mesure de son rétablissement.

D'après la déclaration péruvienne, une formule qui puisse assurer à la fois le relèvement européen et le développement industriel des pays latino-américains, serait de combiner l'aide Marshall avec un vaste programme d'immigration européenne en Amérique latine. La « décongestion humaine » qui se produirait ainsi dans le Vieux Monde surpeuplé réduirait d'une part l'importance des crédits américains et faciliterait son

[1] Loi de coopération économique de 1948, section 115, paragraphe b.

[2] La Suisse est le seul pays membre à ne pas signer un accord bilatéral avec les Etats-Unis. Elle n'a d'ailleurs pas besoin d'aide.

[3] Cité d'après un article de Geneviève Tabouis dans la Tribune des Nations, repris dans la Gazette de Lausanne du 17 janvier 1950 sous le titre: Le programme d'aide aux pays arriérés pourra-t-il enrayer l'avance communiste en Asie et en Afrique.

relèvement, permettant d'autre part à l'Amérique latine de développer sa production et sa capacité d'achat.
Au moment même de cette déclaration éclate, dans les rues, une sanglante émeute[1].

a) La carence des institutions de Bretton Woods

Il y a certes les institutions de Bretton Woods et en particulier la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Ses ressources sont constituées par les contributions des pays membres au capital qui est de 10000 millions de dollars des Etats-Unis, divisé en 100000 actions de 100000 dollars chacune.
Du fait de la défaillance de certains pays signataire de l'accord de Bretton Woods (URSS notamment), 8,2 milliards de dollars sont effectivement souscrits. 20% de ce capital sont versés, dont 2% en or ou en dollars des Etats-Unis et 18% en monnaies nationales, et sont disponibles pour les prêts directs. Les 80% non versés constituent un fonds de garantie et ne sont susceptibles d'appel que pour faire face aux engagements contractuels de la Banque. Ceux-ci peuvent avoir une double origine:

- les opérations de crédit sur fonds empruntés;
- la garantie par la banque des emprunts placés directement sur le marché par les demandeurs intéressés.

En juin 1948, les fonds disponibles pour les prêts directs s'élèvent à 992,5 millions de dollars dont:

la part des Etats-Unis au capital versé	635 millions
les 2% versés par d'autres pays en or ou en dollars	98,3 millions
la part de la souscription belge disponible pour les prêts directs	2 millions
le produit de deux émissions d'obligations aux Etats-Unis	250 millions
le produit de la vente des obligations en francs suisses à la Banque des règlements internationaux	4 millions
les fonds propres provenant des opérations de la Banque	3,2 millions
Total	992,5 millions

[1] «Secretary Marshall was lunching at a private home when the rioting of the bloody Bogotazo erupted in the streets of the city. Another man, a young Cuban named Fidel Castro, almost unknown then, was out among the rioters, training for his revolutionary future. Marshall stayed on to rejoin the interrupted conference and denounce the communist for fomenting the riots. Many Latin Americans believed then, and insist now, that had the US offered a Marshall Plan to Latin America in 1948 instead of simply denouncing Communism, neither Castro nor the Communists could have grown into their present menacing size in Latin America.»
William P. Gray, Editor, Life International Editions: US aid and the Latins (A report on a special Poll of the Presidents of Latin America), September 1960, p. 3.

10% à peine des fonds disponibles pour les prêts directs proviennent d'autres sources que les Etats-Unis. A l'exception de la Belgique, aucun Etat membre n'autorise l'utilisation de sa part au capital versé pour des prêts directs.

Les premiers prêts de la Banque datent du 9 mai 1947, mais il devient rapidement évident qu'elle ne sera pas à même de remplir les tâches qui lui ont été assignées. Elle n'aidera pas dans une mesure appréciable à la reconstruction et au développement économique des pays économiquement arriérés ou dévastés par la guerre.

Il s'agit là d'une situation bien connue et même les plus chauds partisans des accords de Bretton Woods ne peuvent sérieusement le contester. Autre chose est de déterminer les causes de cet échec.

Prêts de la BIRD

(en millions de dollars)

Pays	Date	Buts	Conditions	Engag.	Prélèvem.	Soldes
France	9.5.47	équipements de transport, de sidérurgie, d'ind. automobile, etc.	4,5% (y compris la commission de 1%), 30 ans, amortissable à partir de 1952	250	250	–
Pays-Bas	9.5.47	construction de navires, ind. mét. textile, etc.	4,25%, 25 ans, amortissable à partir de 1954	195*	138,5	56,5
Danemark	22.8.47	équipement agricole, textiles, ind. chim.,matières premières	4,25%, 25 ans, amortissable à partir de 1953	40	7,3	32,7
Luxemb.	28.8.47	équipement de l'ind. sid. et des chemins de fer	4,5%, 25 ans, amortissable à partir de 1949	12**	7,0	5,0
Chili	24.3.48	ind. hydro-électr.	4,25%, 20 ans amortissable à partir de 1954	13,5	–	13,5
		achat de machines agricoles	3,75%, 6,5 ans, amortissable à partir de 1951	2,5	–	2,5
Pays-Bas ***	29.3.48	achat de 6 navires de transport	hypothèque sur navires, 3,5%, 10 ans, amortissable semestriellement	12	–	12
Montant total des prêts au 30 mars 1948				525	402,8	122,2

Source: Jan Marczewski: Les organisations mondiales de coopération économique, Revue économique franco-suisse, Paris, mars 1949, p. 73.

On souligne l'exiguïté des ressources dont dispose la Banque, les hésitations, les lenteurs, les incertitudes de son départ. Sans doute ces

* dont 4 en francs suisses
** dont 2 en francs belges
*** 4 compagnies de navigation

facteurs jouent-ils un rôle, mais son incapacité, sinon de résoudre, du moins de contribuer à la solution des difficultés des pays dévastés par la guerre ou économiquement arriérés tiendrait, selon le Professeur François Perroux, au fait qu'elle est construite sur une vue trop optimiste des conditions de la reconstruction et fondée sur des principes insuffisamment émancipés de la doctrine libérale et classique de l'investissement[1].

M. Pierre Poujade[2] trouve quatre traits de la structure, de l'organisation ou de la politique de la Banque qui sont plus directement inspirés de la doctrine orthodoxe.

Il y a d'abord le caractère supplétif de l'institution. Ses opérations ne sont en effet pas destinées à concurrencer ou à remplacer celles des banques privées, par le canal desquelles on peut et on doit obtenir tout ce qu'il est possible d'obtenir normalement par elles. La banque n'est donc qu'une instance supérieure, un recours toujours ouvert aux demandeurs qui ne pourraient se procurer par les voies habituelles de l'investissement à des conditions «raisonnables», le crédit dont ils ont besoin.

Une telle conception montre que, dans l'esprit des experts internationaux, et surtout américains, la distribution du crédit international doit continuer de se faire, comme par le passé, d'abord par les voies traditionnelles et se fonder sur des comparaisons individuellement faites entre profit et intérêt monétaire.

En second lieu, il y a les règles d'utilisation du capital de la Banque. On a vu que les engagements contractuels peuvent avoir une double origine: les opérations de crédit sur fonds empruntés et la garantie des emprunts placés directement sur le marché par les demandeurs intéressés.

Les emprunts de la seconde catégorie sont du type classique le plus pur: consentis par une entité individuelle à une autre entité individuelle, portant intérêt et calculés en fonction du coût, du rendement et du risque. Toutefois, la garantie de la Banque est destinée, en théorie, à pousser le prêteur à prendre en considération des demandes qui ne le seraient pas sans elle. Les organismes directeurs sont cependant hostiles aux opérations de cette nature, la raison en étant que les obligations garanties seraient susceptibles d'être traitées à des cours différents sur le marché selon le crédit respectif de chaque demandeur. Une telle éventualité nuirait au crédit propre de la Banque ce qui n'est pas contestable, mais confirme que son activité est toute entière inscrite dans la ligne de la doctrine classique de l'investissement.

Quant aux opérations sur fonds empruntés, les seules qui soient pratiquées avec les opérations de prêts directs proprement dits, elles supposent l'intervention directe de la Banque sur le marché du pays dont les crédits sont recherchés, afin d'y obtenir, par voie d'émission d'obliga-

[1] François Perroux: Le plan Marshall ou l'Europe nécessaire au monde, Paris 1948, p. 84.

[2] François Perroux et Pierre Poujade: L'investissement international, la Banque de Bretton Woods et le plan Marshall, Revue Banque, Paris, juin 1948, p. 344–348.

tions, des ressources qu'elle redistribue à son tour et à sa guise aux demandeurs. La première partie de l'opération ressortit aux procédures traditionnelles; la seconde pourrait être l'occasion d'amorcer une planification fondée sur calculs globaux. Non seulement il n'en est rien, mais cette seule éventualité, tenue pour une menace par les banquiers américains, a rendu des plus difficiles le recours de la Banque au marché privé américain.

En troisième lieu, les prêts de la Banque sont consentis et remboursables à titre onéreux. Les modalités de remboursement sont arrêtées dans chaque cas et un intérêt est perçu sur toutes les catégories de prêts. Lorsqu'il s'agit de prêts directs, le montant de l'intérêt est égal au taux de l'emprunt initial augmenté d'une commission de 1 ou 1,5%; lorsqu'il s'agit d'une opération de garantie, la Banque perçoit non plus en sus, mais en dehors du taux de l'emprunt une commission de 1 à 1,5%.

On retrouve là d'une part les calculs sur coûts, rendements et risques de l'investissement traditionnel, calculs auxquels s'ajoutent d'autre part, les commissions spéciales de la Banque. Le crédit est donc particulièrement onéreux et n'offre aucun rapport avec les crédits souvent gratuits, parfois non remboursables, que postule une doctrine moderne de l'investissement international.

Enfin, il n'y a pas d'instruction coordonnée des demandes de crédit. Une des clauses statutaires de la Banque l'oblige à étudier chaque demande de crédit une à une en tenant compte de son seul intérêt économique propre, sans aucune corrélation avec l'ensemble formé par la masse des besoins ni même par la masse des demandes effectivement formulées. C'est sans nul doute la clause la plus directement opposée à la conception moderne de l'investissement. Au lieu de superposer à l'anarchie des prêts individuels un investissement cohérent et coordonné sur calculs globaux, elle vise à perpétrer les errements de la distribution des crédits internationaux au gré des initiatives individuelles.

Cependant, en dépit des liens nombreux et puissants qui la rattachent presque entièrement à la conception classique, la Banque constitue selon M. Poujade, une première tentative de dépassement de celle-ci. Elle est «un hybride de la doctrine classique et d'une pensée plus hardie ou, si l'on préfère, un compromis entre les intérêts qui soutiennent la première et ceux qui ont suscité la seconde».

Elle constitue, en effet, un premier essai effectué en vue de réaliser, sinon le groupage des besoins, tout au moins le groupement des parties destinées à négocier entre elles des accords de prêts et en vue de soumettre ces dernières, au sein d'un même organisme, à une même autorité «supranationale».

De plus, une action lucide et persévérante de la part de ses dirigeants pourrait l'amener à se doter de moyens statistiques tendant à la centralisation des renseignements les plus nombreux et les plus exacts sur les besoins mondiaux en matière de crédit.

Enfin, la garantie que la Banque est habilitée à donner à certains emprunts, placés directement sur le marché mais qu'elle couvre en quelque

sorte de son autorité, pourrait être un puissant moyen de dépassement des procédures traditionnelles et d'homogénéisation des rapports entre prêteurs et emprunteurs. Ceci est si vrai que l'on pourrait voir dans le délaissement de cette nature d'opérations l'une des raisons essentielles de l'échec de la Banque et de son repliement sur les procédures inadaptées à la nature nouvelle de l'investissement international.

En ce qui concerne le Fonds monétaire international, le Final Act prévoit qu'il ne fonctionnera qu'en «période normale», c'est-à-dire après que les difficultés spéciales de l'immédiat après-guerre seront résolues.

Il est cependant à remarquer que, le 26 septembre 1946, le Conseil d'administration du Fonds donne une interprétation des statuts qui apporte une certaine souplesse à ses opérations, «le but à atteindre étant de tenir le juste milieu entre la solution extrême consistant à réserver entièrement les ressources du Fonds pour la période qui suivra celle de transition, et celle qui tiendrait à les utiliser pour répondre aux besoins impérieux de devises des Etats membres, à l'heure actuelle[1]».

Prêts octroyés par le Fonds monétaire international

	Total au 30 novembre 1948	1947	jusqu'au 30 novembre 1948
	(en millions de dollars)		
Dollars: Total	631,5	461,7	169,8
Belgique	33,0	11,0	22,0
Chili	8,8	8,8	
Costa-Rica	0,5		0,5
Danemark	10,2	3,4	6,8
Ethiopie	0,3		0,3
France	125,0	125,0	
Inde	52,2		52,2
Mexique	22,5	22,5	
Nicaragua	0,5		0,5
Norvège	5,0		5,0
Pays-Bas	62,5	46,0	16,5
Royaume-Uni	300,0	240,0	60,0
Tchécoslovaquie	6,0		6,0
Turquie	5,0	5,0	
Livres sterling:			
Pays-Bas	6,0	6,0	
Francs belges: Total	11,4		11,4
Norvège	4,6		4,6
Pays-Bas	6,8		6,8
Total général	648,9	467,7	181,2

Source: ONU. Département des affaires économiques: Les changements principaux dans le domaine économique en 1948, Lake Success, New-York 1949, p. 77.

[1] Banque des règlements internationaux: 18e Rapport annuel, Bâle, 14 juin 1948, p. 10.

b) Le «Point Quatre»

La carence des institutions de Bretton Woods amène le Président Truman à proposer, dès le 20 janvier 1949, un programme «nouveau et hardi» pour faire bénéficier les régions retardataires des avantages du progrès scientifique et industriel.
Plus de la moitié des habitants du monde vivent dans des conditions approchant de la misère. Leur alimentation est insuffisante; ils sont les victimes de maladies. Leur vie économique est primitive et stagnante. Leur pauvreté est un handicap et une menace non seulement pour eux, mais encore pour des régions plus prospères. Pour la première fois dans l'histoire, l'humanité possède les connaissances et la technique voulues pour alléger les souffrances de ces peuples.
Les Etats-Unis occupent une place de premier plan parmi les nations dans le développement des techniques industrielles et scientifiques. Les ressources matérielles qu'ils peuvent mettre à la disposition des autres peuples sont certes limitées, mais les ressources en connaissances techniques augmentent sans cesse et sont inépuisables.
Les Etats-Unis devraient mettre à la disposition des peuples, qui aiment la paix, les bénéfices de leur abondance de connaissances techniques, afin de les aider à réaliser leurs aspirations à une vie meilleure, et, en coopération avec les autres nations, encourager l'investissement de capitaux dans les régions qui ont besoin de se développer.
Le but devrait être d'aider les peuples libres du monde, grâce à leurs propres efforts, à produire plus de denrées alimentaires, plus de vêtements, plus de matériaux pour la construction des maisons et plus de puissance mécanique pour alléger leurs fardeaux.
Les Etats-Unis invitent les autres nations à mettre en commun leurs ressources techniques pour cette entreprise où toutes les nations travailleraient ensemble, par l'intermédiaire des Nations-Unies et leurs organismes spécialisés chaque fois que cela serait possible.
Avec la coopération du monde des affaires, des capitaux privés, de l'agriculture et de la main d'œuvre des Etats-Unis, ce programme pourrait développer considérablement l'activité industrielle des autres nations et élever leur standard de vie. De nouveaux développements économiques de cette nature doivent être conçus et contrôlés au bénéfice des peuples des régions où ils sont mis en œuvre. Les garanties données aux bailleurs de fonds doivent être contrebalancées par des garanties dans l'intérêt des peuples dont les ressources et dont le travail contribuent à ces développements.
Et le Président Truman de conclure que le vieil impérialisme – l'exploitation au profit de l'étranger – ne trouve pas de place dans ces projets. Ce qu'il envisage, c'est un programme de développement basé sur le concept d'une façon d'agir loyale et démocratique.
La réaction soviétique ne se fait pas attendre. Pour Moscou, il faut entendre par ce programme avant tout l'extension aux territoires d'outremer du système des bases navales et aériennes, la main-mise des capi-

taux américains sur les richesses naturelles des colonies et l'intensification de la lutte des monopoles colonialistes contre le mouvement de libération nationale des peuples indigènes oppressés.
Les Etats-Unis considèrent comme régions particulièrement déshéritées l'Extrême-Orient et l'Afrique. C'est donc pour cette raison que d'importantes bases navales et aériennes américaines s'étirent déjà le long de l'Asie orientale et des côtes septentrionales de l'Afrique[1].

[1] La radio soviétique attaque le programme. (La Vie financière, Paris, 5 février 1949.)

IV. Le «plan» Dillon

Faire l'Europe, peut-être. Mais qu'on ne se crispe point à une formule dont il n'est pas dit qu'elle ne soit, au moment où elle se propose, dépassée par l'histoire. Il serait déjà grave de dire: «Faire l'Europe» en mimant cette formule généreuse d'un sous-entendu: «Faire l'Europe française», «faire l'Europe allemande», «faire l'Europe capitaliste normalisée comme un trust». Il serait grave de faire l'Europe contre quelqu'un, fortifiant ses désordres avec ses traditions: qui ne songe plus qu'à se défendre et à se conserver, est déjà condamné.

Emmanuel Mounier: Lettre à quelques amis européens, écrite en février 1950 pour la revue «Aussprache», reproduite dans: Les certitudes difficiles, Paris 1951, p. 329.

1. Vers une nouvelle Europe franco-britannique?

La politique américaine, inaugurée le 12 mars 1947, contient en germe le renforcement de l'Allemagne du triple point de vue politique, économique et militaire, ce qui n'est pas fait pour plaire à la France. Aussi va-t-elle tenter une nouvelle fois de réaliser l'«Europe» qui relierait sinon Moscou, Londres et Paris, du moins les deux dernières capitales. M. Georges Bidault – «this dear little man, ce professeur de lycée à la silhouette gracile, ivre de sa propre éloquence» – ne parvient cependant pas à convaincre M. Ernest Bevin – «le secrétaire général des syndicats britanniques, lourd, massif, dépourvu d'imagination, méprisant les discussions abstraites sur la civilisation européenne et la souveraineté nationale» – de la nécessité d'institutions communes à compétences réelles[1]. Tout ce «mucking about» avec le supranationalisme ne plaît pas au ministre des affaires étrangères de Sa Majesté, obsédé par la «solidarité anglo-saxonne».
Sir Winston Churchill, lui, peut certes se féliciter d'avoir amené les Américains à épouser ses vues. Mais ce qu'il n'apprécie guère, c'est que la puissante démocratie d'outre-Atlantique entend traiter son pays comme n'importe quel autre partenaire du continent. Et quelles condi-

[1] Herbert Lüthy: A l'heure de son clocher, Essai sur la France, Paris 1955, p. 246.

tions exorbitantes met-elle à l'octroi d'une aide dont le Royaume Uni à un urgent besoin!
Aussi le voit-on prendre la tête du United Europe Movement et lors d'une manifestation spectaculaire à l'Albert Hall, en mai 1947, prononcer un discours où, pour la première fois, il envisage la participation directe du Royaume Uni à l'intégration de l'Europe. «Si l'on veut faire de l'unité européenne une réalité effective avant qu'il ne soit trop tard, dit-il, la France et l'Angleterre devront se donner pleinement à cette tâche. Elles doivent marcher la main dans la main, elles doivent être les initiatrices de ce Mouvement[1].»
Le 27 juin 1948, il demande à M. Clement Attlee de soutenir le projet de réunir une Assemblée européenne et précise que dans cette affaire, la direction serait aux mains de la Grande-Bretagne[2].
M. Attlee répond le 30 juin que sa sympathie est acquise à l'idée de base de ce mouvement. Il ne voit pas, cependant, comment le gouvernement pourrait soutenir, devant le Parlement du Royaume Uni la résolution que le Comité international du mouvement pour l'Europe unie a suggéré de déposer devant les Parlements des différentes nations participantes. Il lui semble que si une assemblée doit être convoquée, elle doit l'être, vu l'importance vitale du problème, par les gouvernements, et non par des organisations indépendantes ou par des Parlements. Par ailleurs, il pense que le moment n'est pas opportun pour les gouvernements de prendre cette initiative majeure, quand ils sont préoccupés par tant de problèmes urgents et difficiles.
Selon lui, il serait regrettable de compromettre les chances d'une action future en suscitant cette résolution avant que le gouvernement se sente à même de la soutenir. Le meilleur serait de ne pas mettre cette proposition en avant. Certes, il ne voit aucune raison pour que les organisations indépendantes occupées à ce mouvement ne continuent pas à diffuser l'idée de l'Union européenne.
Le 21 août, après la décision du conseil des ministres français (du 18 août) d'agir activement dans le sens du memorandum du Comité international et le discours de M. Spaak, Sir Winston Churchill écrit à M. Attlee sa déception du «caractère négatif» de sa réponse et espère que ces faits nouveaux provoqueront une modification dans l'attitude de M. Attlee.
Le même jour, le chef du gouvernement répond en justifiant l'attitude dilatoire du Foreign Office: «En adoptant cette ligne, le Foreign Office a pris en considération le fait que toute la question a une incidence importante sur les relations du Commonwealth et qu'en conséquence le gouvernement désire procéder à un échange de vues avec les premiers ministres du Commonwealth en octobre, avant d'exprimer une opinion précise[3].»

[1] L. de Sainte-Lorette, op. cit., p. 113.
[2] Esprit: Les deux visages du fédéralisme européen, Documentaire, Paris, novembre 1948, p. 620.
[3] Esprit, op. cit., p. 621.

2. L'Europe franco-allemande

La France ne se laisse pas décourager. Au fur et à mesure de la renaissance militaire de l'Allemagne – inévitable après l'avènement de l'OTAN – elle propose la création d'une Europe qui comprendrait le Royaume Uni et qui ne serait pas forcément hostile à l'URSS.
Ainsi voit-on naître la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui deviendra, comme le dit si bien M. Lüthy, «la locomotive derrière laquelle sont venues s'accrocher toutes les initiatives européennes, jeunes et vieilles: les innombrables projets d'intégration, les pools des transports, de l'agriculture, des produits pharmaceutiques et de l'électricité, la question de la Sarre, toutes les idées jaillies de l'Assemblée de Strasbourg et, enfin dans l'euphorie de la «belle saison européenne» du mois de septembre 1952, après la signature du traité de la communauté européenne de défense, la Fédération politique de l'Europe elle-même dont l'Assemblée de la communauté charbon-acier, élargie ad hoc, fut chargée d'élaborer la constitution, un train complet d'un tonnage un peu inquiétant. Mais la charge la plus lourde, la plus dangereuse qui faisait haleter la locomotive, c'était l'armée européenne[1].»
On sait ce qu'il advint de la Communauté européenne de défense. On sait moins, par contre, que le marché commun allait connaître le même sort, s'il n'y avait pas eu la «crise» de Suez et le «coup» de Hongrie. Ce sont ces deux événements qui amènent la France, dont la politique depuis 1918 oscille entre deux pôles: la peur de l'Allemagne, la peur de la Russie soviétique, à choisir comme au temps de Munich. Mais Munich fut un choix fatal...
Elle va désormais s'attacher à créer une Europe franco-allemande qui exclut le Royaume Uni et dont elle se soucie peu de savoir si elle «plait» à l'URSS et aux Etats-Unis. A Suez, la France a été «lâchée» par les Anglais, sérieusement «remise en place» par les Américains et «menacée» par les Russes qui, à Budapest, montrent leur «vrai visage».
Dans «Le Monde» du 5 décembre 1956, M. Maurice Duverger, analysant la situation au lendemain de l'échec de l'expédition d'Egypte écrit que la Grande-Bretagne s'efforce de recréer une solidarité anglo-saxonne au Moyen-Orient et de faire renflouer par les Etats-Unis «son» pacte de Bagdad: en bref, il s'agit de sauver les meubles. En France, au contraire, beaucoup rêvent de représailles: et l'on voit d'anciens «ultras» de l'atlantisme songer à mettre en cause l'alliance occidentale[2].
Quatre jours auparavant, il constate dans le même quotidien que, de l'échec de Suez, on tire argument en France en faveur de l'Europe à six ou de la fabrication de la bombe atomique. «Comme si le fédéralisme donnerait une goutte de pétrole de plus à l'économie européenne; comme si la possession de la bombe atomique avait empêché la Grande-

[1] Herbert Lüthy, op. cit., p. 269.
[2] Maurice Duverger: Alliés ou rivaux? dans Le Monde, Paris, 5 décembre 1956.

Bretagne de battre en retraite plus vite que nous! Un psychanaliste reconnaîtrait ici des phénomènes de transfert ou de compensation, qui visent à masquer une impuissance, non à y porter remède[1].»
C'est pourtant bien la politique que le Président Guy Mollet inaugure, lui qui vient d'avoir une nouvelle fois la preuve que la politique britannique est avant tout axée sur la grande communauté des peuples de langue anglaise.
M. Jean-Raymond Tournoux rapporte dans ses passionnants «Secrets d'Etat» que, le 6 novembre 1956, M. Anthony Eden, exténué, effondré, diminué physiquement – d'aucuns disent qu'il a été «mis en condition», c'est-à-dire drogué – répète pour la n-ième fois au bout du fil: «Je suis acculé. Je ne peux plus tenir. Tout le monde me lâche. Mon fidèle collaborateur Nutting a démissionné de son ministère d'Etat. Je ne puis même pas m'appuyer sur les conservateurs unanimes. L'archevêque de Canterbury, l'Eglise, les pétroliers, tout le monde est contre moi! Le Commonwealth est menacé d'éclatement. Nehru veut rompre les liens. Le Canada, l'Australie ne nous suivent plus dans notre politique. Je ne puis être le fossoyeur de la Couronne. Et puis, comprenez-moi, comprenez-moi bien, le Président Eisenhower m'a téléphoné. Je ne puis pas faire cavalier seul sans les Etats-Unis. Ce serait la première fois dans l'histoire de l'Angleterre... Non, ce n'est pas possible...[2]»
Le Président Mollet va d'autant plus facilement de l'avant dans cette nouvelle politique que le pétrole vient de jaillir au Sahara.

3. L'Europe britannique

Contre cette Europe se dresse le Royaume Uni qui craint – comme le dit «The Economist» dans une intéressante étude publiée en 1957 – de tomber au rang d'une petite nation si le marché commun devait devenir réalité.

«A third great power would be added to the USA and the URRS, less formidable than either but with a much greater claim to consideration than the UK. To put it at the very lowest Britain would probably cease to be America's ally number one in Europe. There would seem to be two possible roles that the UK could then fill in world affairs, political and economic. It might maintain its high standard of living and a high level of trade by greater specialization. Or it might let things slide, till its role was that of Portugal or Spain. In neither case would it retain a tithe of its former influence. Even if, like Dutch, it held on to the remnant of its empire, it would hardly be the lodestar for the vigorous young nations of the Commonwealth who would be swept into the orbit of other powers. It may seem absurd to suppose that the UK, with three hundred years of great power status behind it, could become nothing more than another small country. But it took only a hundred years for the Spanish Empire to decay, yet it was, in relation to the world of its day, more formidable than Britain at the height of its nineteenth-century greatness.»[3]

[1] Maurice Duverger: L'Europe asservie. Le Monde, Paris 1.12.60.
[2] Jean-Raymond Tournoux: Secrets d'Etat, Paris 1960, p. 169.
[3] E.I.U.: Britain and Europe, Londres 1957, p. 63–64.

Pour éviter cette issue, Londres propose la création d'une zone de libre échange qui engloberait l'ensemble des pays membres de l'OECE. Les discussions durent plus de deux ans, mais le 15 décembre 1958, c'est la rupture des négociations, comme d'ailleurs aussi la mise en veilleuse de la Communauté économique européenne.

4. L'Europe gaulliste

Avec le retour du général de Gaulle au pouvoir, la politique européenne de la France prend en effet une nouvelle direction. Non pas que le chef de la France libre veuille revenir sur les engagements pris par son pays dans le cadre du Traité de Rome. Mais, à l'Europe des Six, il n'entend pas céder la moindre parcelle de souveraineté française. Ce qu'il veut, c'est – comme le montre M. Henri Lefebvre – s'en servir pour réaliser un complexe politique et économique sous leadership français, dont la puissance égalerait celle du Commonwealth britannique, des Etats-Unis et de l'URSS. Ainsi seulement se comprennent, dans leur ordonnance et leur enchaînement, les décisions politiques allant de la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse à la bombe «A» et «la force de frappe» françaises[1].

Cette politique implique le maintien de la Communauté française comme ensemble multinational, équipé économiquement par la Métropole et doté d'institutions souples, analogues à celles des autres ensembles multinationaux. Elle requiert, d'autre part, la domination de la France – articulation entre l'Europe et l'Afrique – sur le marché commun.

Les moyens en seraient: la modernisation de l'industrie française et notamment de la métallurgie de l'Est, capable de concurrencer la Ruhr; le pétrole du Sahara et son amenée par oléoduc jusqu'en Europe centrale; la création d'un pool européen de l'énergie, relayant la CECA, la complétant par l'énergie du pétrole et surtout par l'énergie nucléaire, domaine où la France marque des points et montre une avance sur l'Italie et l'Allemagne et pas seulement à Reggane, mais aussi au CERN et ailleurs.

Bref, ce que le général de Gaulle veut, c'est, comme il le dit dans ses mémoires, que la France «sauvée par miracle» saisisse «les chances d'action exceptionnelles» que lui offrent «l'effondrement de l'Allemagne, le déchirement de l'Europe, l'antagonisme russo-américain»[2]. Ce qu'il veut, c'est assurer à la France «la sécurité en Europe occidentale, en empêchant qu'un nouveau Reich puisse encore la menacer. Collaborer avec l'Ouest et l'Est, au besoin contracter d'un côté ou bien de l'autre les alliances nécessaires, sans accepter jamais aucune espèce de dépendance. Pour prévenir les risques, encore diffus, de dislocation,

[1] Henri Lefebvre: De Clausewitz à de Gaulle, dans (France-Observateur, Paris, 18 février 1960.

[2] Charles de Gaulle, op. cit., p. 179.

obtenir que l'Union française se transforme progressivement en libre association. Amener à se grouper, aux points de vue politique, économique, stratégique, les Etats qui touchent au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. Faire de cette organisation l'une des trois puissances planétaires et, s'il le faut un jour, l'arbitre entre les deux camps soviétique et anglo-saxon[1].»

L'Eurafrique dont rêve le général de Gaulle ne semble cependant pas devoir se réaliser et cet état de choses est étroitement lié à la désagrégation de la Communauté française. En fait, celle-ci est morte vingt mois seulement après sa naissance. C'est la Fédération du Mali, groupant le Sénégal et le Soudan, et Madagascar qui, estimant qu'elle leur impose trop de restrictions, demandent en premier l'indépendance. Les Etats de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Niger et de la Haute-Volta en font autant, dans des conditions cependant nouvelles: ils n'entendent pas signer en même temps des accords de coopération avec la France.

Le général de Gaulle n'abandonne pas pour autant sa politique de grandeur. Mais celle-ci ne peut désormais s'appuyer «que» sur l'Europe des Six. D'où l'importance accordée au marché commun dans le premier discours du fondateur de la Ve République après la conférence au sommet avortée: «Contribuer à bâtir l'Europe occidentale en un groupement politique économique, culturel et humain, organisé pour l'action, le progrès, la défense, c'est à quoi la France veut s'appliquer. Déjà, l'Allemagne fédérale, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg coopèrent avec elle directement dans plusieurs domaines. En particulier, le marché commun des Six entrera, le 31 décembre, dans sa réalisation pratique. Sans doute, les participants ne veulent-ils pas que cette institution puisse blesser les autres pays de l'Europe, et l'on doit compter qu'un accomodement sera trouvé entre les intérêts. Sans doute aussi, faut-il que les nations qui s'associent ne cessent pas d'être elles-mêmes et que la voie suivie soit celle d'une coopération organisée des Etats, en attendant d'en venir, peut-être, à une imposante confédération. Mais la France, pour ce qui la concerne, a reconnu la nécessité de cette Europe d'Occident, qui fut jadis le rêve des sages et l'ambition des puissants, et qui apparaît, aujourd'hui, comme la condition indispensable de l'équilibre du monde. Sur notre ancien continent, l'organisation d'un groupement occidental, tout au moins équivalent à celui qui existe à l'Est, pourra permettre un jour, sans risque pour l'indépendance et la liberté de chacun d'établir l'entente européenne entre l'Atlantique et l'Oural. Alors, l'Europe toute entière, cessant d'être coupée en deux par des ambitions et des idéologies qui deviennent périmées, redeviendrait le foyer capital de la civilisation[2].»

[1] ibid.

[2] Charles de Gaulle: Discours télévisé du 31 mai 1960 (Le Monde, Paris, 2 juin 1960).

5. L'Europe périphérique

Contre l'Europe gaulliste se dresse à nouveau le Royaume Uni: M. Harold Macmillan va même jusqu'à menacer de créer une entente périphérique, comme du temps de Napoléon, si la France devait se montrer intraitable.
En fait d'entente périphérique, c'est la petite zone de libre échange qui voit le jour. Elle n'a pas le don d'impressionner les Six outre mesure, de sorte que les Anglais se voient dans l'obligation de modifier à nouveau leur tactique: c'est l'offre d'adhérer à la CECA et à l'Euratom.
Le marché commun n'est cependant pas dupe. Faisant allusion à la démarche britannique, le ministre belge des affaires étrangères, M. Wigny, déclare que l'entrée d'un nouveau membre ne devra pas avoir pour effet de saper le dynamisme de la Communauté. On fait par ailleurs comprendre à tous les candidats en puissance que l'on ne peut adhérer qu'à l'ensemble des institutions européennes.
M. Macmillan recherche alors une entente directe avec l'URSS. Démarche sans succès, puisque M. K. l'accuse d'être hostile à l'URSS. Il ne reste dès lors guère autre chose au Premier britannique que de se rabattre sur l'Europe des Sept et d'essayer d'en faire un instrument politique et économique valable. D'où la nomination d'une personnalité européenne de tout premier plan au poste de secrétaire général de l'AELE. Dans le même temps, cependant, M. Macmillan tente d'exploiter à fond les divergences de vues entre Bonn et Paris au sujet de l'Europe.

6. L'OCDE

Cette Europe en pleine «guerre économique» ne fait évidemment pas l'affaire des Etats-Unis, tant en raison de la discrimination des produits dollars qui s'ensuit, que du fait qu'elle détourne les pays européens de l'aide aux pays sous-développés où se joue l'avenir du monde. Ces deux faits sont d'autant plus regrettables que la balance des paiements américaine donne lieu à de sérieuses inquiétudes.
Ni à Washington, ni dans les milieux d'affaires, on n'a d'abord une idée claire des solutions que l'on pourrait apporter au «contentieux» européen et qui protègerait en même temps les intérêts commerciaux américains. En gros, le but des Etats-Unis est de maintenir le plus bas possible le niveau de discrimination de l'un et l'autre bloc commercial contre les produits américains. Plus exactement, Washington espère empêcher des accords spéciaux entre les Six et les Sept, secteur par secteur. D'où les attaques dont sont l'objet le marché commun et la petite zone de libre échange au sein du GATT.
Mais tout cela ne résout pas le problème lancinant de l'aide aux pays sous-développés.
On reconnaît aujourd'hui que la lutte des classes s'estompe en Occident. Certes, de grandes inégalités persistent au Portugal, en Italie, en Grèce,

en Turquie où grouillent des populations misérables. Même les Etats-Unis connaissent dans les grandes villes un «Lumpenproletariat» qui compte parmi les plus abandonnés du monde, et la France n'est pas exempte de familles entassées dans d'innombrables taudis.
Il n'en reste pas moins que, dans la plupart des nations occidentales, la misère est marginale. Les différences de classes tendent à disparaître, la prospérité gagnant des couches de plus en plus larges de la population. Les prophéties communistes sur la paupérisation absolue semblent ridiculisées.
Mais si la lutte des classes s'estompe à l'intérieur du monde occidental, beaucoup d'auteurs constatent qu'elle prend un relief nouveau et mille fois plus accentué entre ce monde et les pays sous-développés. A l'enrichissement du premier, comme d'ailleurs dans une certaine mesure du bloc communiste, correspond un appauvrissement du tiers-monde qui, de surcroît, prend conscience de sa misère.
On a calculé qu'en 1958, par exemple, 14% de la population mondiale disposaient à eux seuls, de 55% des revenus, alors que 64% n'en recevaient que 20%. Dans le premier groupe, le revenu annuel par habitant s'élevait, en moyenne, à 1400 dollars, tandis que dans le second il n'atteignait même pas 110 dollars et cette inégalité, fait d'ailleurs relativement récent, a tendance à augmenter.
Les raisons de cet état de choses ont été cent fois analysées. Elles tiennent en définitive à ce qu'un sociologue français appelle la «mutation démographique», c'est-à-dire une véritable transformation de l'espèce humaine dont la lente progression a fait brusquement place à une fantastique accélération, grâce notamment aux progrès de la médecine et de l'hygiène.
Aux facteurs démographiques vient s'ajouter d'abord le fait que le tiers-monde est essentiellement producteur de matières premières – et souvent d'un seul produit – dont les cours subissent des fluctuations brutales.
Ensuite, étant donné le bas niveau des revenus, l'épargne, partant les investissements ne se réalisent pas dans ces pays, maintenant par voie de conséquence le revenu bas. D'où la phrase désormais classique: «Les pays sous-développés sont pauvres parce qu'ils sont pauvres»!
Les conséquences de cet état de choses sont, en dehors de toute considération morale, extrêmement préoccupantes pour l'Occident.
D'une part, il amène les pays non engagés, devenus indépendants à s'interroger sur la valeur des institutions parlementaires qu'ils avaient tous, sans exception, tenté de se donner. Ne constatent-ils pas, en effet, que seule la Chine, dont les dirigeants ont instauré un régime de fer, réussit de spectaculaires «bonds en avant»? M. Tibor Mende rappelle d'ailleurs très opportunément qu'en Occident le suffrage universel ne s'est généralisé qu'après la grande révolution industrielle.
Le problème du tiers-monde se trouve enfin aggravé par le fait que l'Est a porté la lutte contre l'Ouest sur ce terrain. Et, contrairement à ce que certains prétendent, cela réussit!

Les pays sous-développés voient sinon en l'URSS, tout au moins en la Chine les champions d'un idéal progressiste, favorable de manière générale à l'émancipation de peuples qui se multiplient rapidement et accèdent après des siècles d'isolement psychologique à la conscience universelle.
Ainsi se dessine un mouvement d'encerclement autour d'un Occident désigné à l'envie générale par ses écrasants privilèges.
Certes, l'Occident n'est pas resté inactif. Du Point IV de M. Truman en 1949, aux décisions des institutions de Bretton Woods prises lors de leurs assemblées annuelles de la Nouvelle Delhi en 1958, il ne cesse d'aider les pays sous-développés. Le GATT, de son côté, étendant très opportunément le champ de ses activités, se saisit de ce problème et procède à une étude de ses aspects les plus décisifs pour l'avenir, soit le régime des relations commerciales entre pays développés et pays non développés et les moyens d'assurer des débouchés stables aux matières premières et produits de base en provenance de ces derniers. L'aide bilatérale enfin, telle que celle de la France dans le cadre du plan de Constantine, est en train d'être intensifiée.
Mais peut-on vraiment prétendre que l'aide occidentale ait dépassé le volume de l'aumône? Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, l'Occident n'a-t-il pas toujours été sur la défensive, donnant surtout en fonction de la progression du communisme dans le tiers-monde?
Après tout, il est tellement plus rentable d'effectuer des investissements à domicile dans le but d'y accroître le bien-être. Quoi de plus normal dès lors que l'on puisse parler, à propos des nations occidentales, d'un syndicat de nantis qui ne songent, en dépit de leurs proclamations humanitaires, qu'à défendre et étendre encore leurs privilèges?
D'ailleurs, ce n'est pas tant d'aide qu'il conviendrait de parler que, comme le dit M. François Perroux, de partage. C'est la grande supériorité de l'URSS qu'elle aide de nombreux pays alors qu'elle n'a pas encore atteint elle-même les nivaux de vie occidentaux. Avec des moyens mille fois moindres, la Chine a montré son intention d'en faire autant. Elles créent ainsi l'une et plus encore l'autre l'impression qu'elles abandonnent une partie de leur nécessaire. Dans le même temps, l'Occident ne fait que donner une modeste proportion de son superflu, tout en consacrant d'énormes sommes aux armements et en laissant les surplus agricoles moisir dans des silos ou pourrir au fond des grands lacs.
Il faudra aussi que l'on cesse en Occident de considérer l'avènement du communisme comme un «accident» dû à l'habileté d'agents entraînés à Moscou. La citation qui suit est à cet égard significative. Elle émane de l'ancien président de la F.A.O., M. Josué de Castro. Il écrit: «C'est la faim, la prise de conscience collective de sa réalité comme produit de l'injustice sociale, qui a poussé le peuple chinois avec décision et violence à l'aventure de la révolution communiste. C'est la faim que les grandes puissances occidentales avaient soigneusement entretenue en Chine, qu'elles avaient cru une de leurs alliées, vu qu'elle tuait des milliers de Chinois chaque année, avec une régularité macabre, qui s'est

constituée, brusquement, leur plus terrible ennemi. C'est la faim qui a été le grand agent de recrutement de soldats pour l'armée de Mao Tsé Toung. Ce furent les paysans affamés qui vivaient de la culture de leur minuscule lopin de terre affermé par les grands propriétaires terriens à des prix exorbitants, qui devinrent les grands partisans de Mao Tsé Toung, allant même jusqu'à constituer plus de deux tiers de son armée de libération. Et c'est parce que lui, Mao Tsé Toung, a compris cette réalité sociale de la Chine, qu'il a toujours plaidé avec ardeur, au sein du Parti communiste, la nécessité de l'alliance avec les paysans pour le triomphe de la révolution: cette même alliance qui était alors sous-estimée par les autres dirigeants du Parti, soucieux surtout de l'appui, à leur avis décisif, du prolétariat urbain selon le modèle classique de la révolution bolchevique...[1] »

Bref: pour résoudre le problème de la discrimination des produits dollars et celui de l'aide aux pays sous-développés, les Etats-Unis proposent la création de l'Organisation de coopération et de développement économiques. A cette organisation, les Etats-Unis – comme d'ailleurs aussi le Canada – entendent participer non plus comme simples associés, mais comme membres de plein droit. C'est en effet le seul moyen d'amener l'Europe – qui n'a plus besoin d'aide extérieure – à suivre une politique conforme aux intérêts des puissances d'outre-Atlantique.

[1] Josué de Castro: Message de l'Orient – La victoire de Chine contre la faim (Revue économique et sociale, Lausanne, avril 1960, p. 106).
Sur le problème des pays sous-développés, voir également l'excellente étude du Professeur Edgar Salin: Unterentwickelte Länder: Begriff und Wirklichkeit, Kyklos, Vol. XII, Fasc. 3, 1959.

V. Conclusion

Au lendemain du second conflit mondial, on l'a dit, l'Europe réalise qu'elle n'équivaut plus au monde. De plus, elle se sent menacée par d'autres qu'elle-même.

Renoncer à l'aide américaine, c'est devenir la proie facile du communisme; l'accepter, c'est admettre les «contre-parties» et, à travers elles, la domination des Etats-Unis. Dans l'un et l'autre cas, le Vieux Continent ne serait plus lui-même.

Des deux «maux» l'Europe choisit le moindre. Dans le même temps, cependant, elle cherche à réaliser son unité dans laquelle elle voit le seul moyen de sortir à plus ou moins brève échéance du dramatique dilemme.

La France notamment se montre très active dans ce domaine. A so action, elle voudrait associer le Royaume Uni, voire lui en proposer le leadership: l'inclusion de ce pays lui paraît en effet nécessaire pour équilibrer l'influence allemande. Malheureusement, l'instabilité de sa situation politique intérieure, le mauvais état de ses finances, la dégradation constante de sa monnaie, les guerres «coloniales», mettent ses partenaires éventuels en défiance.

De son côté, la Grande-Bretagne, obnubilée par la «solidarité anglo-saxonne» et la nécessité de maintenir le Commonwealth, hésite à s'engager. La seule fois où une entente paraît possible, c'est lorsque Sir Winston Churchill prend la direction du mouvement de l'Europe unie et suggère une entente franco-britannique. Encore que l'intégration qu'il préconise n'est peut-être pour lui qu'un moyen de rétablir l'hégémonie britannique et d'assurer le retour au pouvoir du parti conservateur. Car le vieux leader Tory est à ce moment-là dans l'opposition.

La France ne se décourage pas – d'autant moins qu'après la création de l'OTAN et le déclenchement de la guerre de Corée, elle ne peut empêcher le réarmement allemand. Ainsi tente-t-elle de canaliser pour la collaboration l'élan renaissant de sa voisine du Nord, bref: de recommencer là où Aristide Briand avait échoué dans les années vingt.

Le 9 mai 1950, M. Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères, propose de mettre le charbon et l'acier d'Allemagne et de France sous une autorité commune. Quatre autres pays: l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg se déclarent d'accord de participer à cette entreprise dont l'historien précisera un jour si M. Jean Monnet en est le père spirituel. Ne sont-ce pas plutôt les syndicalistes français qui, dès le lendemain des hostilités, proposent que soit constituée une société européenne du charbon à laquelle non seulement l'Allemagne, mais la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg feraient apport de

leurs bassins miniers? N'est-ce pas Léon Blum qui reprend cette idée bien accueillie dans les milieux les plus divers?
En automne de la même année, le délégué français au Conseil atlantique, M. Jules Moch – devenu depuis le spécialiste de la France en matière de désarmement – suggère la création d'une armée européenne où les unités nationales seraient très réduites. Puis c'est le plan Pleven d'où sort la célèbre Communauté européenne de défense dont le traité stipule, en son article 58, la création d'une union politique européenne. Un vote du parlement français, le 30 août 1954, la rend inopérante. Sans doute, faut-il rechercher les raisons de cet échec dans le fait que la Grande-Bretagne refuse de garantir le projet. Et puis, le maréchal Staline étant mort, n'est-on pas en période de «dégel»?
Moins d'un an plus tard, l'idée de «faire» l'Europe est «relancée» sur le plan économique. Les objectifs d'une union économique sont en effet plus simples, plus tangibles, plus prochains; il semble aussi plus facile de se décider à l'action et d'aboutir. L'autorité politique, d'autre part, hésite moins à imposer les bouleversements qui ne l'affectent pas elle-même. Une union politique implique au contraire un abandon de souveraineté à une autorité supérieure; elle suppose donc de la part des parlements et des gouvernements une mutilation volontaire, voire un suicide volontaire. La décision sera pénible et semble devoir être normalement préparée par une union économique préalable qui, en multipliant les contacts, pourrait susciter une mystique commune. Telle a bien été la marche des événements dans le passé. L'intégration économique de la Suisse précède et prépare la constitution de la Confédération helvétique, comme le «Zollverein» précède et prépare l'avènement du second Reich allemand.
On peut cependant se demander si, en 1955, le moment de faire une Europe économique, prélude à une Europe politique, n'est pas déjà passé. Ne faut-il pas être fou que de vouloir intégrer, sous prétexte des avantages du «grand marché», des économies nationales que l'on a auparavant patiemment recréées, voire renforcées, grâce notamment à l'aide américaine, «dans les antagonismes et le chaos des multiples autarcies de clocher»[1] et qui, de surcroît, ne sont pas complémentaires. D'ailleurs, le «grand marché» n'a pas que des avantages. Ni le sud des Etats-Unis, ni le sud de l'Italie n'ont profité du marché commun américain ou italien.
Si la Communauté économique européenne voit néanmoins le jour, c'est essentiellement à cause de la crise de Suez et les événements de Hongrie. Le seul qui semble pouvoir mener à chef une politique instaurée sous la pression de dangers extérieurs, le général de Gaulle, ne rêve cependant que d'une chose: le «rang» de son pays. A l'Europe institutionnelle, il oppose l'Europe des patries, s'attirant ainsi l'opposition des Hollandais, des Belges, du chancelier Adenauer. Comment en effet ce dernier soutiendrait-il son illustre interlocuteur, lui qui n'a cessé

[1] Herbert Lüthy, op. cit., p. 245.

de dire, au cours des douze dernières années, qu'il n'y avait d'avenir pour son pays que dans une Europe supra-nationale? Et puis, il y a beaucoup d'Allemands qui, s'ils saluent la réconciliation franco-germanique et s'en réjouissent, trouvent que lui sacrifier l'entente avec l'Angleterre, c'est la payer trop cher.
Le général de Gaulle a contre lui la petite zone de libre échange et singulièrement les Britanniques et les Suisses. Pourtant, l'Europe des patries n'est-elle pas très proche de leurs propres conceptions de l'organisation du Vieux Continent – à supposer que celles-ci existent et dépassent le cadre purement commercial, voire mercantile?
Seule la Russie soviétique semble trouver un intérêt sinon à soutenir, tout au moins à ne pas contrer pour le moment la politique gaulliste. Elle aboutit en effet à désintégrer l'alliance atlantique.
Les Américains en tirent la conclusion: c'est la création de l'Organisation de coopération et de développement économiques dont ils entendent être membres de plein droit – comme d'ailleurs les Canadiens – et dans laquelle risque de se trouver «diluée» l'Europe tout entière, celle des Six, des Sept et du reste.
Certes, lors de l'entretien qu'il a avec M. Walter Hallstein, président de la Commission de la CEE, le Président Kennedy réaffirme le soutien vigoureux du gouvernement américain au marché commun et au mouvement vers l'intégration européenne, envisagée par le Traité de Rome. Mais le communiqué ajoute que les deux interlocuteurs sont tombés d'accord sur le fait que ce mouvement complète et renforce l'évolution progressive vers une véritable communauté atlantique à laquelle l'OCDE va donner une nouvelle impulsion.
Pour activer cette évolution, les Etats-Unis invitent les Anglais à rejoindre l'Europe des Six. Ils savent en effet que ceux-ci feront tout pour rendre inopérant le traité de Rome, eux qui n'ont jamais cessé de faire de la solidarité anglo-saxonne l'impératif premier de leur politique. Dans le même temps, les Américains tentent d'éliminer le général de Gaulle, désormais considéré comme l'ennemi No 1 du monde libre. D'où, en particulier, le «putsch» d'Alger.
Le changement de l'attitude américaine à l'égard de l'intégration européenne est dû dans une très large mesure à des considérations de stratégie militaire.
Ainsi que le démontre M. Henri Azeau dans son livre précité, tant que les Etats-Unis ont seuls la bombe atomique, ils cherchent tout autour de l'URSS des bases d'où s'envoleraient les avions porteurs de bombes. Dès que l'URSS a la bombe à son tour, les bases deviennent inutilisables parce que trop vulnérables. Les Etats-Unis doivent chercher à disperser leurs forces. Et quand enfin l'URSS possède des fusées imparables, tandis que les Etats-Unis n'en sont encore qu'aux balbutiements, le territoire américain se trouve ouvert, sans défense; la seule riposte possible, ce sont des représailles venues de mer qui, même si le territoire américain était détruit, pourraient encore faire peser leur menace sur l'URSS.

Or, par delà ces trois stratégies, ce sont trois politiques qui de la sorte se dessinent: implantation des Etats-Unis dans les pays limitrophes de l'URSS avec mise hors circuit des communistes et constitution d'alliances secondaires: c'est la «doctrine Truman»; panique à l'intérieur des Etats-Unis, quand on découvre l'existence de la bombe atomique dans l'autre camp: c'est «la chasse aux sorcières»; enfin, remplacement des alliances anciennes par des traités nouveaux avec les puissances «maritimes», seules intéressantes désormais pour la stratégie américaine à l'âge des fusées lancées à partir de rampes mobiles et, en particulier, de sous-marins atomiques: c'est le «plan Dillon».

La réussite ou l'échec de la nouvelle stratégie de la «dispersion globale» dépendent essentiellement du bon ou mauvais vouloir des puissances ultra-marines détentrices de la souveraineté sur les points d'appui choisis comme futures bases; puissances dont la coopération sera indispensable pour mettre en place les bases en temps de paix.

Ces puissances sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, le Portugal, le Brésil, mais aussi et surtout la France qui contrôle les positions-clés de la Nouvelle Calédonie et de Madagascar, plus, dans le Pacifique ou dans l'océan Indien, des positions d'importance stratégique capitale comme Clipperton ou les Kerguelen.

Certes, les Etats-Unis ne vont pas négliger leurs anciens alliés «majeurs»: Allemagne de l'Ouest, Grèce, Turquie, Iran, Pakistan, Thaïlande, Vietnam, Formose, Corée, Japon, etc. Mais leurs territoires n'ont plus pour l'Amérique une importance vitale. Les progrès de l'observation à partir de satellites artificiels leur enlèvent même de leur intérêt comme bases de radar dont la portée augmente d'ailleurs; et la Turquie, l'Allemagne, le Japon ou le Pakistan, tous trop proches du territoire russe, sont indéfendables contre des fusées.

La stratégie de la «dispersion globale» commande par ailleurs une nouvelle attitude à l'égard des «supra-nationalismes». Ceux-ci impliquent une certaine discrimination commerciale à l'égard des produits dollars, mais c'est en quelque sorte le «prix» que paient les Etats-Unis pour les alliances de la première stratégie. Aujourd'hui, celles-ci n'ont plus d'intérêt vrai: sans profit réel pour l'Amérique, elles risquent au contraire de lui susciter des concurrents économiques. D'où l'attaque dont le marché commun et l'AELE sont l'objet depuis un certain temps au sein du GATT.

Enfin, la réorientation stratégique fondamentale des Etats-Unis enlève toute justification à la présence de troupes américaines dans les pays situés à la périphérie de l'URSS. La nouvelle stratégie exige même leur retrait, car il faut éviter de laisser en gage à l'adversaire cette cible commode. Ce retrait enlèvera d'ailleurs à Moscou cet allié involontaire, mais précieux, que constitue l'américanophobie des populations, provoquée par la présence des troupes étrangères sur leur sol.

Cela ne signifie pas que l'on va se désintéresser de ces pays. Les pactes qui les lient aux Etats-Unis seront transformés de manière que les pays

amis, après avoir cru que leur défense était assurée par la présence de troupes américaines, se persuadent qu'elle le sera encore mieux en l'absence de ces mêmes troupes. Il s'agira aussi de maintenir l'influence politique dominante qu'à la faveur de leur aide militaire, les Etats-Unis ont réussi à exercer.

Mais déjà «ça bouge» un peu partout: au Japon, en Corée, au Vietnam, au Laos, en Turquie, en attendant d'autres alliés périphériques. Les Allemands, notamment, ne sont guère enchantés de la nouvelle politique américaine. L'espoir d'équiper atomiquement l'armée allemande fond comme neige au soleil et avec lui la folle idée d'exercer un certain chantage sur les Russes dans le but de «récupérer» les provinces situées au-delà de l'Oder-Neisse.

D'où – après une période de stagnation – un nouveau rapprochement avec la France – bientôt détentrice de la bombe H et d'une force de frappe – et la mise à l'ordre du jour, lors des entretiens de Roehndorf de fin mai 1961, de la question de la défense européenne. Sans doute ni le général de Gaulle, ni le chancelier Adenauer n'entendent que les Six fassent du «séparatisme» atlantique. C'est du moins ce qu'ils déclarent tout en affirmant qu'ils ne voient pas ce qui pourrait interdire à la CEE d'examiner de concert les aspects spécifiquement européens de la défense occidentale. Enfin, «l'anachronique consul aux discours sibyllins» n'exclut[1], semble-t-il, plus l'adhésion de la «perfide Albion» au marché commun, ce qui est peut-être un moyen de déjouer les sombres desseins du Président Kennedy.

Ces sordides luttes intercapitalistes empêchent certes la constitution d'un super-impérialisme régi par les Etats-Unis. Elles affaiblissent en revanche l'Occident tout entier face au camp socialiste et aux pays sous-développés qui constituent désormais cette «troisième force» dans laquelle le Vieux Monde pensait trouver une nouvelle raison d'être[2].

[1] Lors d'un toast porté à la santé des souverains belges, le 24 mai 1961.

[2] Voir à ce sujet l'excellente étude de Robert Fossaert: L'avenir du capitalisme, Paris, 1961.

Bibliographie

Ouvrages et études

Adam H.T.: L'Organisation européenne de coopération économique, Paris 1949.

Albert-Sorel Jean: Le destin de l'Europe, Paris 1958.

Allais Maurice: L'Europe unie route de la prospérité, Paris 1960.

Alphandéry Claude: L'Amérique est-elle trop riche?, Paris 1960.

American Management Association: The European Common Market, New York 1958.

Armengaud M.: Pour l'Europe du plan (Le Monde, Paris, 6 décembre 1960).

Aron Raymond: L'union française et l'Europe, dans: L'unification économique de l'Europe, Neuchâtel 1957.

Azeau Henri: La hache de guerre, Paris 1960.

Bachmann Hans: Europäische Standortsbestimmung in Politik und Wirtschaft, Zürich 1955.

Beglinger J.-F.: Les conditions économiques de la paix, Lausanne, Paris et Bruxelles.

Benda Julien: Conférence prononcée lors des premières Rencontres internationales de Genève en 1946, reproduite dans: L'esprit européen, Neuchâtel 1947.

Bombach Gottfried: Quantitative und monetäre Aspekte des Wirtschaftswachstums, publié dans: Finanz- und währungspolitische Bedingungen stetigen Wirtschaftswachstums, Berlin 1959.

Bouglé C.: Socialismes français, Paris 1946.

Brugmans Henri: Un historien regarde l'intégration européenne, dans: Sciences humaines et intégration européenne, Leyde 1960.

Burnham James: Pour la domination mondiale, Paris 1947.

Cardailhac Guy: Les Etats-Unis devant leur héritage (Les Temps modernes, Paris, août-septembre 1946).

Cartier Raymond: Les 19 Europes, Paris 1960.

Castel Paul: L'OCDE est-elle condamnée dès sa naissance? (La Tribune des Nations, Paris, 6 octobre 1961).

de Castro Josué: Géopolitique de la faim, Paris 1952.

Charmet Raymond: Le Mythe moderne de la science, dans: L'avenir de la science, Paris 1941.

Courtade Pierre: Essai sur l'antisoviétisme, Paris 1946.

Deniau J. F.: Le marché commun, Paris 1958.

D'Harcourt Robert: L'Allemagne et l'Europe, Paris 1960.

Diez del Corral Luis: Le rapt de l'Europe, Paris 1960.

Documentation française, Notes documentaires et études, No 726, Série internationale: CLVIII, La politique économique américaine et l'aide à la France, Paris, septembre 1947.

Domenach Jean-Marie: Quelle Europe? (Esprit, Paris, novembre 1948).

Drieu La Rochelle Pierre: L'Europe contre les patries, Paris 1931.

Droz Jacques: L'Europe centrale, Paris 1960.

Droz Numa: L'anarchie économique en Europe, Bibliothèque universelle et revue suisse, XCIIIe année, Troisième période, Tome XXXVII, Lausanne 1888.

Duverger Maurice: L'Europe asservie (Le Monde, Paris, 1er décembre 1956).
Alliés ou rivaux? (Le Monde, Paris, 5 décembre 1956).

Economist Intelligence Unit: Britain and Europe, Londres 1957.

Elgozy Georges: La France devant le marché commun, Paris 1958.
L'Europe des Européens, Paris 1961.

Esprit: Les deux visages du fédéralisme européen, Documentaire, Paris, novembre 1948.

Europeus: La crise de la zone de libre-échange, Paris 1959.

Fontaine André: L'alliance atlantique à l'heure du dégel, Paris 1959.

Fossaert Robert: L'avenir du capitalisme, Paris 1961.

Gallois P.: Stratégie de l'âge nucléaire, Paris 1960.

de Gaulle Charles: Mémoires de guerre, Tome 1: L'appel, 1940–42, Paris 1954.
Mémoires de guerre, Tome 2: L'unité, 1942–44, Paris 1956.
Mémoires de guerre, Tome 3: Le salut, 1944–46, Paris 1959.
Discours télévisé du 31 mai 1960 (Le Monde, Paris, 2 juin 1960).

Gauvain Jean: L'URSS et l'Europe (Esprit, Paris, janvier 1946).

Gray William P.: US aid and the Latins, New York 1960.

Hazard Paul: La crise de la conscience européenne, 1680–1715, Paris 1935.

de Jouvenel Bertrand: L'Amérique en Europe, Paris 1948.

Kriz Miroslav A.: Bilan de l'aide financière en 1948, dans: Le continent américain et le déséquilibre mondial, Paris 1948.

Lavergne Bernard: Le marché commun comme annexe de l'OTAN? (La Tribune des Nations, Paris, 13 octobre 1961).

Lefebvre Henri: De Clausewitz à de Gaulle (France-Observateur, Paris, 18 février 1960).

Lerner Max: La civilisation américaine, Paris 1961.

Leroy Maxime: Le socialisme des producteurs, Henri de Saint-Simon, Paris 1924.

Lévy-Jacquemin J.: Grandeur ou décadence du plan Marshall, Paris 1948.

L'Huillier Jacques A.: Théorie et pratique de la coopération économique internationale, Paris 1957.
La coopération économique internationale (1960-1961), Genève 1961.

List Friedrich: Das nationale System der politischen Ökonomie, Bâle et Tübingen 1959.
Staatsinteresse und Privatwirtschaft. Eine Auswahl aus den Schriften von Friedrich List, Deutsche Bibliothek Berlin.

Lüthy Herbert: A l'heure de son clocher, Essai sur la France, Paris 1955.

Mackay R.W.G.: Towards a United States of Europe, An analysis of Britain's role in European Union, Londres 1961.

Manoussos Georges: Inflation, croissance et planification, Genève et Paris 1961.

Marantz Marcel: Le plan Marshall, succès ou faillite?, Paris 1950.

Marczewski Jan: Les organisations mondiales de coopération économique, Paris 1949.

Montirian Charles: La paix révolutionnaire, riposte à la subversion, Paris 1958.

Mounier Emmanuel: Les certitudes difficiles, Paris 1951.

Nutting Anthony: Europe will not wait, Londres 1960.

Ouin Marc: L'OECE et le marché commun, Paris 1958.

Perrenoud Jean: L'étalon-or, son avenir après l'accord monétaire de Bretton Woods, Paris, Bruxelles et Ste-Croix (Suisse) 1947.

Perroux François: Le plan Marshall ou l'Europe nécessaire au monde, Paris 1948.
La coexistence pacifique, Tome 1: «Industrialisés» ou «Non-industrialisés»?, Tome 2: Pôles de développement ou Nations?, Tome 3: Guerre ou Partage du Pain?, Paris 1958.

Pharos, Les archives économiques et financières:
Le plan Marshall de reconstruction européenne, VI. Les positions internationales devant le plan Marshall, Doc. No 38, Paris, avril 1948.

Piel Jean: La fortune américaine et son destin, Paris 1948.

Rieben Henri: Des ententes de maîtres de forges au plan Schuman, Epalinges (Suisse) 1954.

de Reynold Gonzague: Qu'est-ce que l'Europe?, Paris 1948.

Röpke Wilhelm: L'économie mondiale aux XIXe et XXe siècles. Genève et Paris 1959.

Saint-Simon, Comte Henri de: Textes choisis, Introduction de C. Bouglé, Paris 1924.

de Sainte Lorette L.: L'idée d'union fédérale européenne, Paris 1955. Le marché commun, Paris 1958.

Salin Edgar: Frédéric List, La communauté européenne et la zone de libre-échange, Lausanne 1960. Währungsexperimente und -reformen 1945–1948, Kyklos, Vol. III, Fasc. 2, Berne 1949.

Sannwald Rolf et Stohler Jacques: Wirtschaftliche Integration, Theoretische Voraussetzungen und Folgen eines europäischen Zusammenschlusses, Tübingen 1958.

Schmassmann Werner: Die Zahlungsbilanzschwierigkeiten Westeuropas nach dem II. Weltkrieg insbesondere gegenüber den USA, Zurich 1954.

Schwabe G. H.: Zur Kritik der Gegenwartskritik, publiée dans les Mitteilungen der List Gesellschaft, Fasc. 2, Nr. 7, 10 février 1959.

Schweizerisches Institut für Aussenwirtschafts- und Marktforschung an der Handels-Hochschule St. Gallen: Gemeinsamer Markt für 16 oder 17?, Zurich et St-Gall 1958. Die schweizerische Wirtschaft vor dem Gemeinsamen Markt und der Freihandelszone, Zurich et St-Gall 1959.

Snoy et d'Oppuers, Baron: Les étapes de la coopération européenne et les négociations relatives à une zone de libre-échange. (Chronique de politique étrangère, Vol. XII, No 5–6, Bruxelles, septembre-novembre 1959.)

de Soto Jean: La CECA, Paris 1958.

Stettinius Edward: Yalta, Roosevelt et les Russes, Paris 1951.

Stranner Henri: L'attitude de la Suisse en face de l'intégration politique et économique de l'Europe, Lausanne 1959.

de Tocqueville Alexis: De la Démocratie en Amérique, Paris 1951.

Tournoux Jean-Raymond: Secrets d'Etat, Paris 1960.

Valéry Paul: Regards sur le monde actuel et autres essais, Paris 1945.

Véran André: Visages américains du plan Marshall (Esprit, Paris, avril 1948).

Weiller Jean: Problèmes d'économie internationale, Tome 2, Une nouvelle expérience: L'organisation internationale des échanges, Paris 1950.

Werth Alexander: La France depuis la guerre (1944–1957), Paris 1957.

Zurcher Arnold J.: The struggle to unite Europe 1940–1958, New York 1958.

Publications d'organisations internationales

ONU[1]: Rapport économique. Aspects caractéristiques de la situation économique mondiale 1945–1947, Lake Success, janvier 1948.
Supplément au rapport économique, Lake Success, mars 1948.
Etude sur la situation et les perspectives économiques de l'Europe, Genève 1948.

OECE[2]: Rapport général, 2 vol., Paris 1947.
Rapport intérimaire sur le Programme de Relèvement Européen, 2 vol., Paris, 30 décembre 1948.
Programme de Relèvement Européen, Second rapport de l'OECE, Paris, février 1950.
L'Evolution de la situation économique et ses perspectives en Europe occidentale, Paris, juin 1951.
Perspectives de l'Economie Européenne, Paris, décembre 1952.
Progrès et Problèmes de l'Economie Européenne, Paris, janvier 1954.
De la Reconstruction à l'Expansion, 2 vol., Paris, mars 1955.
L'Expansion Economique et ses Problèmes, Paris, février 1956.
L'Europe aujourd'hui et en 1960, 2 vol., Paris, avril 1957.
Dix Ans de Coopération, Réalisations et Perspectives, Paris, avril 1958.
Les Eléments d'une Expansion Saine, Paris, mars 1959.
L'Europe et l'Economie Mondiale, Paris, avril 1960.
Douzième rapport économique annuel, Paris, septembre 1961.

UEP[3]: Rapports annuels 1951–1959.
Rapport sur la possibilité d'instituer une zone de libre échange en Europe, Paris, janvier 1957.
Une Organisation économique rénovée, Paris, avril 1960.

---

[1] Organisation des Nations Unies, New York et Genève.
[2] Organisation européenne de coopération économique, Paris.
[3] Union européenne des paiements, Paris.

BRI[1]: Rapports annuels.

Périodiques

Aussenpolitik
Aussenwirtschaft
Banque
Bulletin trimestriel de la Société de Banque Suisse
Esprit
Europa Archiv
Gazette de Lausanne
Journal de Genève
Kyklos
La Documentation française
La Tribune des Nations
L'Economie
L'Express
Les Temps modernes
Le Monde
Le Monde diplomatique
Le Nouvel Observateur
Mitteilungen der List Gesellschaft
Neue Zürcher Zeitung
Revue économique franco-suisse
Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik
The Economist

1 Banque des règlements internationaux, Bâle.

Curriculum vitae

Robert Henry Droz, du Locle et de la Ferrière, né à Neuchâtel, le 30 mars 1925, fils de Henry Droz-Müller, ancien directeur général de la Société de Banque Suisse, Bâle. Après l'examen de maturité au «Mathematisch-naturwissenschaftliches Gymnasium» de Bâle, études d'économie politique aux Universités de Bâle et de Paris. Cours de MM. les Professeurs E. Salin, V. F. Wagner, L. V. Furlan, A. Simonius, E. Ruck, M. Staehelin, Th. Brogle, K. Jost, E. G. Mason (Bâle), A. Cornu, H. Laufenburger, B. Nogaro, F. Perroux, A. Siegfried (Paris). Stages à la Chambre de commerce suisse en France et à la Société de Banque Suisse à Bâle. De 1951 à 1957, administrateur à l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.) à Paris, puis secrétaire de la Fédération suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie (F.H.) à Bienne. Depuis mars 1962, responsable de Pharma Information, Service d'information des maisons de recherche pharmaceutique CIBA, GEIGY, ROCHE, SANDOZ, WANDER avec siège à Bienne.